

**Document du
Groupe de la Banque mondiale**

Rapport No. 31879-MA

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE
DEVELOPPEMENT
ET
SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE**

STRATEGIE DE COOPERATION

AVEC LE

ROYAUME DU MAROC

30 juin 2005

**Département du Maghreb
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

TAUX DE CHANGE ET UNITE MONETAIRE

Unité monétaire = Dirham marocain (DH)

1 \$EU = 8,490 DH (février 2005)

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAC	Activité analytique et consultative	MLT	Moyen et long terme
AAEU	Accord d'association avec l'Union européenne	MOU	Protocole d'accord (<i>Memorandum of Understanding</i>)
ACDI	Agence canadienne de développement international	NU	Nations unies
AFD	Agence française de développement	ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
AMF	Arrangement multifibres	OED	Département de l'évaluation des opérations (Banque mondiale)
AREF	Académie régionale d'éducation et de formation	OMC	Organisation mondiale du commerce
AT	Assistance technique	PAE	Programmes actifs de l'emploi
BAD	Banque africaine de développement	PARSEM	Programme d'appui à la réforme du système éducatif marocain
BAM	Bank Al Maghrib	PDCI	Prêt au développement des connaissances et à l'innovation
BEI	Banque européenne d'investissement	PEP MENA	Partenariat pour le développement du secteur privé au Moyen Orient et en Afrique du nord
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
BM	Banque mondiale	PESW	Etude économique et sectorielle programmatique
BNDE	Banque nationale de développement économique	PIB	Produit intérieur brut
BSNF	Biens et services non facteurs	PJD	Parti de la justice et du développement
CAE	Evaluation de l'aide au pays	PME	Petite et moyenne entreprise
CAS	Stratégie de coopération	PNP	Prêt non productif
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CE	Commission européenne	PPE	Prêt-programme évolutif
CFAA	Evaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière (<i>Country Financial Accountability Assessment</i>)	PPI	Participation privée à l'infrastructure
CIH	Crédit immobilier et hôtelier	PRAP	Prêt à la réforme de l'administration publique
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole	PRI	Pays à revenu intermédiaire
CPAR	Rapport analytique sur la passation des marchés (<i>Country Procurement Assessment Review</i>)	QAG	Groupe d'assurance de la qualité (<i>Quality Assurance Group</i>)
CPI	Centre public d'information	R&D	Recherche et développement
CPPR	Examen de la performance du portefeuille pays (<i>Country Portfolio Performance Review</i>)	RACAS	Rapport d'achèvement de la stratégie de coopération
DPL	Prêt à la politique de développement (<i>Development Policy Loan</i>)	RDP	Revue des dépenses publiques
DRI	Développement rural intégré	ROSC	Rapport sur la conformité aux normes et codes
EB	Exercice budgétaire	S&E	Suivi et Evaluation
ECI	Evaluation du climat de l'investissement	S&P	Standard and Poor's
EMBI	Indice obligataire des marchés émergents (<i>Emerging Market Bond Index</i>)	SD	Service de la dette
ESW	Etude économique et sectorielle (<i>Economic and Sector Work</i>)	SFI	Société financière internationale
FDI	Fonds de développement institutionnel	SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SIL	Prêt à l'investissement sectoriel
FMI	Fonds monétaire international	SWAP	Approche sectorielle
GID	Gestion intégrée des dépenses	TDO	Total de l'encours de la dette et décaissée
GTZ	Office allemand de la coopération technique	TIC	Technologie de l'information et de la communication
IDE	Investissement direct étranger	UE	Union européenne
JBIC	Banque japonaise pour la coopération internationale	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
KfW	Agence allemande de crédit au développement	WBI	Institut de la Banque mondiale
MDA	Accord-cadre sur produits dérivés		
ME	Mémorandum économique		
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord		

REMERCIEMENTS

Le groupe de la Banque mondiale apprécie grandement la collaboration du Gouvernement marocain à la préparation de la présente Stratégie de coopération (CAS). Le document a fait l'objet de discussions franches, approfondies et réfléchies avec les représentants du Gouvernement. Les consultations exhaustives et publiques qui se sont déroulées avec la société civile marocaine, le Parlement, le secteur privé, les syndicats, les associations professionnelles et le milieu académique ont permis à la Banque d'appréhender totalement les défis et les réalisations du pays. L'équipe de la Banque remercie sincèrement tous ceux qui ont participé aux consultations.

La préparation du CAS est le fruit d'une initiative d'équipe portant sur une participation pratique et une contribution exhaustive de toute l'équipe-pays du Maroc, y compris les collègues de la SFI, et cadres d'autres départements du Groupe de la Banque mondiale. De nombreux membres de l'équipe et autres cadres de la Banque ont largement contribué au CAS – en participant aux réunions de l'équipe-pays, en prenant part aux retraites et aux consultations sectorielles, en rédigeant certaines sections du document, en faisant part de leurs commentaires et conseils, en contribuant à la traduction ou à la mise à jour de la version française – afin de développer en commun la stratégie présentée ici. S'il est impossible de les nommer tous ici, tous doivent être remerciés et félicités pour leur excellente collaboration et esprit d'équipe. Le CAS ayant été préparé sur le terrain, nous tenons à remercier chacun des collègues du Bureau de la Banque au Maroc pour leur engagement, esprit d'équipe, disponibilité, et contribution. Des remerciements particuliers sont adressés à Jennie Litvack, Economiste principale, pour son importante contribution tout au long du processus du CAS, Najat Yamouri, Responsable Senior des Participations, qui a contribué au succès des consultations autour du CAS, Cécile Fruman, Chargée principale des programmes, pour l'accent qu'elle a porté sur l'aspect « résultats » du CAS, Dalila Bouna, Assistante de programme, qui a fait preuve d'un engagement constant au niveau de l'organisation des réunions de l'équipe et de la micro-édition du document, Bachir Abdaym, Chargé des technologies de l'information, qui a assuré une assistance technique permanente à l'équipe au cours des phases finales de la micro-édition du document, Micheline Faucompré, Assistante de programme, pour la présentation finale et la préparation des divers documents du CAS à soumettre au Conseil d'administration, et Hélène J. Talon, Assistante de programme senior, pour sa contribution à la traduction du document en langue française.

Banque mondiale

Vice-président : Christiaan Poortman
Directeur-pays : Theodore Ahlers
Chargé de projet : Ferid Belhaj

Société financière internationale

Vice-président : Assaad Jabre
Directeur-pays : Sami Haddad
Chargés de projet : Joumana Cobein/Abdelkader Allaoua

STRATEGIE DE COOPERATION AVEC LE ROYAUME DU MAROC

TABLE DES MATIERES

No. de page

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	i
I. CONTEXTE DU PAYS	1
A. Situation politique et sociale	1
B. Développements économiques récents.....	2
II. PRINCIPAUX DEFIS ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME	7
A. Vision du pays, programme du Gouvernement, et défis	7
B. Perspectives à moyen terme	9
III ROYAUME DU MAROC – PARTENARIAT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE 2006-2009	12
A. Assistance de la Banque dans le passé	12
B. Aspects saillants du CAS pour les EB2006-09	14
C. Objectifs stratégiques	15
D. Instruments de la Banque	19
E. Partenariats	20
F. Scénarios de prêt	21
G. Suivi et évaluation axés sur les résultats	22
IV. GESTION DES RISQUES	22
ANNEXES :	
Annexe 1 : Objectifs stratégiques	24
Annexe 2 : Matrice des résultats	25
Annexe 3A : Rapport d'achèvement du CAS Maroc 2001-2004	35
Annexe 3B : Maroc – Programme SFI, EB2002-2005	67
Annexe 4 : Consultations autour du CAS	68
Annexe 5 : Paramètres régissant le financement accordé à un pays	77
Annexe 6 : Instantané de l'environnement des affaires au Maroc	84
Annexe 7 : Le Maroc en bref	87
Annexe 8 : Indicateurs sélectionnés de la performance et de la gestion du portefeuille de la Banque.....	89
Annexe 9 : Récapitulatif du programme BIRD/IDA – Maroc	90
Annexe 10 : Portefeuille d'investissement de la SFI	91
Annexe 11 : Récapitulatif des services hors prêt – Maroc	92
Annexe 12 : Indicateurs sociaux du Maroc.....	93
Annexe 13 : Objectifs de développement pour le millénaire	95
Annexe 14 : Principaux indicateurs économiques du Maroc	97
Annexe 15 : Principaux indicateurs d'exposition aux risques du Maroc	99
Annexe 16 : Portefeuille des opérations (BIRD/IDA et dons).....	100

STRATEGIE DE COOPERATION AVEC LE ROYAUME DU MAROC

TABLE DES MATIERES (suite)

No. de page

Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques sélectionnés.....	10
Tableau 2 : Plan de financement extérieur	11
Tableau 3 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier I	37
Tableau 4 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier I.....	38
Tableau 5 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier II.....	42
Tableau 6 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier II.....	42
Tableau 7 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier III.....	46
Tableau 8 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier II.....	46
Tableau 9 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier IV	48
Tableau 10 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier IV	49
Tableau 11 : Indicateurs de la gestion du portefeuille.....	53
Tableau 12 : Conclusions de l'évaluation de l'OED des projets évalués.....	56
Appendice Tableau 1 : Récapitulatif du RA du CAS Maroc 2001	59
Appendice Tableau 2 : Evolution des indicateurs de suivi du CAS Maroc 2001	62
Appendice Tableau 3.a : Prêts excluant les Prêts au développement des connaissances et de l'innovation	63
Appendice Tableau 3.b : Prêts au développement des connaissances et à l'innovation (PDCI) et programme de développement institutionnel.....	64
Appendice Tableau 4 : Programme d'AAC prévu et produits délivrés.....	65

Figures

Figure 1 : Déficit budgétaire de l'administration centrale en % du PIB	3
Figure 2 : Dette du Trésor en % du PIB.....	4
Figure 3 : Investissement brut en % du PIB.....	5
Figure 4 : Epargne nationale et transferts des résidents marocains à l'extérieur en % du PIB	5
Figure 5 : Croissance du PIB et production agricole en %	5
Figure 6 : Indices du taux effectif réel et des termes de l'échange (1990=100)	6

RESUME ANALYTIQUE

i. L'objectif du CAS est d'aider le Maroc à relever ses principaux défis de développement et notamment : (1) accélérer la croissance durable, créatrice d'emplois et (2) réduire la pauvreté et la marginalisation. Pour atteindre et assurer la pérennité de ces objectifs une série de réformes institutionnelles sont nécessaires pour améliorer la transparence, la responsabilisation, et l'inclusivité du secteur public. La gouvernance est donc un thème sous-jacent important de la stratégie. La Banque est perçue comme un partenaire de confiance et un solide catalyseur de la réforme. En tant que tel, elle peut jouer un rôle important pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation de son programme de réformes.

ii. Le présent CAS diffère des CAS antérieurs. L'objectif global de réduction de la pauvreté et l'objectif sous-jacent de gouvernance sont tous deux intégrés plus totalement dans notre programme-pays. En outre, le contexte et l'environnement autour de la réforme sont plus porteurs. Les CAS antérieurs ont défini « 2 Maroc », l'un urbain et l'autre rural. Toutefois, les études analytiques récentes (par exemple, la première carte de la pauvreté au niveau communal) ont permis au Gouvernement et à la Banque d'affiner leurs approches. Nous pouvons dès lors mieux identifier les poches de pauvreté et de marginalisation, qu'elles soient urbaines ou rurales et leur porter une plus grande attention. La principale différence entre la période actuelle du CAS (2005-09) et la précédente (2001-04) est que l'environnement politique et administratif est aujourd'hui plus favorable pour la mise en oeuvre des réformes institutionnelles. Tant au plus haut niveau de décision politique qu'à celui de la société civile, un sens de l'urgence de la réforme semble prévaloir. Le moment est donc propice à la mise en oeuvre de ces réformes, et ce en dépit de certaines résistances et du dynamisme insuffisant de l'administration.

iii. Le Roi a arrêté une nouvelle vision pour le développement, en attachant plus d'importance à l'amélioration des conditions sociales sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement a entamé la mise en oeuvre de cette vision en proposant un programme de réformes et d'investissements visant à générer une croissance durable, donner plus de dynamisme au marché de l'emploi, réduire le chômage, relever les conditions de vie, et éliminer progressivement la pauvreté et l'exclusion. Une société civile dynamique et en constante évolution joue également un rôle important, premièrement en aidant à définir et mettre en oeuvre le programme social du pays, et deuxièmement en incitant à une meilleure gouvernance. En effet, le rôle exceptionnel de la société civile dans la région renforce le caractère irréversible des réformes. Malgré ces tendances positives, une vision globale, partagée, pour le développement du pays reste nécessaire pour que le pays réalise son plein potentiel.

iv. En dépit des progrès enregistrés au cours des dernières années, le Maroc est confronté à d'importants défis dont : la croissance économique atone, la vulnérabilité à une pluviométrie variable, le faible niveau des indicateurs sociaux pour son niveau de revenu, le chômage élevé, et la pression croissante sur les ressources naturelles, l'eau en particulier. De larges segments de la population sont toujours socialement et économiquement marginalisés. Le plus grand défi (et la plus grande opportunité) pour remédier à la faible performance économique antérieure est de réussir à créer des emplois et à développer la population active. Si la croissance économique ne s'accélère pas et si de nouveaux emplois ne sont pas créés au cours de la prochaine décennie, la pauvreté et l'exclusion se propageront vraisemblablement à des niveaux qui pourraient générer des tensions sociales difficiles à gérer. De même, le taux de croissance démographique fortement à la baisse (1,4 pour cent) conjugué à une croissance toujours importante de la population active (3 pour cent) et à une participation de plus en plus large des femmes à la population active pourraient être à l'origine d'une décennie de croissance élevée basée sur une offre abondante de main-d'oeuvre, un faible ratio de dépendance, et une épargne importante. La matérialisation de ce dividende démographique dépendra essentiellement d'un investissement privé plus important.

v. ***Le CAS se propose de contribuer aux objectifs généraux d'accélération d'une croissance durable créatrice d'emplois et de réduction de la pauvreté et de la marginalisation en portant l'accent sur quatre objectifs :***

- ***Améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement.*** L'appui de la Banque visera à atteindre cinq résultats essentiels pour améliorer la compétitivité de l'économie marocaine et dès lors son potentiel de création d'emplois : (i) garantir la stabilité macroéconomique ; (ii) accroître l'efficacité de l'administration publique ; (iii) accroître la création d'emplois dans le secteur privé ; (iv) renforcer le rôle du secteur financier en tant que vecteur de croissance; et (iv) développer la compétitivité du secteur agricole.
- ***Améliorer les conditions de vie des pauvres et des vulnérables.*** L'appui de la Banque portera sur : (i) la réduction des bidonvilles et l'amélioration de l'accès au logement pour les segments les plus pauvres de la population ; (ii) la promotion d'un accès plus large aux services de base, programmes sociaux et opportunités économiques dans les poches de pauvreté et de vulnérabilité.
- ***Améliorer la gestion et l'efficacité du système éducatif.*** Les opérations de financement et de services-conseils contribueront à augmenter : (i) l'accès et la qualité de l'éducation de base ; et (ii) les taux de succès et d'insertion dans l'enseignement secondaire, universitaire, et la formation professionnelle.
- ***Améliorer les services de l'eau et de l'assainissement.*** Trois résultats seront recherchés : (i) améliorer le cadre juridique et institutionnel, la planification et les mécanismes de financement pour le secteur de l'eau ; (ii) améliorer l'accès et élargir le traitement de bassins ciblés ; et (iii) améliorer la performance financière et d'exploitation des opérateurs de l'eau.

vi. ***Pour atteindre les objectifs stratégiques, intermédiaires et plus généraux, l'amélioration de la gouvernance s'impose.*** Plus spécifiquement, les pierres angulaires d'une saine gouvernance – transparence, responsabilisation et inclusivité – serviront de principes directeurs à la conception des interventions de la Banque. A titre d'exemple, traduits dans nos travaux sur la réforme budgétaire, ces trois éléments devraient améliorer l'efficacité de la dépense publique, élément nécessaire pour une mise en oeuvre réussie des projets d'investissement prioritaires du Gouvernement. En outre, le concept d'inclusivité permettra d'intégrer les préoccupations Genre et Pauvreté dans les programmes de coopération de la Banque.

vii. ***Les instruments de la stratégie iront dans le sens d'un recours accru aux approches programmatiques.*** Tout en veillant à maintenir la flexibilité dans le dosage précis des instruments et allocations sectorielles, le CAS prévoit de porter une attention relativement plus importante à l'approche programmatique pour les opérations de financement et les études économiques et sectorielles (ESW) afin de garantir l'appui le plus effectif au Gouvernement et à son programme de réforme. Les études analytiques continueront d'être le moteur de la stratégie, l'expérience en matière d'ESW programmatiques (PESW) ayant, à maintes reprises, démontré que des études analytiques solides peuvent mener à des opérations de financement porteuses. Les opérations de prêt à l'investissement prendront de plus en plus la forme d'approches sectorielles (ou SWAP). De son côté, la SFI (1) mettra l'accent sur le secteur financier, dans le cadre d'une assistance technique et de l'investissement, en portant une attention particulière aux PME, à la micro-finance et au logement, (2) appuiera les efforts de gouvernance d'entreprise, et (3) recherchera des opportunités de services-conseils et d'investissement dans le secteur de l'infrastructure, y compris le financement de transactions importantes ou complexes.

viii. ***Pour l'EB06-09 un programme flexible de 250 à 350 millions de dollars par an est proposé à l'appui des objectifs stratégiques du CAS.*** Le Maroc a diversifié ses sources de financement

extérieur. Le niveau de financement à lui seul de la Banque ne constitue pas, au Maroc, un levier, tel que traditionnellement conçu, d'accélération des réformes. Le CAS intègre une mesure importante de flexibilité et ce afin de répondre aux besoins de financement à travers des opérations à forte teneur qualitative et catalytique à l'appui de la croissance et des réformes qui la conditionnent. Le volume de financement proposé est conforme à une saine gestion du risque et ce à la lumière des récents progrès accomplis par le pays, des projections de référence (Annexe 9), des indicateurs de résultats fixés dans le CAS, et de l'évolution des indicateurs de vulnérabilité de la BIRD. Une réduction du volume de financement serait décidée si le Maroc ne parvenait pas à maintenir un cadre macroéconomique stable, notamment à prendre la voie d'un déficit budgétaire soutenable.

ix. Le programme est conçu pour atténuer les risques qui pourraient affecter l'efficacité de l'appui de la Banque et pour renforcer le suivi et l'évaluation (S&E) des résultats du CAS. Au cours des quatre prochaines années, le programme de la Banque pourrait être confronté à une série de risques. La décélération de la volonté du Gouvernement à relever les défis économiques et sociaux du pays. La lourdeur des processus de prise de décision. La réduction de l'attractivité et de l'importance du financement de la Banque pour répondre aux besoins de ce pays à revenu intermédiaire. La Banque atténuera ces risques de plusieurs manières. Elle entreprendra une analyse plus systématique de l'économie politique du pays et améliorera sa capacité à appuyer les réformes dans le contexte d'une sensibilisation informée des acteurs importants. Elle offrira un travail analytique et des conseils techniques ponctuels et de haute qualité ainsi qu'un dosage approprié de ses instruments de financement. La Banque doit aussi renforcer les synergies avec les autres partenaires du développement du Maroc et notamment développer plus de complémentarité avec l'Union européenne (UE).

x. Les questions suivantes sont suggérées pour la discussion au Conseil d'administration :

- Le CAS reflète-t-il correctement les recommandations du rapport PRI ? Assure-t-il une flexibilité et réactivité suffisantes ?
- Le scénario de prêt est-il approprié ? Vient-il à l'appui de la stratégie tout en offrant suffisamment de flexibilité pour faire face à des développements imprévus ?
- Le CAS aborde-t-il de manière adéquate la question de la réforme institutionnelle et de la gouvernance ?
- Les défis macroéconomiques et leurs répercussions éventuelles sur le CAS sont-ils abordés de manière adéquate ?

I. CONTEXTE DU PAYS

A. Situation politique et sociale

1. ***Le Maroc se distingue dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) par son ouverture politique.*** Cette tendance a commencé au milieu des années 90 sous feu le Roi Hassan II et s'est accélérée depuis l'accession au trône de son fils, le Roi Mohammed VI, en 1999. Les grands changements politiques au Maroc se sont traduits par des élections libres et transparentes et par l'émergence d'une société civile florissante. Des milliers d'ONG interviennent dans des activités de développement et de plaidoyer, et une presse dynamique est en place. Une récente réforme du code de la famille – la *Moudawana* – a largement contribué à faire progresser les droits de la femme et encourager une société davantage inclusive.

2. ***Cette ouverture politique est particulièrement remarquable à la lumière des préoccupations sur le plan de la sécurité, typiques des autres pays de la région.*** Le pays a été secoué par plusieurs attentats terroristes à Casablanca le 16 mai 2003, qui ont fait de nombreuses victimes et qui ont été commis par des islamistes radicaux marocains vivant dans les bidonvilles urbains. En réponse à ces attentats des mesures de sécurité plus strictes ont été prises et les initiatives visant à améliorer les conditions sociales dans les zones urbaines, périurbaines et rurales ont été renforcées. La pauvreté, l'exclusion et la misère sont largement considérées comme étant des pépinières fertiles pour les extrémistes. Le Roi a orienté le pays sur la voie d'une participation politique généralisée, tout en garantissant la sécurité et la stabilité du pays.

3. ***La constitution marocaine met en place un système politique dans le cadre duquel la prise de décision législative est confiée à des représentants élus de manière démocratique, sous le leadership de la monarchie.*** A la suite des élections législatives de septembre 2002, le Roi a désigné un Premier Ministre technocrate à la tête d'un gouvernement de coalition représentatif des partis politiques représentés au Parlement. Malgré de nets gains au niveau du vote populaire, le Parti islamiste pour la justice et le développement (PJD) ne participe pas au Gouvernement.

4. ***A la lumière de cette évolution politique, la prise de décision au sein du Gouvernement semble souvent complexe.*** Les compromis politiques difficiles sont typiques des gouvernements de coalition. Au cours des derniers mois le Roi a lancé un chantier de réformes afin de remédier à cette problématique et notamment en ouvrant la voie à une nouvelle législation visant à réduire le nombre des partis politiques et la fragmentation. Néanmoins, la complexité de la prise de décision est peut-être inévitable dans un pays ayant les caractéristiques uniques du Maroc, à savoir une transition démocratique et un Roi qui poursuit activement un programme économique et social ambitieux. Cette situation peut comporter certains avantages, notamment celui de limiter les « dérapages » possibles du pays. Les désavantages se situent toutefois au niveau de l'identification insuffisante des lignes de responsabilité au niveau du Gouvernement. Une ambiguïté qui fait qu'il est plus difficile de formuler une vision partagée et de mettre en œuvre un programme pour le développement économique et social du pays. L'insuffisance de vision économique claire pourrait décourager l'investissement privé, intérieur ou extérieur, avec des conséquences négatives sur la croissance et la création d'emplois.

5. ***Depuis son accession au trône, le Roi Mohammed VI a privilégié la dimension sociale du développement et l'élimination de la pauvreté.*** En conséquence, le Gouvernement a inscrit la lutte contre la pauvreté au nombre de ses priorités. A l'heure actuelle environ 15 pour cent de la population est considérée pauvre. Environ deux tiers des pauvres vivent en milieu rural, mais le pourcentage en milieu urbain est à la hausse. Les études analytiques récentes de la Banque mondiale et du Gouvernement marocain montrent une hétérogénéité considérable dans les niveaux de pauvreté entre les communes (et ce même au sein d'une même province et région) et font état de poches de pauvreté

à la fois en milieu urbain et rural. Outre le segment de la population qui se situe en dessous du seuil de pauvreté, environ un quart de la population est considéré « économiquement vulnérable ». Cette population vit au seuil de la pauvreté ou à moins de 50 pour cent au dessus de ce seuil. Elle est donc mal préparée pour faire face à des chocs tels que la maladie d'un membre de la famille, la sécheresse ou la perte d'un emploi. Ce groupe constitue un défi considérable pour la stabilité sociale. Il lutte pour surmonter sa situation et est généralement frustré par l'inégalité. La population extrêmement pauvre quant à elle reste focalisée sur le défi quotidien de satisfaire ses besoins essentiels. Pris ensemble les « pauvres » et les « vulnérables » représentent environ 40 pour cent de la population marocaine devant bénéficier d'opportunités accrues de participation à la croissance et d'accès aux services de base.

6. ***L'importance de la croissance pour la réduction de la pauvreté est devenue évidente au cours des années 90 lorsque la pauvreté basée sur le revenu a augmenté de 50 pour cent (passant de 13 pour cent à 19 pour cent de la population).*** Les années 90 ont été une période de faible croissance au cours de laquelle la consommation réelle des ménages s'est contractée, le chômage a augmenté, et les ménages ruraux ont connu plusieurs années de sécheresse. Bien qu'une certaine détérioration dans la distribution du revenu ait contribué à la recrudescence de la pauvreté, environ 85 pour cent sont directement attribuables au taux de croissance très faible.¹ Au cours des dernières années de forte croissance, la pauvreté a rapidement diminué y compris en milieu rural.

7. ***Les indicateurs sociaux, en particulier pour les filles et les femmes, se sont nettement améliorés grâce aux ambitieux programmes d'alphabétisation, d'éducation, et de développement rural,² ils sont toutefois toujours faibles en comparaison de ceux d'autres pays à niveaux similaires de revenus.*** Quoique les réalisations dans le domaine du développement social soient impressionnantes, il reste encore beaucoup à faire pour que le Maroc se situe au même rang que d'autres pays à niveaux similaires de revenus et qu'il atteigne les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM).³

8. ***Malgré les améliorations de la consommation privée par habitant, et des indicateurs sociaux, le chômage urbain a continué d'augmenter.*** L'augmentation du chômage urbain a entraîné une plus grande exclusion. L'augmentation est disproportionnée élevée parmi les jeunes et les segments éduqués, dont les taux de chômage sont respectivement de 34 pour cent et 26 pour cent. La population urbaine active augmente de 4 pour cent par an, principalement en raison de l'exode rural. Pour améliorer les conditions sociales des efforts concertés s'imposent pour améliorer les conditions de vie, à la fois en milieu rural et urbain.

B. Développements économiques récents

9. ***Au cours de la dernière décennie, le Maroc a consolidé sa stabilité des prix, renforcé sa position extérieure et initié un ambitieux programme de réformes structurelles.*** L'inflation demeure peu importante et la position extérieure se situe à un niveau confortable. L'économie a été renforcée par des envois de fonds des travailleurs à l'étranger importants et réguliers, des recettes touristiques et un investissement direct étranger. Des changements structurels sont en cours dans plusieurs domaines et notamment la facilitation du commerce extérieur, la libéralisation du secteur financier, la privatisation des télécommunications, la modernisation de l'agriculture et la modernisation du secteur public. Les principales préoccupations à moyen terme sont la faible croissance, l'emploi et la pérennité budgétaire. Au Maroc, la croissance est variable et fortement dépendante de la météorologie. En moyenne elle a été trop faible par habitant pour créer les emplois nécessaires pour absorber la main-d'oeuvre au chômage. En 2000-01, la position budgétaire s'est détériorée en raison de la baisse des recettes et de dépenses plus importantes, financées sur les recettes des privatisations.

¹ Royaume du Maroc - Mise à jour de la pauvreté, Banque mondiale, 20 mars 2001.

² A titre d'exemple, les taux d'inscription nets à l'enseignement primaire sont passés de 58 pour cent en 1990 à 92 pour cent en 2003. L'espérance de vie est passée de 67 ans en 1990 à 70 en 2001. L'accès à l'eau salubre est passé de 75 pour cent en 1990 à 80 pour cent en 2000.

³ Se référer à l'Annexe 12 sur les indicateurs sociaux au Maroc.

Les ratios de la dette publique sont toujours importants mais à la baisse. L'accélération de la croissance impliquera un sens renouvelé d'urgence. Les déséquilibres budgétaires doivent être redressés et ensuite stabilisés afin de parachever un programme de réformes structurelles qui contribuera à développer la compétitivité des entreprises marocaines, à l'intérieur et à l'extérieur. Les réformes qui produiront un déficit budgétaire plus bas, renforceront la confiance des investisseurs et impulseront la croissance requise pour remédier aux problèmes de pauvreté et aux pressions sociales.

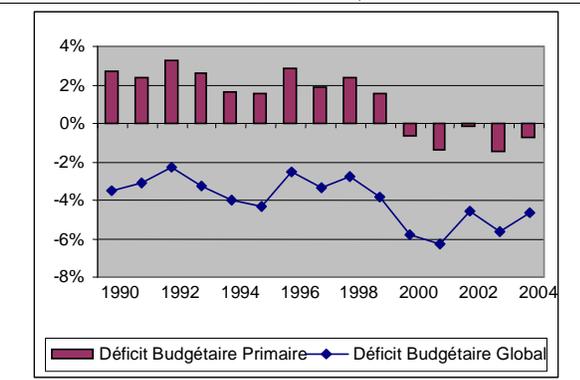
10. Le Maroc a mis en oeuvre des programmes réussis de stabilisation depuis le milieu des années 90 et a atteint de faibles taux d'inflation grâce à une gestion budgétaire, monétaire et de la dette prudente. D'importants efforts de stabilisation se sont avérés nécessaires pour redresser les déséquilibres budgétaires et rétablir la crédibilité à la suite des accords de rééchelonnement de la dette de la fin des années 80. Les taux d'inflation sont passés de taux à deux chiffres dans les années 80 à moins de 2 pour cent au cours de la décennie actuelle. Les mesures liées aux recettes et aux dépenses ont maintenu les déficits budgétaires à de faibles niveaux aux environs de 3 pour cent du PIB. Une politique monétaire prudente a appuyé un régime de taux de change fixe. Le panier de devises sous-jacent au taux de change a été modifié en 2000, ce qui a impliqué une dévaluation de facto de 5 pour cent du dirham. L'influx important et régulier de transferts de fonds des travailleurs à l'étranger, les recettes touristiques et les investissements directs étrangers liés aux programmes de privatisation ont donné lieu à des liquidités bancaires et à des réserves internationales plus importantes. La position en matière de réserves a plus que doublé, passant de 4,6 mois d'importations en 2000 à 10 mois d'importations en 2004. Les transferts de fonds des travailleurs à l'étranger ont également contribué à une épargne nationale accrue et à des surplus successifs du compte courant depuis 2001. Ces transferts ont représenté 8,2 pour cent du PIB et les recettes du tourisme 7,1 pour cent du PIB en 2003. Ces résultats sont remarquables vu qu'ils ont été obtenus dans un environnement extérieur adverse, caractérisé entre autres par un ralentissement de l'économie mondiale, des prix pétroliers élevés, et une incertitude géopolitique omniprésente.

11. En dépit des réalisations, la position budgétaire s'est dégradée et pourrait devenir insoutenable dans le moyen terme.

Les importants déficits budgétaires⁴ se sont situés en moyenne à 5,2 pour cent du PIB au cours de la période 2001-04 (Figure 1). Ces déficits ont été financés par les importantes recettes de privatisation et l'emprunt intérieur. Les déficits budgétaires importants ont été principalement la conséquence d'une masse salariale croissante qui a représenté environ 13 pour cent du PIB en 2004, de certaines dépenses liées à la sécurité à la suite des attentats à la bombe de Casablanca en mai 2003, de quelques investissements

Figure 1 : Déficit Budgétaire de l'Administration Centrale en % du PIB

(Non compris les recettes de privatisation, y incluses les dépenses du Fonds Hassan II)



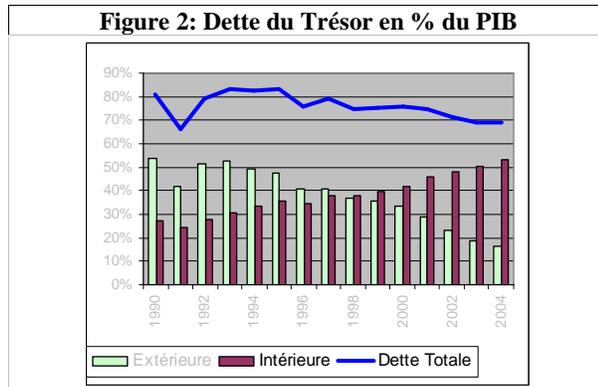
exceptionnels à l'infrastructure financés par le Fonds Hassan II, et d'une performance plus faible des recettes due à la réduction de certains droits d'importation. En outre, d'importants transferts ont été effectués au système de retraite et à deux banques publiques en difficulté. Les déficits budgétaires de cette importance ne sont pas soutenables sur le moyen terme. En 2004, plus de la moitié du financement du déficit budgétaire a trouvé son origine dans les recettes de privatisation qui devraient être substantiellement épuisées d'ici 2006, de telle sorte que l'effort de consolidation budgétaire revêt un haut niveau de priorité en 2005-06. Afin de préserver la stabilité dans le moyen terme, des mesures rapides et décisives visant à accroître les recettes s'imposent sur plusieurs fronts, et des efforts doivent être déployés pour remédier aux rigidités du budget, inverser la tendance

⁴ Le terme « déficit budgétaire », tel qu'utilisé dans le présent contexte, ne comprend pas les recettes de privatisation et subventions et inclut les transferts au Fonds Hassan II. Toute référence future au « déficit budgétaire » sera basée sur cette définition.

aborder la question des passifs budgétaires actuels et latents. Ceci permettrait de créer suffisamment d'espace budgétaire pour couvrir les investissements dans les secteurs prioritaires pour le développement du pays. Un programme de réforme du secteur public appuyé par la Banque mondiale est en cours pour contribuer au ralentissement des dépenses budgétaires (notamment par le biais de la réforme de la fonction publique et de la réforme du budget). Un programme mené par le Gouvernement est en place pour faire face aux tendances à la baisse des recettes, et ce à travers une réforme fiscale envisagée pour 2006. Ces mesures éviteront à la dette publique d'évoluer vers des niveaux insoutenables.

12. Une gestion active de la dette a permis de réduire son stock et de développer la confiance des investisseurs.

La dette publique extérieure totale a régulièrement diminué, passant de 34 pour cent du PIB en 2000 à environ 16 pour cent en 2004 (Figure 2). A l'inverse, la dette intérieure a augmenté, passant de 42 à 51 pour cent du PIB au cours de la même période. Globalement (et en dépit des importants déficits budgétaires), le Maroc a réduit sa dette publique totale directe de 76 pour cent du PIB en 2000 à 67 pour cent du PIB en 2004. Tel que discuté ci-dessous, la perception de l'économie marocaine par le marché s'est nettement améliorée et ce en



réponse à l'association d'une gestion saine de la dette, d'un faible niveau d'inflation, de la solide position des réserves extérieures, et d'un programme en cours de réformes structurelles. En juillet 2003, les autorités ont placé avec succès 400 millions d'euros en euro-obligations (avec un spread faible de 215 points de base par rapport aux repères européens). Même si les notations du Maroc demeurent inférieures à la cote d'investissement, S&P a amélioré sa perspective de stable à positive. Les spreads EMBI+ pour la dette marocaine sur les marchés internationaux ont diminué, passant de 579 points de base en janvier 2001 à 170 points de base en décembre 2004⁵.

13. Une série de réformes structurelles ont été entreprises, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les réformes structurelles entreprises ont porté, entre autres, sur la libéralisation du commerce extérieur, le renforcement du secteur financier et la privatisation, la réforme du budget et des douanes et, plus récemment, la gouvernance. La libéralisation du commerce a donné lieu à un Accord d'association avec l'Union européenne signé en 1996 et entré en vigueur en mars 2000. Un deuxième accord a été conclu avec les Etats-Unis en mars 2004. La réglementation et la supervision prudentielles du système financier ont été renforcées grâce à l'approbation de nouvelles législations régissant le secteur bancaire et la Banque centrale. La restructuration de deux banques publiques en difficulté est en cours. La privatisation des entreprises publiques des télécommunications, réalisée en trois phases, a été finalisée. L'octroi d'une seconde licence de téléphonie mobile a donné lieu à des bénéfices économiques et financiers sans précédents, à l'origine d'une baisse importante des prix des communications et de la création de milliers d'emplois nouveaux. Plus récemment, le Gouvernement a pris plusieurs autres mesures importantes : promulgation d'un nouveau décret sur les passations des marchés publics, lancement de la réforme du système judiciaire avec l'établissement de tribunaux commerciaux, promulgation de nouvelles lois régissant la politique de concurrence, mise en place d'un conseil de la concurrence, et libéralisation des prix. La réforme structurelle a préparé le terrain à une croissance accélérée, notamment en minimisant la dépendance vis-à-vis de la production agricole. Néanmoins, d'autres initiatives s'imposent pour mettre ces réformes en oeuvre et en parachever le programme.

⁵ En comparaison avec d'autres pays émergents, les spreads marocains ont baissé de 70%, alors que ceux de la Turquie, Pérou, Mexique et Brésil ont baissé respectivement de 68% pour les deux premiers, 60 et 50%.

14. **Plusieurs facteurs ont contribué à des taux d'épargne et d'investissement accrus.** Il s'agit, entre autres, de la mise en oeuvre de programmes de stabilisation, de réformes structurelles en cours (notamment dans les domaines du commerce, du secteur financier et de la privatisation), et des transferts substantiels de fonds de l'importante communauté de Marocains à l'étranger. Au Maroc, les faibles niveaux de l'investissement et de l'épargne au cours des années 80 ont été dus à un environnement macroéconomique faussé et à des contraintes au développement du secteur privé. Les réformes de la moitié à la fin des années 90 ont modifié ce schéma. Entre 1995 et 2004, les taux de l'épargne nationale ont augmenté, passant de 18 pour cent à 26 pour cent, et les taux d'investissement sont passés de 20 à 24 pour cent (Figures 3 et 4). L'épargne nationale a augmenté parallèlement aux transferts de fonds de l'étranger (Figure 4). Les exportations se sont diversifiées, alors que le tourisme et autres secteurs de services se sont développés. Les dépôts bancaires ont augmenté. L'augmentation des taux d'investissement s'explique principalement par l'investissement privé. Pour que l'épargne se traduise par des investissements productifs, il faut que son niveau soit élevé. Pour soutenir cet effort, un certain nombre de réformes s'imposent pour faciliter le développement du secteur privé.

Figure 3: Investissement Brut en % du PIB

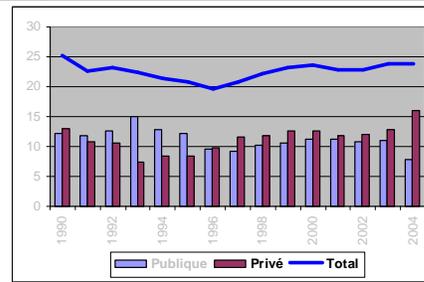
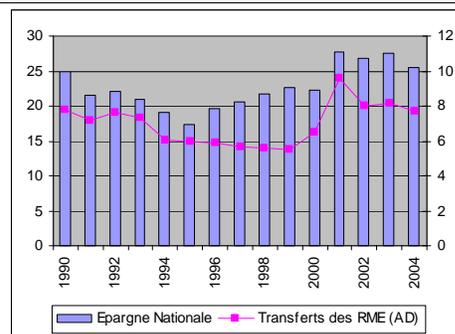
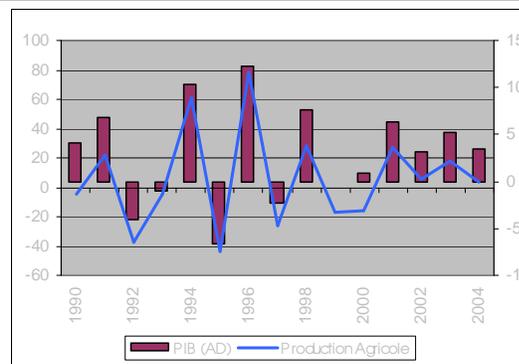


Figure 4: Epargne Nationale et Transferts des Résidents Marocains à l'Extérieur en % du PIB



15. **Malgré la transition économique impressionnante, la croissance a été volatile et inférieure au potentiel.** En effet, l'économie a enregistré un taux de croissance de moins de 3,5 pour cent au cours de la dernière décennie, et un taux prometteur, quoique toujours insuffisant, de 4,5 pour cent pendant la période 2001-04. Il est toutefois projeté que le taux de croissance retombera à 3 pour cent en 2005. Un certain nombre de facteurs ont contribué à cette performance décevante, dont la variabilité de l'agriculture marocaine, la croissance traditionnellement faible du secteur hors agriculture, la lente transformation de l'épargne nationale en investissements à haut niveau de productivité (y compris celles générées par les transferts de fonds de l'étranger), et la faible compétitivité des entreprises marocaines dans l'économie mondiale. La croissance demeure très volatile et dépendante de l'agriculture, bien que celle-ci ne représente que 15 pour cent du PIB (Figure 5). Une série de sécheresses au cours des années 90 a contribué à une forte fluctuation de la production agricole d'une année à l'autre, avec pour résultat d'importantes variations dans la croissance agrégée et une augmentation des niveaux de pauvreté. Sur la période 2000-04, les conditions météorologiques favorables ont permis une performance agricole exceptionnelle et des taux de croissance élevés. Le secteur hors agriculture a continué de se développer lentement mais régulièrement pour enregistrer un taux de croissance de 3,2 pour cent. Le dynamisme dérive principalement des secteurs manufacturiers

Figure 5: Croissance du PIB et Production Agricole en %

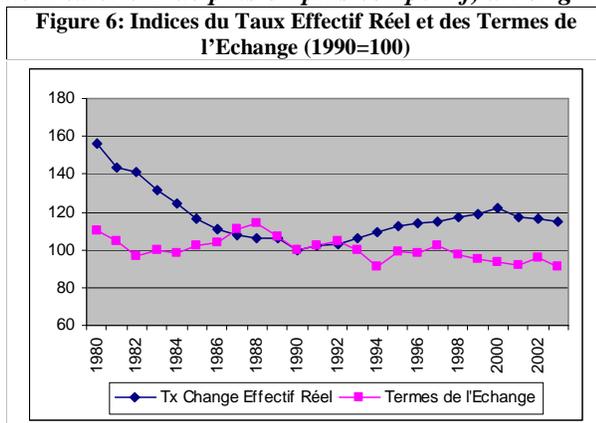


et des services tels que le tourisme et la technologie de l'information. Les taux d'intérêt prêteurs, quoique progressivement à la baisse, ont néanmoins été élevés, se situant en moyenne à plus de 7 pour cent en termes réels au cours de la période 1999-04, ce qui a affecté le crédit ainsi que l'investissement privé. Il est estimé que l'impact des mauvaises conditions météorologiques et de l'Arrangement multifibres (AMF) sur la production industrielle réduira le taux de croissance en 2005.

16. La croissance ayant été relativement modeste, les nouveaux entrants dans la population active, en particulier les jeunes et les femmes, ne trouvent que peu d'emplois. A moins que des efforts soient déployés pour accélérer la compétitivité des entreprises marocaines, la concurrence internationale continuera de faire obstacle à la création d'emplois. Récemment le taux de chômage déjà élevé a été exacerbé du fait que la création d'emplois s'est révélée insuffisante pour absorber le nombre de femmes et de jeunes qui se joignent à la population active. Les taux du chômage urbain ont enregistré un niveau de pointe de 23 pour cent en 1995, mais sont tombés à 18 pour cent en 2002 en raison d'un secteur manufacturier dynamique. Cependant, avec l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans la population active et l'enregistrement de leur statut professionnel, le chômage est remonté à 20 pour cent en 2003. Le chômage est particulièrement élevé – plus de 34 pour cent – parmi les jeunes et la population diplômée.

17. Le Maroc est confronté à un environnement extérieur de plus en plus compétitif, à l'origine d'opportunités mais aussi de défis.

Le Maroc est en train de mettre en oeuvre un Accord d'association avec l'Union européenne et vient de conclure un Accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Les deux cadres offrent de nouvelles opportunités d'exportation et de croissance plus rapide mais ils sont aussi à l'origine de défis pour les investisseurs nationaux. Une plus grande compétitivité des entreprises marocaines est essentielle à une forte croissance. Pour ce qui est de la croissance et de l'emploi, l'intégration accrue au commerce extérieur doit aller de pair avec des niveaux supérieurs



d'investissements privés. Le Maroc est très vulnérable aux développements extérieurs adverses et notamment à : (i) une reprise plus lente que prévue de l'économie mondiale, notamment en Europe ; (ii) une perte de compétitivité des exportations à la suite de la dépréciation du dollar⁶ et la fin du commerce préférentiel ; (iii) des termes de l'échange à la baisse ; et (iv) des chocs imprévus d'origine politique ou sur le plan de la sécurité. La faible demande en Europe et aux Etats-Unis pourrait affecter la performance des exportations du Maroc. Sa compétitivité pourrait s'en trouver affectée dans les pays de la zone dollar et vis-à-vis des exportateurs de la zone dollar. En 2003, le dirham a baissé d'environ 4 pour cent par rapport à l'euro, avec un gain de compétitivité limité sur le marché européen (Figure 6). Dans le cadre de l'Accord d'association avec l'UE, les taux tarifaires sur les produits non compétitifs ont été totalement éliminés. Pour tous les autres biens, une réduction annuelle de 10 pour cent est mise en oeuvre avec leur élimination totale à l'horizon 2012⁷. Dans le cadre de l'ALE avec les Etats-Unis l'accès immédiat en franchise de droit pour 95 pour cent des biens industriels et de consommation du Maroc sur une base de réciprocité, entraînera une libéralisation majeure du commerce extérieur mais il comporte également des risques importants pour les entreprises nationales.

⁶ Le Dirham continue d'être rattaché à un panier non divulgué publiquement dans lequel l'Euro à une pondération importante. Les fluctuations du taux de change réelles ont été modestes avec une dépréciation progressive au cours des dernières années.

⁷ Ceci inclut les produits agricoles.

18. *Toute stratégie de croissance couronnée de succès implique la stabilité des prix ainsi que des réformes à l'appui d'un secteur privé dynamique.* Pour attirer l'investissement, il faut renforcer la compétitivité de l'environnement des affaires. Ceci implique des réformes macro et microéconomiques. Un déficit budgétaire soutenable et un taux de change compétitif sont essentiels à un environnement macroéconomique stable. Dans le but d'évaluer les besoins sur le front microéconomique, des enquêtes auprès des entreprises ont été récemment réalisées conjointement par la Banque et le Gouvernement du Maroc. Elles indiquent que les entreprises, et plus particulièrement les PME créatrices d'emplois, ont besoin : (i) d'un système financier qui assure un financement adéquat aux petites et aux grandes entreprises ; (ii) d'une main-d'oeuvre qualifiée et formée et d'une mise en oeuvre effective du nouveau code du travail ; (iii) d'un marché foncier équitable et en bon état de fonctionnement ; et (iv) d'un système juridique qui veille au respect des droits de propriété et des contrats et qui résout les différends. Ces éléments clés minimisent les barrières à l'entrée pour les nouvelles entreprises (les PME en particulier). Un climat des affaires plus compétitif est à même d'encourager les investissements et, partant, de créer l'emploi.

II. PRINCIPAUX DEFIS ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME

A. Vision du pays, programme du Gouvernement et défis

19. *Le Roi a arrêtée une vision à orientation sociale pour le développement du pays.* Cette vision attache une importance nettement plus grande que par le passé à l'amélioration des conditions sociales. A plusieurs occasions le Roi a réitéré la nécessité d'une forte croissance, la création d'emplois, l'éducation, le logement social, la prise de décision réactive de proximité, et des droits des femmes.

20. *Le Gouvernement a entamé la mise en oeuvre de cette vision en proposant un programme de réformes et d'investissements.* Comme l'a esquissé le Premier Ministre dans son discours d'investiture devant le Parlement, le programme vise à « générer une croissance durable capable de dynamiser le marché de l'emploi, de réduire le chômage, de relever les conditions de vie des citoyens et d'éliminer progressivement la pauvreté et l'exclusion ». ⁸ A la suite des élections de novembre 2002, il propose de renforcer le potentiel du secteur privé en améliorant la compétitivité des entreprises marocaines. Les mesures pour atteindre cet objectif sont notamment le maintien d'un cadre macroéconomique approprié, l'investissement dans les infrastructures, et la restructuration du système national de l'éducation et de la formation. Le programme social porte, entre autres, une attention particulière à l'amélioration des revenus, à l'accès aux services et à la qualité de ces derniers pour les pauvres et les marginalisés (« politique de proximité »). Il met l'accent sur le logement, le transport, la santé, et le développement rural. La réforme de l'administration publique, qui améliore l'efficacité et l'efficacité du budget et de la fonction publique, est un élément important pour le succès du programme. La gestion des ressources en eau est une autre composante clé du programme gouvernemental.

21. *Les défis majeurs d'une croissance économique lente, de faibles indicateurs sociaux, d'un chômage élevé, et d'une pression croissante sur les ressources naturelles (l'eau en particulier) se posent au Maroc.* D'autre part, la démographie du Maroc est telle qu'elle offre une opportunité. Le taux de la croissance démographique est de 1,5 pour cent seulement, l'augmentation de la main-d'oeuvre est de l'ordre de 3 pour cent, et le taux de participation des femmes à la population active s'accélère. Une population active abondante et de faibles taux de dépendance sont des facteurs positifs. S'ils sont accompagnés de mesures pédagogiques et de formation visant à mieux intégrer les jeunes dans l'économie, il pourrait s'en suivre une décennie de croissance élevée. Toutefois, si au cours de la prochaine décennie, la croissance et la création d'emplois ne s'accroissent pas de manière

⁸ Discours prononcé par Monsieur le Premier Ministre au Parlement en novembre 2002.

significative par rapport à la dernière décennie, la pauvreté et l'exclusion pourraient atteindre des niveaux à l'origine de tensions sociales difficiles à gérer.

(i) Générer une croissance créatrice d'emplois grâce à une meilleure compétitivité et à un meilleur climat de l'investissement. Créer des emplois pour les jeunes et la population active croissante du Maroc impliquera d'accélérer la croissance économique créatrice d'emplois. Le maintien de l'équilibre macroéconomique global est une priorité. L'équilibre à lui seul ne peut garantir l'impulsion suffisante pour que l'économie réalise son potentiel intégral de croissance. Dans un passé récent, le Maroc avait opté pour des politiques budgétaires expansionnistes dans le but de présélectionner et d'encourager certains secteurs à forte croissance. Ces efforts ont toutefois échoué à produire une croissance durable. Un secteur privé compétitif implique un environnement ouvert et libre avec des règles du jeu claires et transparentes applicables à toutes les entreprises. La récente Evaluation du climat de l'investissement (ECI) réalisée par la Banque mondiale et la SFI indique que le développement du secteur privé, en particulier les PME, est limité par le manque d'accès au capital et par les problèmes liés à l'administration publique et à la justice. En outre, les entreprises sont confrontées à un marché foncier qui manque de transparence. La « non homogénéisation » des règles du jeu favorisent les grandes entreprises marocaines.⁹ L'amélioration de ces facteurs pour faciliter l'investissement constitue un important défi à relever par le Maroc.

(ii) Améliorer les conditions de vie des pauvres et des marginalisés. Outre une croissance dynamique, des efforts spéciaux devront être déployés pour donner accès aux services et opportunités dont les pauvres et les marginalisés ont été privés par le passé. Au cours des dernières années, le Maroc a nettement amélioré les services de base en milieu rural pour l'eau, l'assainissement, les routes, les soins de santé, et l'éducation. Ces progrès doivent se poursuivre pour atteindre les pauvres et les marginalisés des milieux rural et urbain. Si le facteur le plus important pour réduire la pauvreté au Maroc demeure la croissance économique, les politiques visant à améliorer la croissance ne sont pas nécessairement neutres sur le plan de la répartition. En développant des outils permettant d'identifier les gagnants et les perdants des politiques de réforme économique, le Gouvernement pourra mieux cibler ses interventions. Cette démarche pourra assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance au bénéfice des segments les plus pauvres de la société et étendre la protection sociale aux plus vulnérables en périodes de transition.¹⁰

(iii) Renforcer l'éducation. Au cours de la dernière décennie, le Maroc a fait de grands progrès dans la voie de l'amélioration de l'accès à l'enseignement fondamental. Le taux national net d'inscription à l'enseignement primaire est passé de 52,4 pour cent (1990-1991) à 92,0 pour cent (2003-2004). Le taux d'inscription net à l'enseignement a augmenté, pour passer de 17,5 pour cent à 32,0 pour cent, et dans l'enseignement secondaire supérieur il est passé de 6,1 pour cent à 14,9 pour cent au cours de la même période. Le développement futur du système éducatif officiel marocain demeurera toutefois confronté à de nombreux nouveaux défis. L'inefficacité interne est importante, comme le montrent les taux élevés d'abandon et de redoublement, les disparités géographiques et de genre à tous les niveaux de l'éducation et une demande insatisfaite pour l'entrée dans les établissements d'enseignement moyen, à la suite de l'expansion réussie de l'accès à l'enseignement primaire. L'analphabétisme est tout spécialement problématique. A 6,6 pour cent du PIB, le secteur de l'éducation s'est déjà vu allouer un financement important. La marge financière pour l'expansion du système est limitée. Dans ce contexte, le Gouvernement doit simultanément gérer un système éducatif complexe et faire face à des demandes de plus en plus diverses tout en procédant à une réforme du système éducatif à grande échelle. Un Cadre stratégique de développement du système éducatif a été élaboré avec l'assistance technique de

⁹ Evaluation du climat de l'investissement (ECI) réalisée par la Banque-SFI en 2004. Se référer également à l'Annexe 6 pour un aperçu de l'environnement des affaires au Maroc.

¹⁰ A titre d'exemple de cette analyse appliquée à la réforme de l'agriculture se référer à "Kingdom of Morocco Poverty Report: Strengthening Policy by Identifying the Geographic Dimension of Poverty", septembre 2004.

l'Agence canadienne de développement international (ACDI), détaillant des plans stratégiques visant à opérationnaliser la Charte de l'éducation au cours des cinq prochaines années (2005-2009). Le cadre vise à améliorer la qualité, la pertinence, et le coût-efficacité du système éducatif. Le défi majeur consistera à améliorer l'accès à un enseignement de qualité, essentiel pour développer une main-d'oeuvre qualifiée, mieux en mesure de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale.

(iv) Utilisation durable et efficiente des ressources en eau. L'eau est une ressource stratégique rare au Maroc. Depuis les années 60, le pays a développé avec succès son infrastructure hydraulique afin de garantir l'approvisionnement urbain et l'irrigation nécessaire au développement agricole et économique. Malheureusement, ces priorités n'ont pas été accompagnées d'une attention à la gestion de la demande, à la protection des ressources, et à l'alimentation rurale en eau. Cette situation a abouti à des utilisations inefficaces, à l'épuisement et à la dégradation des ressources hydriques et à l'un des plus importants déficits d'approvisionnement rural en eau de la région MENA. Un nouveau Code de l'eau a introduit les agences de bassins pour mettre en oeuvre la gestion intégrée des ressources en eau et favoriser la protection et la conservation des ressources. Des objectifs ambitieux ont été arrêtés afin d'améliorer l'efficacité et de développer l'infrastructure parmi les opérateurs du secteur. Un accent particulier a été porté à la lutte contre la pollution. Néanmoins, les contraintes institutionnelles et financières ont entraîné des retards dans la mise en oeuvre des réformes. L'expérience indique que les dimensions institutionnelles et financières ont généralement fait montre de résultats plus mitigés lorsque les composantes infrastructures des réformes ont été achevées d'une manière satisfaisante. Le Maroc est confronté au défi de remédier aux goulets d'étranglement institutionnels responsables d'une gouvernance et gestion financière moins que satisfaisante du secteur de l'eau.

B. Perspectives à moyen terme

22. *Le Maroc a l'opportunité d'accélérer la croissance, d'accroître l'emploi, et de réduire la pauvreté.* Pour ce faire, il doit renforcer les bases existantes de la stabilité macroéconomique (faible taux d'inflation et position extérieure solide). Il doit poursuivre un programme de réformes structurelles plurielles visant à redresser les déséquilibres budgétaires, poursuivre la libéralisation du commerce extérieur et l'ouverture de l'économie. Il doit également développer le rôle du secteur privé et améliorer son efficacité, aborder les faiblesses du secteur financier et du régime des retraites, et libérer le marché de l'emploi. Il est possible que le régime du taux de change doive également être adapté au contexte en évolution, principalement en vue de la poursuite de la libéralisation du commerce et dans la perspective d'une ouverture éventuelle du compte de capital. La politique du taux de change serait dès lors un instrument qui améliorerait la compétitivité et viendrait à l'appui de la croissance.

23. *Le scénario de référence repose sur un cadre macroéconomique stable avec une croissance modeste et un ajustement partiel.* Ce scénario serait appuyé par un retour partiel à la pérennité budgétaire à moyen terme, des ratios nationaux et d'épargne légèrement supérieurs, une performance soutenue des exportations résultant d'un taux de change et de termes de l'échange constants. Ceci, joint à d'importants transferts de fonds et recettes touristiques, permettra de maintenir des surplus positifs, quoique à la baisse, du compte courant, et une position extérieure saine.

24. *Dans le cadre du scénario de référence, la croissance ne s'accélérerait pas au-delà des moyennes récentes des 10 dernières années, à savoir 4 pour cent, mais la pérennité budgétaire serait partiellement restaurée.* Dans le cadre de ce scénario, des efforts partiels sont déployés sur le front de la consolidation budgétaire, mais les réformes structurelles sont mises en oeuvre à un rythme lent. Ainsi, à la suite d'un léger ralentissement en 2005 dû à une projection de moindre pluviosité (exceptionnelle en 2004), le taux de croissance demeurerait à 4 pour cent en moyenne jusqu'en 2009. L'inflation serait maintenue sous contrôle à 2,5 pour cent. Il est anticipé que la politique monétaire demeurerait prudente afin de faire face à d'importants, quoique à la baisse, influx de capitaux privés en raison de la réduction progressive des recettes de privatisation. Ce scénario envisage deux grands

résultats : sur le plan des soldes intérieurs, un redressement partiel de la situation budgétaire impliquerait un déficit budgétaire de 3,6 pour cent du PIB d'ici 2009. Il en résulterait une réduction majeure, bien qu'inférieure à l'objectif de 3 pour cent fixé par les autorités marocaines. Des réformes partielles mais soutenues sur le plan des recettes et des dépenses seraient mises en oeuvre pour atteindre ce résultat. Les mesures à même d'élargir l'assiette fiscale, de simplifier le système et de renforcer l'administration du régime fiscal seraient accompagnées d'actions visant à reprendre le contrôle de la masse salariale et à resserrer d'autres dépenses courantes. La mise en oeuvre progressive du programme de réforme de l'administration publique, appuyé par la Banque mondiale, visait une réduction de la masse salariale de 13 à 11 pour cent du PIB. Mais cet objectif risque de n'être que partiellement atteint. Les recettes de privatisation qui vont en diminuant continueraient à financer partiellement le déficit budgétaire en 2005. Devenant progressivement insignifiantes, elles rendraient inévitable une compression modérée des dépenses d'équipement. Sur le plan des soldes extérieurs, l'excédent du compte courant diminuerait graduellement, la meilleure performance des exportations ne parvenant pas à contrebalancer un retour à une demande intérieure accrue pour les importations (également alimentée par des envois réguliers de fonds des travailleurs à l'étranger). Ce résultat traduirait également les effets de l'expiration de l'AMF en 2005 sur les exportations marocaines de textile. Pour ce qui est des ratios de la dette publique à la baisse, après avoir enregistré une poussée temporaire en 2005 due à la reconnaissance des arriérés antérieurs à la sécurité sociale, ils continueraient de baisser à 66 pour cent du PIB d'ici la fin de 2009. Dans le cadre de ce scénario, l'emploi urbain serait maintenu à son niveau actuel en raison de la croissance relativement élevée de la main-d'oeuvre et d'une croissance économique seulement modeste.

25. **Un déficit de financement extérieur rapidement à la baisse serait principalement comblé par du financement multilatéral et de l'investissement direct étranger.** Dans le cadre du scénario de référence, le déficit cumulé de financement serait d'environ 15 milliards de \$EU au cours de la période 2005-08, soit environ le même montant que celui envisagé pour la période du CAS précédent. Cette baisse des besoins de financement reflète des montants du profil d'amortissement au titre de la dette, des excédents du compte courant et des besoins réduits pour l'accumulation des réserves de change par la BAM. A mesure que les recettes de privatisation et le volume du financement bilatéral décroissent, le financement multilatéral et l'investissement direct étranger joueront un rôle accru pour combler le déficit.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques sélectionnés (%)

	Actuels				Est.		Projections			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance (%)										
PIB réel	1,0	6,3	3,2	5,2	3,5	3,0	3,8	4,0	4,0	4,0
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>0,8</i>	<i>8,0</i>	<i>3,4</i>	<i>3,6</i>	<i>3,8</i>					
Consommation réelle	3,0	7,1	0,5	3,7	3,4	2,8	3,7	4,1	4,4	4,5
Investissement réel intérieur brut	7,0	8,0	4,4	6,0	5,0	4,6	5,0	5,4	5,4	5,6
Volume des exportations, BSNF	6,4	13,0	8,8	-3,6	2,7	6,3	5,5	5,3	5,2	5,1
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>-0,8</i>	<i>4,0</i>	<i>6,9</i>	<i>5,7</i>	<i>5,8</i>					
Volume des importations, BSNF	-0,5	5,7	12,2	15,6	3,5	6,4	5,9	6,5	6,9	6,8
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>-2,8</i>	<i>5,5</i>	<i>4,9</i>	<i>5,6</i>	<i>5,9</i>					
Déflateur PIB	1,5	1,8	0,6	0,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Ratios par rapport au PIB										
Investissement brut	23,6	22,9	22,7	23,8	24,2	24,4	24,6	24,8	24,9	25,0
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>24,5</i>	<i>24,7</i>	<i>25,2</i>	<i>25,4</i>	<i>25,6</i>					
Epargne nationale brute	22,2	27,6	26,8	27,4	25,5	26,1	26,2	26,0	25,5	25,0
Déficit budgétaire (-)*	-5,8	-6,3	-4,6	-5,7	-4,7	-5,0	-4,7	-4,4	-4,0	-3,6
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>-6,4</i>	<i>-7,7</i>	<i>-5,5</i>	<i>-4,3</i>	<i>-3,5</i>					
Dette publique directe	75,6	74,7	71,3	69,3	66,7	68,2	67,9	67,2	66,7	66,0
Solde courant extérieur	-1,4	4,7	4,1	3,6	1,3	1,7	1,6	1,2	0,7	0,1
<i>Prévision du CAS 2001-04</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>	<i>-1,1</i>	<i>-1,0</i>	<i>-1,0</i>					

* A l'exclusion des recettes de privatisation et incluant les dépenses du Fonds Hassan II.

26. *Dans le cadre d'un scénario alternatif élevé non seulement la pérennité budgétaire serait totalement restaurée, mais la croissance serait également plus forte qu'au cours de la dernière décennie avec une moyenne de 5 pour cent.* Cette augmentation serait principalement induite par la combinaison d'une performance dynamique des exportations résultant d'une demande européenne et américaine soutenue et d'un investissement privé plus important—intérieur et étranger. La croissance rapide tirerait avantage d'une ferme mise en oeuvre des réformes structurelles, en particulier d'une rapide reconversion du secteur manufacturier en faveur de nouvelles opportunités d'exportation ; de la mise en oeuvre adéquate de l'ALE ; d'un secteur dynamique du tourisme et de la construction ; d'une certaine reprise dans l'agriculture grâce à de bonnes conditions météorologiques et à l'accélération de la modernisation du secteur agricole ; et des réformes du secteur financier pour réduire les coûts du financement et améliorer l'accès au crédit des PME. Le moteur de la croissance serait toujours l'investissement privé qui poursuivrait sa tendance ascendante depuis 1998. Une croissance plus importante tirerait également avantage d'un effort plus dynamique d'ajustement budgétaire aboutissant à des ratios budgétaires et de la dette plus soutenables, des excédents supérieurs du compte courant extérieur, et une perception moindre des risques pays par les marchés internationaux de capitaux. Dans le cadre du présent scénario, le chômage urbain diminuerait.

27. *Dans le cadre d'un scénario bas, la croissance serait médiocre et l'absence d'un ajustement budgétaire significatif ne remettrait pas immédiatement en cause la stabilité budgétaire. Toutefois, la décroissance des recettes de privatisation après 2006 pourrait fortement compromettre la stabilité budgétaire à la fin de la période du CAS.* La croissance serait faible, en moyenne à 3 pour cent, si des chocs intérieurs, (sécheresses), des chocs extérieurs ou une détérioration plus prononcée que projetée de la compétitivité de l'industrie manufacturière se produisaient dans le contexte de l'indiscipline budgétaire. Dans la mesure où les recettes de privatisation seraient à l'origine d'un stimulant budgétaire et qu'elles financeraient temporairement des déficits supérieurs, la croissance demeurerait positive, mais inférieure à celle projetée dans le scénario de référence. Cependant, une fois ces recettes épuisées, et en présence de déséquilibres budgétaires qui exigent davantage d'emprunt intérieur, l'investissement privé se verrait évincé. La croissance prendrait du recul en raison de taux d'intérêt à la hausse. L'instabilité budgétaire constituerait également une contrainte pour les créanciers privés et l'investissement direct étranger. Dans le cadre du présent scénario, le chômage urbain augmenterait encore davantage.

Tableau 2 : Plan de financement extérieur (millions de \$EU)

	Actuel				Est.		Projeté			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Besoins de financement	1679	3897	1747	3723	5148	5049	3427	3456	3273	3021
Déficit du compte courant (+)	467	-1606	-1477	-1615	-665	-870	-879	-703	-404	-46
Amortissements à long terme	1626	1656	2586	3804	3688	22112	1837	2081	2673	2276
Changes des réserves de l'Aut. Monétaire	-415	3848	638	1534	2126	3807	2469	2077	1005	792
Sources de financement	1679	3897	1747	3723	5148	5049	3427	3456	3273	3021
Décaissements à long terme avec déficit comblé	1638	1189	1447	1955	4250	3019	2192	2324	2263	2185
Multilatéral	466	368	484	700	1308	1311	1157	1019	952	889
dont : BIRD	138	61	45	142	283	315	329	305	322	315
Bilatéral officiel	164	174	118	217	932	868	622	569	460	405
Créanciers privé (avec déficit comblé)	1009	648	845	1039	2011	840	414	736	851	891
Investissement direct étranger	174	2721	445	2274	973	2110	1320	1222	1132	964
Autres flux de capitaux	-134	-12	-144	-506	-75	-80	-85	-91	-122	-128

III. ROYAUME DU MAROC—PARTENARIAT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE 2006-2009

A. Assistance de la Banque dans le passé

28. *Le RACAS évalue la mise en oeuvre du CAS 2001 comme modérément satisfaisante.* Le programme proposé dans le CAS était tout particulièrement pertinent pour les besoins du Maroc et aligné sur le plan quinquennal de 2000. Sa mise en oeuvre s'est toutefois avérée moins satisfaisante. Le programme du CAS s'est avéré excessivement complexe et pas suffisamment sélectif. Il envisageait 17 domaines de résultats et trop d'activités et donc une fragmentation des tâches. De nombreuses AAC ont été ajoutées au programme. Ceci a démontré la réactivité de la Banque à la demande mais au détriment de la cohérence et peut avoir contribué à la non réalisation de certains enjeux stratégiques. Le programme de prêt a été fortement réduit par rapport à ce qui avait été envisagé : sur les 18 projets envisagés, seuls neuf ont été menés à terme soit en tant que prêts d'investissement ou d'ajustement. Bien que le CAS avait prévu d'intensifier les prêts au développement des connaissances et à l'innovation (PDCI), cet objectif ne s'est pas matérialisé. Seul un PDCI a été délivré, toutefois et probablement avec raison, puisque cet instrument s'est avéré coûteux et que ses objectifs d'apprentissage peuvent être atteints dans le cadre de prêts d'investissement traditionnels. Globalement, le volume de prêt a été d'environ la moitié de ce qui avait été prévu.

29. *Les résultats ont été partiellement ou complètement atteints pour 14 des 17 résultats attendus du CAS.* Il est important de souligner qu'étant donné que les résultats n'avaient pas été spécifiquement identifiés dans le CAS et liés à des indicateurs mesurables, cette évaluation n'est pas aussi rigoureuse qu'elle aurait pu l'être. Quelques uns des résultats les plus notoires sont : un développement important de l'infrastructure rurale ; la modernisation de l'administration publique et des améliorations majeures de la budgétisation publique ; des améliorations dans la gestion des ressources en eau, un dialogue soutenu en matière d'éducation et la mise en oeuvre de la Charte de l'éducation, et une meilleure compréhension des caractéristiques de la pauvreté, ce qui a renforcé les programmes pro-pauvres. La pérennité des résultats est vraisemblable mais leur impact sur le développement institutionnel est modeste. La période du CAS a été caractérisée par un excellent dialogue entre la Banque et le Gouvernement du Maroc, y compris au niveau le plus élevé. La Banque a également développé son dialogue avec les acteurs extérieurs au Gouvernement. La présence de la Banque à Rabat s'est avérée un facteur clé du succès de ce dialogue.

30. *La qualité du portefeuille s'est avérée modérément satisfaisante au cours de la période du CAS précédent.* Globalement, l'évaluation par le Groupe d'assurance de la qualité (QAG) de la qualité à l'entrée et de la supervision a été satisfaisante. Toutefois, plusieurs faiblesses ont été identifiées au niveau du portefeuille. Les « projets à problèmes » ont représenté près de 20 pour cent du portefeuille pour la plus grande partie de la période, même si les ratios de pro-activité et de réalisme sont demeurés élevés. Le ratio de décaissement est tombé à 10 pour cent en 2004 d'une moyenne de 15 pour cent au cours des trois années précédentes. Le portefeuille a été caractérisé par d'importants retards d'exécution et plus de la moitié des projets devant se clôturer au cours de la période du CAS ont été prorogés de 12 à 36 mois. L'entrée en vigueur a connu des retards—11 mois en moyenne entre l'approbation par le Conseil d'administration et l'entrée en vigueur. Les coûts de préparation des projets ont été importants—environ 2 fois et demi la moyenne de la Banque—en raison de la petite taille des prêts moyens au Maroc et du grand nombre de projets abandonnés (20 projets pour des coûts d'abandon de projet d'une valeur de 2 millions de dollars au cours des EB01-04, soit l'équivalent d'un tiers des coûts totaux de la préparation des projets). Des écarts importants entre la notation des projets à l'achèvement et la notation de l'OED lors des évaluations

finales indiquent que les équipes de projet n'ont pas été suffisamment candides dans leur évaluation

des résultats.¹¹ La performance de l'Emprunteur a été satisfaisante. Les principales raisons pouvant expliquer certains problèmes sont notamment : une préparation insuffisante des projets à l'entrée, une évaluation par trop ambitieuse de la capacité des agences d'exécution, et une demande réduite pour du financement de la Banque en présence de sources de financement à moindre coût.

31. Le QAG a examiné le programme des AAC de la période du CAS antérieur et a conclu que, dans l'ensemble, il avait été satisfaisant. Le programme a été classé satisfaisant sur la base de sa pertinence stratégique (objectifs précis et alignement sur le CAS), qualité interne (bonne qualité analytique), cohérence et intégration (très bonne intégration des AAC aux opérations de prêt mais cohérence modérée entre les AAC, entre les secteurs, et dans le temps), et de l'impact probable (changements concrets dans les politiques gouvernementales, solide appropriation des réformes, et transferts effectifs de connaissances). Le programme a été classé marginalement satisfaisant au niveau de deux dimensions. Pour ce qui est du dialogue, le QAG note une bonne qualité de l'engagement avec les clients et le dégagement d'une confiance généralisée, mais a constaté des faiblesses au niveau de la qualité de la participation du client, notamment au-delà du Gouvernement, des modalités de partenariats avec d'autres bailleurs de fonds, et du bien-fondé des modalités de dissémination. Pour ce qui est de la dissémination, le QAG a noté que l'apport et les procédures de la Banque se sont avérés moins qu'adéquats au niveau de la gestion de l'exécution du programme. Dans l'ensemble, au Maroc, le climat des AAC est favorable et la qualité et l'efficacité sont à la hausse. Les PESW ont été introduites et semblent être un instrument très effectif à l'appui de réformes complexes avec une assistance technique de haute qualité sur plusieurs années.

32. Le RACAS et la revue par le QAG des AAC vont dans le sens de recommandations similaires : mettre davantage l'accent sur une gestion axée sur les résultats, accroître la sélectivité et la flexibilité, s'orienter en faveur d'instruments plus programmatiques, renforcer la capacité d'évaluation et d'analyse des parties prenantes à l'appui des réformes institutionnelles, et améliorer le dialogue et la dissémination. Ces recommandations ont été discutées en détail par l'équipe-pays et sont incorporées dans la stratégie proposée. La focalisation aux résultats du CAS offre une occasion de gérer le programme de la Banque d'une façon dynamique en assurant le suivi des résultats et en étant réactif aux changements sur une base régulière. Cette focalisation aux résultats offre également une occasion de sélectivité plus grande en servant de prisme objectif pour le criblage des activités proposées selon leur contribution potentielle et leurs résultats. Le CAS fait montre d'une plus grande flexibilité en ne prédéterminant pas le programme de prêt et d'AAC et en proposant des scénarios de prêt adaptables. Le CAS recommande le recours aux PPD et SWAP qui dépendent d'une bonne compréhension et appropriation des réformes institutionnelles, et qui seront appuyés par des évaluations des capacités et analyses des parties prenantes pour appréhender l'économie politique des réformes et des enjeux de gouvernance. Enfin, l'équipe-pays continuera et renforcera ses efforts pour garantir un dialogue et une dissémination effectifs des conclusions dans les programmes de prêt et d'AAC.

33. La SFI a nettement développé son intervention au Maroc au cours de la période du CAS dans le cadre d'une forte présence sur le terrain au niveau de l'assistance technique et des services-conseils, pénétration des marchés locaux de capitaux, et programme d'investissement sélectif. Au cours de la période du CAS, le portefeuille de la SFI s'est substantiellement élargi pour devenir, par ordre d'importance, le troisième engagement dans la région MENA. L'appui au secteur financier est

¹¹ Un Indicateur de suivi de la situation d'un pays (*Country Record flag*) est un des 12 indicateurs de portefeuille utilisés pour évaluer le niveau de risque d'un portefeuille. L'écart net (*Net Disconnect*) mesure l'écart entre le pourcentage de projets classés « Insatisfaisants », à savoir qu'il est probable qu'ils n'atteindront pas leurs objectifs de développement, par l'OED et le pourcentage classés « Insatisfaisants » par les Régions dans le rapport final de l'Etat de l'exécution et des résultats. Essentiellement, l'écart net traduit le degré de convergence entre le classement de la Région et de l'OED et est un indicateur du réalisme des évaluations de la performance du portefeuille réalisées par les cadres régionaux. Un écart net de 20 pour cent ou plus, basé sur l'écart cumulatif de tous les projets sortant du portefeuille au cours des cinq dernières années, est l'un des trois facteurs pouvant déclencher un *Country Record Flag* auquel cas tous les projets dans le portefeuille du pays seront dotés automatiquement d'un indicateur additionnel de risque.

au centre du programme et de la stratégie de la SFI, notamment pour ce qui est de l'appui au développement des PME. La SFI a travers NAED et maintenant PEPMENA a, à cet égard, collaboré avec les principales banques marocaines pour les aider à développer des opérations bancaires rentables axées sur la PME. Par ailleurs, sur la base du ROSC Comptabilité & Audit réalisé par la Banque, la SFI a entrepris diverses initiatives visant à développer l'infrastructure d'information sur le crédit et les finances du pays en collaboration avec la Banque centrale. Pour ce qui est de l'infrastructure, la SFI a joué un rôle clé pour conseiller le Gouvernement au niveau de la structure et mise en place du premier partenariat mondial public-privé dans le domaine de l'irrigation, et de la mobilisation du financement pour le premier opérateur mobile privé. Sur le front de la Trésorerie, la SFI a émis une obligation libellée en dirhams marocains – transaction qui a été la première émission nationale obligataire par une institution multilatérale en Afrique et au Moyen-Orient – ce qui a permis d'étendre les marchés financiers du pays.

B. Aspects saillants du CAS pour les EB2006-09

34. *La combinaison de la force analytique et de la capacité de financement est perçue comme l'avantage comparatif de la Banque mondiale.* La Banque est considérée comme un partenaire de confiance et un solide catalyseur de la réforme. En tant que tel, elle peut jouer un rôle important pour aborder les défis clés de la réforme et du renforcement institutionnel à travers les études analytiques de haut niveau de qualité et une assistance technique adossée à un financement programmatique à l'échelle sectorielle.

35. *La flexibilité et la sélectivité, qui sont des axes importants de cette stratégie, pourront être atteintes dans le contexte d'un « cadre axé sur les résultats » spécifiant les résultats souhaités et définissant les indicateurs intermédiaires.* Le cadre axé sur les résultats offre la flexibilité pour répondre aux demandes de plus en plus importantes en services analytiques et financiers de la part d'un pays à revenu intermédiaire exigeant. Le dosage des instruments et des secteurs d'intervention n'est pas prédéfini. Toutes les nouvelles activités seront évaluées sur la base de leur potentiel à matérialiser les résultats escomptés. Le présent CAS couvre une période plus longue que les précédents, incluant les élections législatives de 2007. Le CAS est modelé afin de pouvoir répondre de manière efficace et opportune aux développements politiques, économiques et sociaux, dont certains ne sont pas totalement prévisibles. La flexibilité est donc essentielle pour atteindre les résultats requis, et ce à travers une combinaison d'appuis. En outre le Gouvernement a sollicité deux critères de pour que la sélectivité soit opérationnelle: faire participer les secteurs où la Banque peut servir de catalyseur pour la réforme et encourager la participation d'autres partenaires. Cette approche contribuerait à faire du CAS un outil de gestion des choix de politiques, tout au long de sa période de mise en oeuvre.

36. *Le cadre axé sur les résultats fournit une orientation stratégique explicite mais il ne s'agit pas d'un plan directeur.* Conformément aux recommandations de la stratégie des pays à revenu intermédiaire (PRI), le cadre du CAS vise à être suffisamment flexible pour répondre aux priorités et besoins en évolution du Gouvernement, ce qui laisse un champ de manoeuvre de dialogue pour bien concevoir les futures opérations d'investissement et de politique de développement. Le CAS ne propose pas une liste des activités du Groupe de la Banque pour les quatre prochaines années. Dresser une telle liste ne serait ni faisable ni souhaitable étant donné la flexibilité et la réactivité requises par un pays à revenu intermédiaire. Des programmes illustratifs de prêts et d'études analytiques sont suggérés pour chacun des quatre objectifs stratégiques (Annexe 2). La stratégie de la Banque au Maroc a été formulée et sera mise en oeuvre en collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de minimiser la duplication des initiatives, de renforcer les synergies, et d'optimiser l'utilisation des ressources de la Banque. Les partenariats de la Banque avec l'UE et la BAD sur la réforme de l'administration publique, la réforme des télécommunications, et la réforme du secteur financier ont démontré les avantages d'une telle collaboration.

C. Objectifs stratégiques¹²

37. Les études analytiques de la Banque au cours de la préparation du CAS ont impliqué des consultations exhaustives avec le Gouvernement, la société civile, le milieu académique, le secteur privé et les parlementaires. Elles ont permis de dégager un consensus sur les deux principaux défis du développement—accélération de la croissance créatrice d'emplois et réduction de l'exclusion—(discutés ci dessus). Quatre objectifs d'assistance de la Banque aideront le Maroc à relever ces défis. Les objectifs ont une base commune : la promotion d'une saine gouvernance grâce à une plus grande responsabilisation, transparence, et inclusivité.¹³ Ils seront abordés tout en maintenant l'équilibre macroéconomique global et en tenant compte des initiatives du Gouvernement pour réduire le déficit budgétaire.

Objectif stratégique 1 : Améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement

38. **Maintenir la stabilité macroéconomique** (Résultat 1.1 du CAS). Les principaux éléments pour atteindre ce résultat sont la réduction de la masse salariale à des niveaux soutenables, la réforme du régime fiscal, et la résolution des passifs latents, notamment le système des retraites et les institutions financières publiques. La Banque apportera son appui au programme dans le cadre du PRAP, du PPD du secteur financier, de l'assistance technique, et du dialogue axé sur la réforme du système des retraites. Les partenariats ont commencé à se former avec l'UE et la BAD pour le PRAP et avec le FMI pour le système fiscal.

39. **Accroître l'efficacité de l'administration publique** (Résultat 1.2 du CAS). En 2002, la Banque a apporté son appui à une RDP qui a identifié les principaux défis à relever pour mettre en place une administration publique efficiente. Il s'agit notamment d'une meilleure gestion des ressources humaines dans l'administration marocaine, jointe à la rationalisation de la budgétisation axée sur la performance, la déconcentration administrative et un environnement de contrôle plus précis des dépenses publiques. Par le biais du PRAP et des PESW, la Banque continuera à fournir un soutien financier, des services-conseils et de l'assistance technique pour accompagner et appuyer la réforme.

40. **Améliorer le climat de l'investissement** (Résultat 1.3 du CAS). La mise en place d'un environnement propice au développement du secteur privé et de l'entreprenariat à vocation exportatrice est essentielle à la croissance économique et à la création d'emplois. Le phénomène de la surliquidité des institutions financières et du financement insuffisant des besoins des PME doit être abordé dans le cadre d'une plus grande transparence et gouvernance d'entreprise et doit favoriser la capacité du système bancaire à assumer le financement basé sur le « cash flow » et les « business plans ». Il implique aussi un régime d'enregistrement des titres fonciers plus efficient, un système judiciaire en bon état de fonctionnement et la réduction des barrières administratives à l'investissement. L'amélioration de la productivité du secteur privé nécessite aussi des investissements adéquats à la logistique et à l'infrastructure. Quoique le CAS actuel ne mette pas simplement l'accent sur le financement des services d'infrastructure au Maroc, il viendra à l'appui du développement institutionnel requis pour assurer leur efficacité et pérennité. Il s'agit notamment de travaux sur une stratégie des transports publics urbains, la réforme des finances locales, et le développement d'un cadre précis pour les relations entre l'Etat et les collectivités locales, et entre le Gouvernement et la société civile. Une série d'études analytiques et de projets a été réalisée (dont le PESF, deux ROSC, le PRAP, et un projet de développement juridique et judiciaire). Sur cette base, la Banque apportera son appui au développement du secteur privé dans le cadre d'activités analytiques consacrées aux marchés de l'emploi et aux marchés fonciers et des opérations de prêt (y compris, mais la liste n'est pas limitative, le PRAP et le PPD du secteur financier).

41. **Renforcer l'efficacité du secteur financier et l'accès au financement par les entreprises** (Résultat 1.4 du CAS). Le secteur financier marocain est en période de restructuration, comme en attestent les grandes fusions et acquisitions et l'adoption d'une nouvelle législation bancaire visant à

¹² Se référer à l'Annexe 1 : Objectifs stratégiques.

¹³ Se référer à l'Annexe 4 : Consultations autour du CAS.

redresser la tendance des mauvaises créances. Les mauvaises performances des institutions financières publiques (CIH, CNCA, BNDE) et une participation moins que satisfaisante au financement de la croissance économique, comme l'indiquent le haut niveau des liquidités bancaires et le financement limité dont disposent les PME constituent des éléments de réforme du système. Sur la base des recommandations du PESF de 2002, la Banque s'engageait, par le biais du PPD du secteur financier, à apporter son appui à la restructuration et au renforcement du secteur, notamment dans les domaines des systèmes de paiement, supervision bancaire, lutte contre le blanchiment de l'argent, comptabilité et audit, et restructuration des institutions financières publiques. Les partenariats avec le FMI (PESF) et l'UE ont été essentiels pour faire progresser le programme.

42. Dans le cadre des initiatives du Groupe de la Banque mondiale, la SFI abordera ces défis en adoptant une approche à deux niveaux. Elle mobilisera du financement pour de grands projets complexes qui excèdent la capacité des marchés intérieurs et réalisera des investissements sélectifs dans le secteur financier dans le but d'impulser la compétitivité du secteur et le développement des marchés de capitaux. La stratégie de la SFI au Maroc reflétera à la fois la sélectivité de son programme d'investissements et le renforcement de ses activités d'assistance technique. Quoique la SFI ne soit pas compétitive pour des investissements industriels standards, elle a toujours un rôle important à jouer dans le secteur financier et l'infrastructure. Les services de la SFI sont nécessaires pour des projets innovateurs, à savoir dans le secteur financier et pour de grands projets d'une structure complexe qui ne peuvent être financés localement. La SFI recherchera des opportunités de participation au capital, et de mécanismes de partage des risques des PME avec les banques, par le biais d'instruments financiers structurés tels que les garanties partielles de risque et l'appui à la micro-finance et au financement du logement. La SFI recherchera également des opportunités d'investir dans l'infrastructure privée, notamment les secteurs de l'énergie et de l'eau, en s'inspirant des services-conseils à l'irrigation et aux télécommunications.

43. S'inspirant des conclusions du PESF et de l'Évaluation conjointe Banque mondiale/SFI du climat de l'investissement, la SFI, à travers PEPMENA, visera également à renforcer son assistance technique et ses services-conseils, en mettant l'accent sur la poursuite du développement des marchés financiers, y compris l'amélioration des pratiques bancaires de gestion du risque et de gouvernance. Ces initiatives devraient contribuer à accroître l'accès des PME au crédit, à améliorer les pratiques de gouvernance d'entreprise parmi les institutions financières, et à mettre en place les systèmes d'information sur le crédit et de reporting dont le pays a tant besoin. La SFI apportera également son appui à diverses initiatives de renforcement de l'environnement des affaires, mandats pour la privatisation, la restructuration et les partenariats publics-privés, notamment dans le secteur de l'infrastructure.

44. Accroître la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles (Résultat 1.5 du CAS). Ce résultat cible une facette du secteur agricole, à savoir sa compétitivité. Par le biais d'un PPD du secteur agricole, la Banque apportera son appui à un environnement propice à la croissance agricole généralisée et à la concurrence. Le PPD contribuera à réduire les distorsions de prix ; mieux utiliser les fonds publics ; adopter des réformes structurelles et institutionnelles, notamment dans les domaines du régime foncier et des services agricoles ; et mettre à niveau les principales chaînes de produits par le biais d'associations de producteurs, de partenariats public-privé pour la R&D, des programmes de renforcement des capacités, et de la promotion de la qualité des produits. En outre, les récents travaux analytiques de la Banque de l'impact sur les ménages d'éventuelles réformes des prix agricoles contribueront au dialogue visant à atténuer les coûts sociaux de la transition pour les pauvres du milieu rural.

Objectif stratégique 2 : Accroître l'accès aux services de base des pauvres et des marginalisés

45. Réduire le nombre de ménages vivant dans des bidonvilles de 60 pour cent (Résultat 2.1 du CAS). La Banque apportera son appui au Gouvernement dans la conception et la mise en oeuvre du programme Villes sans bidonvilles. Le programme a enregistré des progrès satisfaisants, mais des incertitudes demeurent quant à la pérennité et l'efficacité des instruments financiers qui l'appuient, notamment les mécanismes de garantie et les plans d'épargne logement. Une immatriculation foncière et une réforme de l'impôt immobilier transparentes constituent aussi des étapes importantes pour

garantir un logement décent pour les pauvres. L'appui de la Banque sera mobilisé par le biais du PPD du logement social en coordination avec d'autres bailleurs de fonds tels que l'UE et l'AFD.

46. Améliorer l'accès aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques dans les poches de pauvreté et vulnérabilité (Résultat 2.2 du CAS). La Banque poursuivra son assistance technique au Haut commissariat au plan. Ceci permettra de finaliser une deuxième carte actualisée de la pauvreté. Cette carte actualisée servira à cibler les poches de pauvreté en milieu rural, urbain et périurbain. Par le biais du PESW sur la pauvreté, elle améliorera la coordination et la capacité des programmes de réduction de la pauvreté à développer les outils visant à identifier les groupes et régions vulnérables. Cette information est particulièrement importante lorsque des réformes spécifiques touchant l'ensemble de l'économie sont entreprises. Elle encouragera des partenariats locaux plus dynamiques entre les collectivités locales, les services déconcentrés des ministères techniques et la société civile. Une série de projets de développement rural intégré sera mise au point pour développer une infrastructure locale durable et encourager les opportunités économiques dans les zones pauvres. La Banque continuera aussi ses travaux dans le domaine de l'assurance maladie afin d'améliorer l'accès aux services de santé pour les pauvres dans le cadre de modalités financièrement pérennes.

Objectif stratégique 3 : Améliorer l'efficacité du système éducatif

47. Accroître l'accès à l'enseignement fondamental ainsi que sa qualité (Résultat 3.1 du CAS). L'un des problèmes non résolus du système éducatif marocain est celui du taux de rétention des élèves dans l'enseignement fondamental et l'accès inéquitable aux études post-fondamentales. Par le biais du PARSEM, la Banque dispose d'un instrument sectoriel utile s'étendant sur la période du CAS pour aider le Maroc à atteindre ce résultat. La Banque a commencé à collaborer avec le Gouvernement à la déconcentration de la gestion du secteur éducatif à travers l'élaboration de contrats-programmes avec les académies régionales (AREF). Elle poursuit un dialogue positif sur la nécessité d'aligner le budget de l'éducation sur les objectifs du secteur dans le contexte de la contractualisation et du développement de la budgétisation axée sur la performance. Le PARSEM et le PRAP sont les principaux instruments de la Banque pour matérialiser cet objectif. Il a également été proposé d'inclure le renforcement de la participation du privé dans le secteur de l'éducation dans le dialogue de la Banque avec le Gouvernement.

48. Accroître les taux de diplômés et les taux d'emploi des élèves de l'enseignement secondaire, supérieur et de la formation professionnelle (Résultat 3.2 du CAS). La qualité de l'éducation est une composante majeure du PARSEM. Le défi consiste à apporter des améliorations durables à la qualité de l'enseignement moyen et universitaire et à favoriser l'interaction requise entre la formation officielle et l'insertion dans la population active. Ceci impliquera de restructurer et de moderniser le système de l'enseignement secondaire et d'accorder une plus grande autonomie aux universités pour les doter progressivement d'une plus grande autonomie financière et administrative et développer la participation du secteur privé. La Banque a lancé une PESW consacrée à l'enseignement supérieur qui pourrait donner lieu à une opération de financement.

Objectif stratégique 4 : Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement

49. Améliorer le cadre juridique, financier, et institutionnel du secteur de l'eau (Résultat 4.1 du CAS). Le défi consiste à optimiser les rôles et capacités des institutions qui encadrent la gestion du secteur de l'eau à développer et mettre en oeuvre une stratégie plus effective. Ceci implique l'amélioration de la coordination intrasectorielle, l'alignement des mécanismes de financement du secteur aux priorités du secteur (y compris la gestion intégrée des ressources en eau par le biais des agences de bassin), et le renforcement de la réglementation régissant les opérateurs. A travers les quatre prochaines années, la Banque appuiera les travaux en cours dans les domaines d'une meilleure

gouvernance du secteur de l'eau. Il s'agira entre autres de l'assistance technique aux études sur les réformes institutionnelles pour les projets de grande irrigation et les aspects financiers et institutionnels de l'approvisionnement et de la purification de l'eau potable, et la gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agira également d'opérations de financement (Gestion des ressources en eau, Eau, assainissement et gestion en milieu rural)¹⁴. Le programme indicatif comprend une AT au renforcement des capacités institutionnelles et réforme sectorielle.

50. Améliorer la couverture d'accès et de traitement des bassins ciblés (Résultat 4.2 du CAS). Il est urgent de venir à l'appui du développement de l'infrastructure pour mettre fin à la dégradation environnementale de la qualité de l'eau et à l'épuisement des ressources, encourager une utilisation durable et la conservation des ressources en eau, et permettre un accès plus équitable aux services en milieu urbain, périurbain, et rural. Cet objectif pourrait être atteint de diverses manières. Tout d'abord en établissant des mécanismes durables d'interventions axées sur les résultats pour réduire la pollution agricole, industrielle et municipale au niveau du bassin et du bassin secondaire, ainsi qu'au niveau de l'accès à l'alimentation en eau et assainissement dans les communautés pauvres ou non raccordées. Deuxièmement, en mettant en place un système incitatif et de recouvrement des coûts pour l'eau, le traitement des eaux usées, et la lutte contre la pollution industrielle. Troisièmement, en adoptant un système efficient de conformité et application basé sur des considérations en amont dans la programmation de la politique de l'eau, les programmes et projets ainsi que des directives environnementales prévisibles pour le développement du secteur privé. Ces résultats, en particulier ceux liés à la lutte contre la pollution et à la protection des ressources environnementales, pourraient idéalement être poursuivis dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau et environnementales dans un ou deux bassins - Oum Rabia et/ou Sebou. L'appui de la Banque au cours de la période du CAS portera sur un deuxième projet de Gestion de l'eau et de l'assainissement (EB06), un projet d'Eau potable et d'assainissement en milieu rural (EB07) et une AT ciblée du WBI pour le renforcement des capacités.

51. Améliorer la performance financière et opérationnelle des opérateurs du secteur de l'eau (Résultat 4.3 du CAS). Pour combler le déficit de l'infrastructure hydraulique du Maroc il faudra doter les prestataires d'une autonomie financière accrue dans le sous-secteur de l'irrigation et dans celui de l'alimentation en eau et de l'assainissement. La performance opérationnelle des deux sous-secteurs doit être améliorée. Une vaste gamme de mesures de soutien est envisagée pour améliorer les stratégies de recette et l'efficacité opérationnelle des opérateurs sélectionnés, renforcer les capacités de gestion, et introduire la participation du secteur privé. La restructuration des périmètres d'exploitation pour la distribution multisectorielle du service serait évaluée et pilotée, de même que des approches innovatrices pour financer et appuyer le service dans des zones urbaines/périurbaines et rurales sous desservies. L'appui de la Banque se fera dans le cadre des mêmes instruments de prêt et d'AT mentionnés ci-dessus.

Aspect sous-jacent des quatre objectifs stratégiques : Une meilleure gouvernance

52. La question de la gouvernance est centrale et se décline à travers le CAS, du volet de l'efficacité de la prestation du service à celui des règles qui régissent les activités économiques. Le programme de la Banque intégrera la dimension gouvernance¹⁵ dans les secteurs, et mettra l'accent sur la transparence, la responsabilisation et l'inclusivité.

53. La transparence est une condition préalable à une bonne gouvernance des secteurs public et privé. Alors que la transparence est l'élément clé de la responsabilisation du secteur public, elle est également nécessaire au bon fonctionnement d'une économie de marché de sorte que les investisseurs et les financiers disposent d'une information complète à même de leur permettre une bonne évaluation

¹⁴ Projet de Gestion de Ressources en Eau et d'Assainissement Rural.

¹⁵ Ces questions sont identifiées et décrites dans le Rapport de la Région MENA sur la Gouvernance intitulé « Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – Améliorer l'inclusivité et la responsabilisation », 2003.

des risques. Dans le cadre de sa participation à la réforme de l'administration publique (PRAP), au judiciaire (Projet de développement juridique et judiciaire), au secteur financier (PESF & ROSC CC&A), la Banque a renforcé la transparence en tant que pilier de la gouvernance et continuera à le faire tout au long de l'exécution du CAS.

54. ***La responsabilisation implique que ceux qui sont choisis pour agir au nom des autres répondent de leurs échecs et qu'ils soient crédités pour leurs succès.*** La responsabilisation interne, a trait aux règles et incitations régissant le secteur public et établissant un système de séparation des pouvoirs et de mise en place de contrôles croisés indépendants. Ceci constitue le point central des travaux sur la réforme de l'administration publique (PRAP) ainsi que le renforcement institutionnel qui accompagne de nombreuses initiatives sectorielles, dont les projets de Développement rural intégré et le dialogue sur la primauté du droit¹⁶. La budgétisation basée sur la performance, la contractualisation et l'appui de la Banque à la mise en oeuvre de la gestion intégrée des dépenses publiques (GID) constituent des composantes importantes du PRAP. Elles soulignent la nécessité de clarifier les rôles et responsabilités afin de renforcer les acteurs et leur permettre de mener à bien les responsabilités qui leur ont été confiées et mettre en place de nouvelles incitations pour une meilleure performance. La responsabilisation externe implique de tenir le gouvernement responsable. A l'heure actuelle, l'amélioration de la responsabilisation externe au Maroc est particulièrement pertinente en raison de l'ouverture politique et du rôle potentiel que la société civile pourrait assumer en matière de bonne gouvernance : en tant que partenaire de l'Etat dans la prestation des services ; en tant « qu'opinion démocratique » pour exprimer les besoins et les préférences aux niveaux central et locaux ; et en qualité de « régulateur ». La Banque poursuivra ses travaux avec les organisations de la société civile et les autorités locales en vue d'améliorer la transparence et les partenariats. Il s'agira, entre autres, de proposer un appui à une meilleure formation des parlementaires au processus budgétaire et de mettre l'accent sur la sensibilisation et la dissémination pour mieux informer la société des problèmes qui affectent le pays.

55. ***L'inclusivité est importante pour atteindre les groupes marginalisés et notamment assurer un accès égal aux opportunités publiques et économiques pour les femmes.*** Ce concept revêt également une dimension transversale dans le CAS puisqu'il s'applique à la prestation de services publics et la possibilité d'activités productives pour les pauvres et les marginalisés. Il encourage la pleine participation des femmes et des jeunes, favorise un système judiciaire impartial, et aide à promouvoir un climat des affaires propice à une participation élargie des PME.

D. Instruments de la Banque

56. La Banque aura recours à un ensemble d'études analytiques, renforcement des capacités, et produits de financement pour atteindre les résultats spécifiés dans le CAS.

57. ***Activités analytiques et de conseils : La Banque continuera à investir dans des activités analytiques et de conseils d'un haut niveau de qualité (AAC), en portant une attention accrue à la mesure de l'impact, la réactivité à la demande du pays, en mettant en exergue les réformes importantes et la dissémination de l'information.*** Les activités analytiques continueront d'être le principal instrument de la stratégie. L'expérience des PESW ayant montré à maintes reprises que les programmes de financement réussis sont très souvent adossés à des études analytiques de qualité. L'avantage comparatif de la Banque se situe au niveau de l'accent qu'elle porte au renforcement des capacités à travers une combinaison d'études analytiques et une grande capacité de financement. Le programme de travail intégré du WBI et des PESW sera essentiel pour structurer l'engagement à la réforme dans des domaines où le financement de la Banque n'est pas requis mais où la participation de la Banque est recherchée. Les équipes de projet documenteront d'une manière plus systématique la mesure dans laquelle des AAC spécifiques contribuent à atteindre les résultats du CAS. La dissémination sera assurée par le bureau de la Banque dans le pays et ce dans le cadre de programmes de conférences et de tables rondes qui mettront à contribution les six Centres publics d'information de

¹⁶ Projet de Développement Juridique et Judiciaire.

la Banque couvrant le pays ainsi que par le biais du dialogue avec les partenaires de la société civile et la presse.

58. **Produits financiers : Les opérations de prêt de la Banque mettront de plus en plus l'accent sur les prêts à la politique de développement et sur les SWAP.** Comme mentionné ci-dessus, une plus grande attention sera portée aux dimensions institutionnelles de la réforme, le succès des réformes étant souvent tributaire de la bonne gestion des goulets d'étranglement institutionnels. Les PPD et les SWAP sont les instruments de financement les mieux adaptés à la promotion et la concrétisation de la réforme. La relative sophistication des systèmes fiduciaires marocains permet un plus grand recours à ce type d'instrument.

59. **Le Maroc est un bon candidat à l'augmentation de l'engagement de la Banque. Dans le même temps, plus de recours aux systèmes nationaux permettra une réduction des coûts de transaction.** Le Rapport analytique sur la passation des marchés (CPAR), l'Evaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière (CFAA), la Revue indépendante des passations de marchés (IPR), et les travaux au niveau du secteur de l'environnement indiquent que les procédures fiduciaires et de sauvegarde environnementale du Maroc sont, dans l'ensemble, bien conçues et que ses lois et réglementations sont d'un haut niveau de qualité. Une amélioration s'impose toutefois dans la mise en œuvre et l'assistance technique de la Banque mettra de plus en plus l'accent sur les problèmes d'exécution. La Banque évaluera les procédures et, en particulier, la capacité de mise en œuvre dans certains secteurs afin de déterminer la mesure dans laquelle le recours aux systèmes nationaux est indiqué. Cette approche a été partiellement introduite dans le cadre du PARSEM et sera renforcée dans les opérations de financement futures de la Banque.

60. **La Banque intensifiera son assistance à la structuration d'un portefeuille adéquat de produits et services financiers de la BIRD.** Cette assistance portera sur le recours éventuel aux produits financiers existants de la BIRD pour gérer les risques financiers du Maroc. Le Gouvernement a diversifié ses sources de financement au cours des dernières années, en se tournant vers les marchés financiers, et les prêts de la BIRD ont contribué à réduire la structure de coût et de risque global de son programme de financement. Pour les nouveaux prêts de la BIRD, le Maroc a opté pour des prêts à spread fixe avec outils de gestion du risque intégrés. En outre, le Maroc et la Banque ont conclu un Accord-cadre sur produits dérivés en octobre 2004. Cet accord fournit un éventail de produits de couverture liés aux prêts existants de la BIRD, ainsi qu'un appui technique des cadres du Département de la Trésorerie de la Banque mondiale.

E. Partenariats

61. **La coopération avec les partenaires du développement a été étroite au cours des dernières années et elle se poursuivra pendant la période du CAS.** Les équipes de la Banque continueront de collaborer avec les bailleurs de fonds bilatéraux, les Fonds arabes, la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement. L'accent portera sur une collaboration en amont accrue au niveau des stratégies, du partage des études analytiques et d'un cofinancement effectif. La Banque poursuivra aussi sa collaboration étroite avec le FMI.

62. **A la lumière de l'accord conclu entre le Maroc et l'UE sur un Plan d'action dans le contexte de la Nouvelle politique de voisinage, une coopération plus étroite sera recherchée avec les institutions de l'UE sur une coordination en amont, des travaux analytiques conjoints et un financement conjoint.** Une intégration plus rapide à l'Europe pourrait s'avérer un moteur économique essentiel pour le Maroc dans les années à venir. Elle offre des opportunités d'études analytiques sur les implications de l'intégration et de l'adoption des acquis communautaires de l'UE. La Banque et la Commission envisagent leurs rôles comme étant complémentaires et ont une relation dynamique de travail au Maroc. L'UE est un partenaire stratégique clé du Maroc vu l'importance des liens économiques et politiques. Par ailleurs, l'importance de la coopération financière fait de l'UE le premier partenaire financier officiel du Maroc. La Commission et la Banque ont convenu de consultations initiales au cours de la préparation de leurs stratégies respectives et examineront les opportunités d'un travail analytique conjoint. Un financement conjoint est déjà en place pour la série

de PRAP programmatiques et les opportunités d'expansion à d'autres domaines seront étudiées. La BEI et la Banque ont également convenu d'examiner les opportunités d'une collaboration accrue au cours de la période du CAS.

63. *La vulgarisation et communication en tant que moyens efficaces de formation de partenariats seront poursuivies de manière proactive par le bureau de la Banque au Maroc.* En 2004 six CPI ont été établis dans le pays, dans des bibliothèques nationales et des universités et un bulletin d'information trimestriel est régulièrement publié. Les CPI sont des plates-formes pour la dissémination des rapports et études de la Banque, et pour des débats et tables rondes autour des questions de développement qui intéressent le public marocain. Un plus grand nombre de réunions de ce type sera organisé avec les équipes de la Banque engagées dans les opérations de prêt et les études analytiques. Les CPI serviront de points de rencontre pour dégager l'appropriation des projets et faire participer les intervenants aux opérations de la Banque. L'équipe du CAS a effectué un grand nombre de consultations en amont, dont une partie a été abritée par les CPI. Les consultations ont impliqué les principaux intervenants dans la définition et l'exécution de l'agenda économique et social du Maroc, et ont impliqué les autorités marocaines, les parlementaires, les académiques, le secteur privé et toutes les parties de la société civile¹⁷. Profitant du climat d'ouverture qui caractérise le Maroc, la dissémination du CAS se fera à de multiples niveaux. La presse, les CPI, et les bulletins d'information seront utilisés comme filières et véhicules de la communication.

F. Scénarios de prêt

64. *Pour l'EB06-09 un programme flexible de 250 à 350 millions de dollars par an en moyenne est proposé à l'appui des objectifs stratégiques du CAS.* Tel que noté ci-dessus, le Maroc a diversifié ses sources de financement extérieur et les prêts de la Banque ne constituent pas à eux seuls ce qu'il était convenu de qualifier de « levier » pour l'accélération de la réforme. Le Gouvernement a indiqué son désir de se financer auprès de la Banque mondiale à un niveau d'environ 300 millions de dollars par an, et ce dans le cadre de son programme global de financement extérieur et dans le contexte de scénarios macroéconomiques équivalents aux scénarios de croissance de référence et haut présentés à la Section II. Ceci offre suffisamment de flexibilité pour répondre aux besoins de financement qualitatif à l'appui de la croissance et des réformes. Quoique la vulnérabilité de la BIRD au crédit soit modérément élevée, les montants de prêt proposés sont conformes à une saine gestion du risque au vu des récents progrès, des projections de référence, des indicateurs de résultat fixés dans le CAS, et de l'évolution des indicateurs d'exposition de la BIRD. Le programme de financement sera activement suivi de manière à garantir que le volume et le profil de décaissement des engagements de prêt ne soient pas à l'origine d'une détérioration des indicateurs d'exposition de la BIRD et, en particulier, de sorte à maintenir le ratio de l'exposition de la BIRD par rapport au PIB à ou en dessous de son niveau actuel.

65. *Un cadre macroéconomique instable pourrait être à la base de la réduction des opérations de financement de la BIRD.* En cas de détérioration majeure des principaux indicateurs macroéconomiques par rapport au scénario de référence (Tableaux 1 et 2), la Banque réduirait ses opérations annuelles de financement. En particulier, un scénario bas serait déclenché en cas d'échec par le Maroc à s'orienter dans la voie d'un déficit budgétaire soutenable tel que, par exemple, un déficit du secteur public qui dépasserait de 0,5 pour cent du PIB les cibles de référence pour 2005-2009 du Tableau 1. Un scénario bas serait également déclenché par un ratio d'endettement par rapport au PIB supérieur à 72 pour cent à un moment donné au cours de la période du CAS.

66. *Des paramètres régissant le financement accordé au pays ont été préparés et acceptés par le Gouvernement.*¹⁸ Les projets financés par la Banque sont totalement intégrés au budget et alignés sur les programmes de développement du Gouvernement. Le programme de prêt de la Banque représente une très petite part des dépenses économiques et sociales totales de l'Etat. Les dépenses publiques qu'elles soient financées par des prêts de la Banque, des recettes publiques, et/ou d'autres sources sont

¹⁷ Voir annexe 4 pour une lecture détaillée du processus de consultations du CAS.

¹⁸ Se référer à l'Annexe 5 – Paramètres régissant le financement accordé au pays.

soumises aux mêmes règles budgétaires publiques. Tenant compte de ces facteurs, la Banque pourrait, pour autant qu'elle se maintient dans l'enveloppe générale de prêt du CAS, financer à hauteur de 100 pour cent des coûts des opérations individuelles.

G. Suivi et évaluation axés sur les résultats

67. Le suivi du CAS reposera sur des mécanismes existants pour la collecte des données et sur des indicateurs de résultats et réalisations disponibles dans le portefeuille des projets et études analytiques de la Banque. Sur le front du Gouvernement, la gestion actuelle des processus d'information et de prise de décision est fortement axée sur les résultats, notamment la dépense budgétaire. Les résultats projetés et les mesures d'impact ont moins tendance à être mesurés. On constate toutefois un glissement progressif en faveur de la budgétisation axée sur la performance et de la contractualisation, tel que détaillé dans le PRAP. Un défi majeur du CAS est sa capacité à assurer que les politiques et allocations budgétaires soient basées sur un système d'évaluation continue de confiance qui favorise la responsabilisation. Les problèmes spécifiques à suivre de près sont : (i) le niveau d'intégration et de coordination des politiques, la programmation et budgétisation actives entre le Ministère des Finances et les ministères sectoriels et entre le secteur et les entités déconcentrées et (ii) la clarté de la relation entre la dépenses et les résultats. La Banque continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités de gestion axée sur les résultats. Il s'agira notamment de développer une capacité interne permanente dans le cadre du Fonds de développement institutionnel (FDI) pour la formation des formateurs en suivi et évaluation axés sur les résultats. En outre, l'activité comprend un cours sur la budgétisation axée sur les résultats. Sur le front de la Banque, se servir du CAS comme outil de gestion aidera les gestionnaires de projet à assurer un suivi étroit des progrès réalisés pour atteindre les résultats. Il s'agira également d'une incitation à concevoir des projets axés sur les résultats plus simples et qui tiennent compte de la capacité d'exécution de l'Emprunteur au moment de l'évaluation. Les efforts de renforcement des capacités en suivi et évaluation au sein des équipes de la Banque se poursuivront afin de veiller au suivi effectif et régulier du CAS et à utiliser les résultats pour relever les défis éventuels et tirer des enseignements.

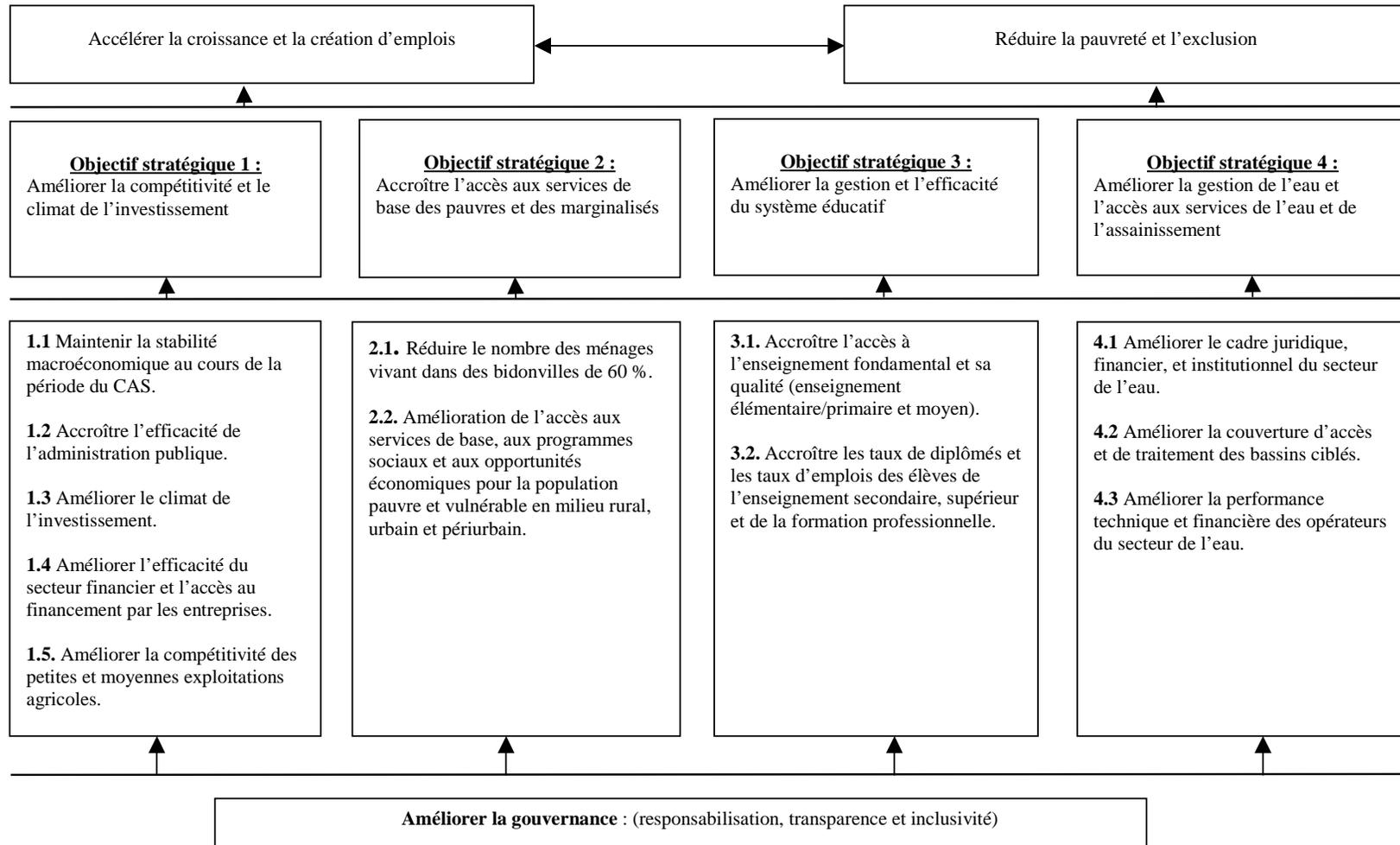
IV. GESTION DES RISQUES

68. Le risque le plus important auquel fait face le programme de la Banque au Maroc est qu'une croissance insuffisante, un taux de chômage plus élevé et la persistance de disparités sociales soient à l'origine de tensions sociopolitiques qui entameraient les réformes économiques et sociales. Le Gouvernement marocain est conscient de ces risques qui peuvent être atténués grâce à des réformes institutionnelles décisives qui permettraient d'asseoir une économie davantage orientée sur la croissance et la compétitivité, avec une plus grande importance accordée à l'inclusion sociale. Il est fait appel à la Banque, en tant que partenaire de confiance et franc partisan des réformes, pour apporter son appui aux politiques axées sur la croissance à travers le dialogue et l'assistance technique et financière.

69. Un second risque serait que l'engagement du Gouvernement à aller de l'avant dans les réformes ne soit pas suivi d'une mise en œuvre concrète. Compte tenu du nombre d'intervenants, les processus de prise de décision sont souvent hésitants. Le consensus est difficile à dégager, donnant lieu à de longues négociations et à leur corollaire de faible engagement en faveur de la prise de risque. Une meilleure coordination interministérielle et l'amélioration des mécanismes budgétaires peuvent largement contribuer à la concrétisation des programmes et priorités du Gouvernement. La simplification et la rationalisation des processus budgétaires, que la Banque soutient à travers le PRAP amélioreront cette situation, mais il reste probable que les mécanismes de prise de décision continueront d'être complexes. La Banque minimisera cet aspect en réalisant plus d'analyses systématiques de l'économie politique des intervenants. Une récente expérience pilote axée sur la réforme agricole s'est en effet avérée très utile.

70. *Risques institutionnels et pertinence de la Banque dans un pays à revenu intermédiaire comme le Maroc.* L'important financement concessionnel de l'UE dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage réduira le besoin de financement de la Banque. Parallèlement, le besoin en assistance technique et transfert de savoir se fera davantage ressentir pour faire progresser les programmes de réforme. Afin de maintenir sa pertinence, la Banque doit répondre à ce besoin à travers des activités analytiques et de conseils techniques ponctuels et de haute qualité, qui s'appuieront sur un financement ciblé. La Banque doit aussi développer des synergies dynamiques et multidimensionnelles avec les partenaires du développement du Maroc et notamment renforcer la complémentarité avec l'UE.

ANNEXE 1 du CAS – Objectifs stratégiques



ANNEXE 2 du CAS – Matrice des résultats : CAS 2005-2009

Objectif stratégique 1 : Améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Garantir une stabilité macroéconomique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB • Contrôler les passifs latents de l'Etat • Maintenir le compte courant en équilibre • Maintenir l'inflation à moins de 2,5 % en moyenne annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau élevé de la masse salariale par rapport au PIB (12,8 % en 2004). • Assiette fiscale restreinte ne permettant pas à l'Etat de faire face à ses besoins budgétaires (droits de douane, monopoles, ...) • Passifs budgétaires latents relativement importants (système de retraite, banques spécialisées, etc....) 	<p>1.1 Maintenir la stabilité macroéconomique au cours de la période du CAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la masse salariale à 11 % du PIB d'ici 2009. • Réduction du déficit budgétaire à 3,6 % du PIB d'ici 2009. • Réduction du déficit du régime participatif des retraites de 25 % d'ici 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la masse salariale à 12,5 % en 2006. • Préparation à la réforme budgétaire en 2005 et mise en oeuvre en 2006. • Stratégie de réforme du régime participatif des retraites en place d'ici 2006. 	<p>Prêt en cours Prêt à la réforme de l'administration publique (PRAP)</p> <p>Prêt proposé PRAP II</p> <p>AAC et FF en cours PRAP-PESW</p> <p>Dialogue sur la réforme des retraites suite à l'étude de 2004-05.</p> <p>Partenaires Union européenne (UE) FMI Banque africaine de développement (BAD)</p>
<p>Accroître l'efficacité de l'administration publique marocaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus budgétaire complexe • Manque de perspective budgétaire à moyen terme • Responsabilisation faible • Faible lien entre la dépense et les résultats 	<p>1.2 Accroître l'efficacité de l'administration publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion transparente et efficiente des ressources humaines mise en oeuvre dans tous les ministères d'ici 2009. • Budgétisation axée sur les résultats adoptée dans 18 ministères d'ici 2009. • Programme de déconcentration administrative et budgétaire adopté par tous les ministères d'ici 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de ministères ayant défini des critères d'emploi et de qualifications passe à 12 en 2007. • Le nombre de ministères faisant appel à la globalisation des crédits passe à 12 en 2006. • Programme de déconcentration adopté par 12 ministères en 2006. 	<p>Prêt en cours : PRAP</p> <p>Prêt proposé : PRAP II</p> <p>AAC et FF proposés PRAP PESW</p> <p>Suivi économique Don FDI formation des formateurs</p> <p>AAC et FF en cours PRAP PESW. Don FDI à la performance budgétaire</p> <p>Suivi économique</p> <p>Partenaires BAD et UE</p>

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Accroître la compétitivité de l'économie et la croissance de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'environnement des affaires pour la croissance et le développement du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). • Développer la contribution de la formation professionnelle à : (i) l'amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises ; et (ii) l'amélioration de la mobilité de la main-d'oeuvre entre et au sein des secteurs. • Développer et améliorer la qualité de l'infrastructure (énergie, transport, eau/assainissement, et télécommunications) 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus judiciaire. • Interaction lente et difficile entre les entreprises et les administrations. • Faiblesse de la gouvernance des entreprises. • Régime de taux de change rigide. • Système d'imposition locale complexe. • Contraintes et insuffisances logistiques et infrastructure économique relativement coûteuse. • Population active peu adaptée aux besoins de l'économie, rigidité excessive du marché de l'emploi. • Contribution insuffisante du secteur privé à la formation professionnelle. • Immatriculation foncière incertaine dans le secteur industriel, les problèmes sont, entre autres, accès difficile, titres, prix et retards dans l'immatriculation. • Stratégies de formation professionnelle pour les jeunes sans emploi ne mettent pas suffisamment l'accent sur le genre. • Fin de l'Arrangement multifibres préférentiel aura vraisemblablement un effet négatif sur les taux de participation économique des femmes dans le secteur privé. 	<p>1.3 Améliorer le climat de l'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de jours nécessaires pour l'immatriculation des terrains industriels de 82 jours en 2004 à 40 jours d'ici 2009. • Réduire les indicateurs « Doing business » relatifs à la rigidité du marché de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> – Difficulté à recruter : de 100 en 2004, à une moyenne régionale de 25. – Difficulté à licencier des travailleurs : de 70 en 2004, à une moyenne régionale de 40. – Coût des licenciements : de 101 semaines de salaire en 2004, à une moyenne régionale de 75. • Accroître le nombre des entreprises industrielles qui offrent une formation professionnelle à leurs employés de 20 % en 2004, à 30 %. • Temps passé par les marchandises dans les ports réduit de 8 à 3 jours d'ici 2009. • Homologation requise des comptes des entités d'intérêt public afin de se conformer aux normes internationales de reporting financier (IFRS) d'ici 2009. • Réforme de la fiscalité locale adoptée avant 2009 • Stratégie de développement du transport urbain adoptée avant 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Révisions de loi sur la propriété foncière adoptées en 2006. • Etude sur le transport/ logistique finalisée. • Conseil de la concurrence opérationnel d'ici 2006. 	<p>Prêts en cours</p> <p>PRAP Projet de réhabilitation de la Médina de Fez</p> <p>AAC et FF en cours</p> <p>PRAP-PESW FDI : Formation des formateurs ECI ROSC Comptabilité et audit ROSC Insolvabilité « Doing business »</p> <p>Prêts proposés</p> <p>PRAP II PPD pour la réforme du secteur financier Réforme de la politique agricole Patrimoine culturel</p> <p>AAC, AT et FF proposés</p> <p>Projet thermosolaire (FEM) CEM ESW titrisation foncière AT au développement de l'Agence judiciaire</p> <p>SFI</p> <p>Accords de financement structuré Investissements sélectionnés de la SFI au secteur financier et autres projets excédant la capacité du marché / impliquant des projets complexes de restructuration ou innovateurs.</p> <p>Partenaires</p> <p>UE, FMI</p>

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Renforcer le secteur financier afin d'en améliorer l'efficacité, compétitivité et participation à la croissance économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts non productifs (PNP). • Supervision bancaire à améliorer. • Importance des portefeuilles de PNP des institutions financières publiques. • Systèmes de paiement non performants • Financement bancaire toujours relativement coûteux. • Accès au système bancaire toujours faible. 	<p>1.4 Accroître l'efficacité du secteur financier et l'accès au financement par les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le niveau des PNP à 5 % d'ici 2009 (réf : 18 % en 2003). • Banques spécialisées (CIH et CA) restructurées d'ici 2009. • Augmenter le financement bancaire pour le moyen/long terme de 22,1 % du PIB en 2003 à 30,7 % du PIB en 2009. • Augmenter la part du financement bancaire à moyen/long terme dans le crédit total de 40 % en 2003 à 50 % en 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • CIH et CA se conformeront aux réglementations prudentielles et niveaux de réserve de la BAM d'ici 2007. • Temps requis pour la compensation des chèques réduit de 7 jours par rapport à 15 jours en 2004. 	<p>Prêt proposé : PPD du secteur financier</p> <p>Prêt en cours Aucun</p> <p>PESW et FF proposés Aucun</p> <p>PESW et FF en cours ROSC Comptabilité et audit ROSC Insolvabilité et protection des créanciers ECI « Doing Business »</p> <p>SFI, idem point 1.3 ci-dessus</p> <p>Partenaires FMI, UE</p>
<p>Impulser une dynamique de croissance et de développement dans le secteur agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité du secteur agricole et productivité inférieure au potentiel. • Régime foncier complexe. • Manque de diversification des secteurs de la production et des marchés d'exportation. • Organisation des marchés internes mal adaptée. • Programmes de compensation introduisent des distorsions de marché. • Faiblesse des investissements • Fonctionnement des services publics et organisations professionnelles non aligné sur la nouvelle orientation de la politique agricole. • Insuffisance de conseils dans le domaine des innovations technologiques. • Insuffisance de gestion de qualité. • Codes d'investissements peu adaptés aux priorités sectorielles axées sur les résultats. 	<p>1.5 Compétitivité accrue des petites et moyennes exploitations agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de réforme telle que définie par les études finalisée avant 2007, approuvée et mise en oeuvre en 2009. • Mise en place de contrats de partenariat public-privé portant sur l'amélioration de la compétitivité, qualité et intégration verticale de quatre sous-secteurs (céréales, légumes, olives, agrumes et bétail) d'ici 2009. • Libéralisation du secteur des céréales et du sucre avant 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement des études sur les réformes de l'investissement agricole avec un accent particulier sur l'assurance sécheresse (ciblage et procédures) • Gouvernement adopte la législation sur le régime foncier en 2006. • Réforme du Ministère de l'Agriculture et des organisations professionnelles agricoles mise en oeuvre d'ici 2006. • Révision de la politique pour la protection des produits agricoles adoptée et mise en oeuvre en 2006. • Système de certification et de contrôle de la qualité alimentaire mis en place en 2008 	<p>Prêts proposés PPD du secteur agricole Prêt à l'investissement sectoriel</p> <p>Prêt en cours Aucun</p> <p>PESW et FF proposés Aucun</p> <p>PESW et FF en cours ECI « Doing Business »</p> <p>Partenaires SFI BAD</p>

Objectif stratégique 2 : Accroître l'accès aux services de base des pauvres et des marginalisés

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Faciliter la réduction de l'habitat insalubre et développer l'accès des segments les plus pauvres de la population au logement social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers de la population vit dans des logements insalubres. Parmi eux environ 212.000 ménages vivent dans des bidonvilles. • Les femmes pauvres font toujours partie du groupe le plus vulnérable tenant compte de leur accès limité aux services publics, opportunités d'emploi et contraintes à leur autonomisation. • Le marché actuel du logement ne répond pas aux besoins des pauvres. • Le secteur bancaire ne finance que 20 % seulement des constructions de logement et l'accès au crédit pour les pauvres et le secteur informel est toujours limité. • Le secteur locatif résidentiel est relativement non développé en raison de la relation inégale entre les locataires et les propriétaires. 	<p>2.1. Réduire le nombre de ménages pauvres qui vivent dans des bidonvilles de 60 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 % des ménages des bidonvilles, y compris ceux dont le chef est une femme, bénéficient du programme de logements sociaux d'ici 2009. • Part de la population vivant dans des bidonvilles réduite de 4 % en 2005 à 1,5 % en 2009 • Promulgation de la législation sur l'aménagement urbain, l'impôt immobilier et le secteur du logement locatif avant 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre du secteur du logement social se développe d'environ 120 % : augmentation de 45.000 unités en 2003 à 100.000 unités dès 2006/2007. • 10 % de diminution des coûts unitaires de construction et augmentation de 20 % dans l'utilisation des terrains par les programmes de logements sociaux. • Code de l'aménagement urbain, législation sur l'impôt immobilier et réforme du secteur du logement locatif adoptés par le Gouvernement en 2007. 	<p>Prêt proposé PPD pour le logement social</p> <p>Partenaires BAD UE</p>
<p>Améliorer l'accès aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques pour les pauvres et les vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services de base aux communautés rurales, périurbaines et urbaines toujours faible. • Faible ciblage des filets sociaux et programmes sociaux aux pauvres du milieu urbain. • Coordination entre les différents acteurs dans les secteurs sociaux est insuffisante au niveau national et local. • Participation insuffisante des bénéficiaires au développement et à l'évaluation des programmes. 	<p>2.2. La population pauvre et vulnérable vivant en milieu rural, périurbain et urbain a un meilleur accès aux services de base, programmes sociaux et opportunités économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux routes de la population rurale passe à 67 % en 2010 par rapport à un seuil de référence de 50 % en 2004 et 61 % en 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de la pauvreté communale mise à jour (sur base de recensement de 2004 et de l'enquête auprès des ménages de 2001) afin d'identifier les poches de pauvreté sur l'ensemble du territoire (2006). • Dissémination des données brutes de l'enquête sur la consommation des ménages 2000-01 (fin 2005). • Circulaire clarifiant les mécanismes de financement et le fonctionnement du FDR (adoptée en 2006) 	<p>Prêts en cours : Projet Assainissement et réutilisation de l'eau Projet de financement et gestion du secteur de la santé Projet de gestion des aires protégées Projet d'Agence de développement social Projets de routes rurales</p>

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de financement pour les services de base. • Données pour comprendre la pauvreté locale et évaluer les politiques et programmes sociaux mal coordonnés entre ministères. • Absence d'infrastructure et de services adéquats pour soutenir la croissance locale et la création d'emplois. • Prestation des services de santé répartie de manière inégale sur l'ensemble du territoire. • Contribution des ménages aux soins de santé/traitement est très importante (54 % des dépenses totales sont consacrées à la santé). • 75 % des patients des hôpitaux publics sont des pauvres. • Le portefeuille des programmes de sécurité sociale ne repose pas sur une analyse rigoureuse des outils requis pour la gestion du risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la couverture de l'assurance maladie de 15 % en 2004 à 50 % d'ici 2009 et 80 % des pauvres couverts par le RAMED en 2009. • Construction d'une base de données nationale, communale et multisectorielle afin de renforcer les bases pour la conception et le ciblage des politiques sociales et permettre l'évaluation des programmes. • Coordination accrue entre ministères au niveau du ciblage des dépenses publiques aux zones pauvres comme en atteste le fonctionnement des comités provinciaux pour le développement rural. 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte du développement rural développée en remplacement de la loi 33-94 (2007). • CPRDR opérationnels dans 11 provinces (2006) • ANAM opérationnelle (2006). • Paramètres de financement du RAMED (2006) et son financement effectif en 2007. • Evaluation des systèmes de ciblage, suivi et évaluation des programmes d'assistance sociale finalisée (2007). • Adoption de la loi sur la réforme de la fiscalité locale (recettes et transferts municipaux). 	<p>Prêt proposé 2° Projet de routes rurales</p> <p>AAC et FF en cours PESW Pauvreté AT à la décentralisation et capacité de gestion des collectivités locales.</p> <p>Partenaires UE OMS Coopération bilatérale française</p>

Objectif stratégique 3 : Améliorer l'efficacité du système éducatif

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>EDUCATION OBLIGATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour compléter la généralisation de l'enseignement fondamental et améliorer sa qualité (relié au Résultat 1.4). • Rationaliser les dépenses du secteur de l'éducation afin d'assurer la pérennité du financement dans le moyen et le long terme (relié au Résultat 1.1). • Renforcer les capacités institutionnelles du secteur (relié au Résultat 1.5). • Veiller à ce que les populations qui ne bénéficient pas de la scolarisation puissent participer à la formation professionnelle. Cette formation faciliterait leur insertion dans le tissu social et à la vie économique (relié au Résultat 2.2). • Remédier aux écarts persistants entre les sexes pour ce qui est de l'éducation, en particulier au niveau des écarts entre le milieu rural et urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès inégal des filles rurales à l'enseignement • Hauts niveaux de redoublement et d'abandon. • Absence d'une stratégie claire pour renforcer la qualité de l'éducation. • Les écoles ne sont pas tenues responsables de la qualité de l'enseignement qu'elles dispensent. • La capacité d'augmenter la dépense publique à l'éducation est très limitée, et la demande pour la scolarisation et d'amélioration de la qualité augmente. • Nombre insuffisant d'employés qualifiés pour des postes de gestion. • Absence d'un système intégré de gestion des ressources humaines. • Absence d'un système de comptabilité générale et d'un nombre suffisant de comptables qualifiés au niveau régional. 	<p>3.1. Accroître l'accès à l'enseignement fondamental ainsi que sa qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le niveau de participation des filles à l'enseignement élémentaire de 89 % en 2004 à 97 % en 2008, et la participation à l'enseignement secondaire rural de 9 % en 2004 à 40 % en 2008. • Accroître le taux d'achèvement à l'enseignement primaire de 64 % en 2004 à 87 % en 2008 et à l'enseignement moyen de 54 % en 2004 à 71 % en 2007/2008. • Accroître le nombre des communes rurales qui ont accès à l'enseignement secondaire. • Réduction du taux d'analphabétisme entre les jeunes des deux sexes. • Accroître le nombre des heures de classe dans l'enseignement moyen et supérieur. • L'ensemble du personnel clé des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF) recruté et formé en gestion du secteur éducatif d'ici 2009. • Budgétisation axée sur les résultats en place dans toutes les académies d'ici 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru d'enfants participant à la maternelle grâce aux accords de partenariat. • Nombre accru d'élèves bénéficiant des oeuvres sociales grâce aux accords de partenariat. • Développement et homologation de nouvelles stratégies pédagogiques et évaluations des enseignants d'ici 2007. • Augmentation graduelle du nombre des enseignants des cycles élémentaires et moyens ayant obtenu une formation et ayant fait l'objet d'au moins une évaluation chaque année académique. • Résultats publiés lors de la deuxième évaluation fonctionnelle (étude sur la qualité de l'enseignement scolaire en 2007). • Développement et utilisation d'un nouveau manuel sur les passations de marché. • Optimisation du plan horaire des enseignants prêt d'ici 2007 • Fiche de référence emplois et qualifications utilisée au niveau central et régional. • Elaboration de procédures budgétaires et de manuels de contrats-programmes d'ici 2007. • Elaboration d'un programme de déconcentration et gestion des ressources humaines d'ici 2007. • Développement et validation d'un système d'information d'ici 2007. 	<p>Prêt en cours PARSEM</p> <p>AAC et FF en cours PARSEM (II)</p> <p>AAC, AT et FF proposés Revue du secteur de l'éducation</p> <p>Partenaires ACDI</p>

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>SCOLARISATION NON OBLIGATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le segment de la population qui ne bénéficie pas de la scolarisation ait l'occasion de suivre une formation professionnelle. • Structurer le programme post-alpha de manière à combattre l'analphabétisme et de rendre la scolarisation non obligatoire plus attrayante. • Veiller à ce que l'instruction dans l'enseignement moyen, supérieur et dans les programmes de formation dispense aux étudiants les qualifications et les connaissances nécessaires pour une insertion réussie dans la vie active (relié à l'Objectif 1, Résultat 4). • Superviser l'appui financier à la scolarisation non obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'alphabétisation existants sont monolithiques : ils ne répondent pas aux problèmes ou aux attentes spécifiques de chaque population ciblée. • Les programmes n'abordent pas la manière avec laquelle les participants pourraient créer des activités et utiliser des connaissances commerciales pour générer des recettes. • La demande est de plus en plus importante pour l'enseignement post-élémentaire et excède les capacités actuelles du système. • Un système basé sur la sélection plutôt que sur les besoins en formation professionnelle des étudiants. • Une formation professionnelle coûteuse n'est pas adéquate pour répondre aux compétences recherchées par le marché de l'emploi. • La dépense publique à la scolarisation non obligatoire ira en augmentant—et l'efficacité de cette dépense doit être améliorée. 	<p>3.2. Accroître les taux de diplômés et les taux d'emploi des élèves de l'enseignement secondaire, supérieur, et de la formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proportion des diplômés de l'enseignement supérieur et des instituts de formation professionnelle pénétrant chaque année le marché de l'emploi passe de 20 % à 50 % d'ici 2009. • Le taux d'emploi des diplômés de la formation professionnelle passe de 55 % à 75 % d'ici 2009. • Engagement plus important du secteur privé dans l'enseignement supérieur • Renforcement progressif de l'autonomie financière des universités 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'impact des programmes de stratégie post-alpha déjà développés et mis en oeuvre. • Adoption de cadres contractuels pour les universités autonomes d'ici 2007. • Formulation d'une politique pour l'enseignement supérieur qui tienne compte du rôle du secteur privé. • Mise en place d'un système d'évaluation et insertion ainsi que d'un système documentant l'impact de la formation professionnelle. 	<p>Prêt en cours : Alpha Maroc</p> <p>AAC en cours : PESW Enseignement supérieur</p> <p>Prêt proposé : Proj. Enseignement supérieur</p> <p>Partenaires</p>

Objectif stratégique 4 : Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Assurer une meilleure gouvernance du secteur de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation complexe du secteur ne favorise pas une stratégie claire, optimale et partagée. • Les objectifs de la politique sectorielle sont trop ambitieux en comparaison des moyens financiers disponibles. • Absence de mécanismes de consolidation dans le budget de l'eau et absence d'allocation cohérente des ressources entre les priorités sectorielles. • La mission des agences de bassin est trop vaste pour leurs ressources financières. • Insuffisance de moyens et autres difficultés ont ralenti la mise en oeuvre de la loi sur l'eau de 1995. • Pénurie croissante des ressources en eau et demande croissante pour l'eau. 	<p>4.1 Améliorer le cadre juridique, financier et institutionnel du secteur de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part du budget de l'eau réservée pour la lutte contre la pollution et l'alimentation rurale en eau atteint 12 % (référence : 5 % en 2004). • Mise en oeuvre de 10 projets conjoints d'agence de bassin dans chacun des bassins ciblés (référence : 0). • Taux de recouvrement des charges d'extraction et de déversement par les AdB atteint 15 % (référence : 0 en 2004) 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie sectorielle définissant des objectifs de politique sectorielle clairs et réalistes partagés par tous les acteurs et mise en oeuvre en 2006. • Rôles, ressources et domaines d'intervention des différents contributeurs, dont les structures de régulation, définis d'ici 2007. • Décrets d'application de la loi 10/95 promulgués en 2006. • Mise en place d'un mécanisme de consolidation du budget de l'eau en 2006. • Etude de faisabilité pour des mécanismes alternatifs et complémentaires de financement, y compris recettes parafiscales, finalisée en 2006. • Décret relatif au Plan National de l'Eau (PNE) définissant les priorités pour la mobilisation et l'utilisation de la ressource, tel qu'approuvé par les parties prenantes, promulgué en 2006. • Contrats-programmes entre AdB et le Gouvernement promulgués pour 7 AdB en 2006. • Plan de développement intégré des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) établi pour 7 AdB en 2007. 	<p>Prêt proposé PPD du Secteur de l'eau</p> <p>AAC, AT, formation : (intégrés pour venir à l'appui des Résultats 4.2 et 4.3) PESW accompagnant la réforme sectorielle Programme pluriannuel du WBI de renforcement des capacités.</p> <p>Partenaires AFD KFW UE BAD</p>

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
<p>Veiller à ce que les demandes en eau de la population et du secteur économique soient satisfaites d'une manière durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement rural en eau dans les zones à faibles réserves souterraines engendre des coûts d'infrastructure élevés. • Incertitude sur la pérennité des modèles autonomes de gestion de l'AEP rurale. • Tous les cours d'eau sont pollués par les rejets urbains et industriels. • Législation et normes pour le déversement des eaux usées incomplètes. • Coûts d'infrastructure liés au traitement des eaux usées élevés pour l'investissement et l'exploitation. • Absence d'incitations économiques pour la lutte contre la pollution et tarifs inadéquats pour l'autofinancement du sous-secteur • Rejets industriels non traités. • Savoir-faire opérationnel limité en matière de traitement des eaux usées. 	<p>4.2 Améliorer la couverture d'accès et de traitement dans les bassins cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 % des systèmes du PAGER sont fonctionnels d'ici 2009. • Meilleur approvisionnement individuel en eau/assainissement pour les quartiers urbains et périurbains pauvres. • Classement satisfaisant de la qualité de l'eau pour 70 % des stations de mesure de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des conditions financières, contractuelles, techniques et institutionnelles pour la mise en oeuvre par l'ONEP d'un programme national d'alimentation en eau potable rurale et sa mise en oeuvre en 2006. • Stratégie autonome d'assainissement pour les zones rurales finalisée et mise en oeuvre en 2006. • Mise en oeuvre en 2008 des approches institutionnelles, financières et contractuelles d'accès à l'approvisionnement en eau basées sur des techniques appropriées visant à développer l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement, en particulier pour les quartiers défavorisés de 2 villes cibles • Stratégie nationale de traitement des eaux usées finalisée et mise en oeuvre en 2007. • Plans de protection de la qualité de l'eau dans des bassins ciblés en place en 2007. • Loi sur les déchets solides et décrets d'application promulgués en 2006. 	<p>Prêt en cours 2^e Projet eau et assainissement</p> <p>Prêts en préparation Projet d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural (2006)</p> <p>Prêts proposés (à identifier) Projet de conservation et protection des ressources en eau Projet pilote d'alimentation en eau des quartiers urbains et périurbains défavorisés.</p> <p>AAC, AT, FF. (intégrés à l'appui des objectifs 4.1 et 4.3) Programme d'activités analytiques d'accompagnement à la réforme sectorielle (PESW). Programme pluriannuel du WBI de renforcement des capacités.</p> <p>Partenaires AFD, KFW, UE, BAD</p>
<p>Meilleure performance des opérateurs afin de garantir une infrastructure et une qualité de service durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de coordination dans la programmation de l'investissement (voir 4.1) • Le cadre institutionnel des ORMVA ne favorise pas une gestion efficiente et la durabilité des systèmes d'irrigation. 	<p>4.3 Améliorer la performance technique et financière des opérateurs du secteur de l'eau.</p> <p>Irrigation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix couvrent les coûts normaux¹⁹ pour l'exploitation et la maintenance de 7 ORMVA d'ici 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur la faisabilité de partenariats public-privé (PPP) finalisée pour deux zones en 2006. • Cadre juridique pour le PPP en irrigation finalisé en 2006. • Plan de « rattrapage » tarifaire pour les ORMVA établi en 2006. • Arriérés recouverts après 2007. 	<p>Prêts proposés PPD du secteur agricole (lié à l'objectif stratégique 1). Projet Irrigation Projet d'Alimentation en eau et assainissement</p>

¹⁹ Calculés dans le cadre d'études sur les coûts et les prix de l'eau d'irrigation.

Programme de développement à long terme du Maroc		Résultats influencés par le programme CAS au cours de la période de quatre ans		Assistance de la Banque
Objectif	Contraintes	Résultats anticipés du CAS	Résultats intermédiaires pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du CAS	Intervention de la Banque et des partenaires pour chaque objectif stratégique
	<ul style="list-style-type: none"> Le système et les niveaux des prix de l'eau d'irrigation ne favorisent pas les économies d'eau et l'autonomie financière des services de l'eau. Les fréquentes restrictions sur les allocations d'eau, ainsi que les systèmes de prix et les incitations agricoles ne favorisent pas une valorisation optimale de l'eau d'irrigation. Absence d'un système de régulation et d'un suivi homogène des opérateurs. Structure, niveau et mécanismes de tarification mal adaptés. Capacités opérationnelles et de gestion inégales Faible autonomie de gestion des opérateurs publics Ecart entre les capacités d'autofinancement et les besoins d'investissement. Obstacles techniques et financiers pour desservir les quartiers urbains et périurbains pauvres Disponibilité limitée du financement à l'appui de l'expansion de l'alimentation en eau aux zones défavorisées. Migration rurale soutenue vers les villes Mise en cohérence insuffisante des priorités dans les secteurs de l'alimentation et de l'aménagement urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux de recouvrement des redevances d'irrigation sont supérieurs à 80 % dans 7 ORMVA d'ici 2009 <p>Alimentation en eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouveaux tarifs et systèmes de régulation de la performance en place d'ici 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan national de l'économie d'eau établi en 2006. Plan d'action pour la restructuration des opérateurs de distribution finalisés en 2006 et projets pilotes réalisés dès 2007. Loi sur la délégation des services municipaux promulguée en 2006. Etudes tarifaires finalisées en 2006 et nouvelle structure de prix mise en place en 2007. Stratégie de communication sur la valeur de l'eau adoptée en 2006. Référence nationale mise en place en 2006. 	<p>AAC, AT proposées PESW en accompagnement aux réformes Programme pluriannuel du WBI (objectif stratégique 1).</p> <p>Partenaires AFD</p>

ANNEXE 3A du CAS - RAPPORT D'ACHEVEMENT DU CAS MAROC 2001- 2004

MAROC RAPPORT D'ACHEVEMENT DU CAS 2001- 2004

Date du CAS : mai 2001

Rapport d'avancement : non requis

Période couverte par le CAS : mai 2001 – juin 2004 (exercices budgétaires 2001-2004)

Période couverte par le présent rapport : mai 2001 – février 2005

Rapport d'achèvement préparé par : Cécile Fruman, Chargée des opérations principale

Introduction

1. **Ce rapport d'achèvement (RACAS) vise à évaluer l'atteinte des résultats du CAS 2001 pour le Maroc et à mettre en relief les principales leçons qui ont été tirées au cours de cette période.** Les conclusions de ce rapport alimenteront le nouveau CAS. Le rapport d'achèvement du CAS ne constitue pas une évaluation formelle ; il est un outil d'autoévaluation pour l'équipe de la Banque travaillant sur ce pays.

2. **Les conclusions du rapport ont été identifiées de façon conjointe avec les principaux partenaires marocains.** Cela s'est fait de façon participative lors de l'atelier de lancement de la préparation du nouveau CAS en juin 2004 et lors de deux réunions de validation des conclusions du rapport avec les principaux interlocuteurs des ministères concernés. L'analyse a été complétée par la revue de documents de référence clés ainsi que les conclusions du rapport du Groupe d'assurance de la qualité de la Banque (QAG) sur la mise en œuvre du programme d'activités analytiques et consultatives (AAC) pendant la période du CAS.²⁰ Les conclusions et recommandations du rapport ont été discutées de façon approfondie avec les membres de l'équipe pays Maroc en décembre 2004, ce qui a permis d'identifier des mesures concrètes pour améliorer la performance de la Banque au cours de la nouvelle période du CAS.

3. **Le présent rapport d'achèvement analyse la mise en œuvre du CAS en utilisant comme référence le Cadre de Résultats de la Banque.** Etant donné que le CAS Maroc a été élaboré en 2001, date à laquelle l'accent sur la gestion basée sur les résultats n'était pas très fort au sein de la Banque, il n'a pas défini de façon précise les résultats et réalisations à atteindre. De ce fait, l'auteur du présent rapport a dû faire des suppositions et extraire les résultats probables du document du CAS. Il en résulte que les résultats sont formulés de façon très générale. Comme, par ailleurs, le document du CAS n'identifie pas d'indicateurs de suivi pour chacun des résultats, mais plutôt huit « indicateurs clés de performance du Maroc » qui mesurent essentiellement les objectifs de développement à long terme tels qu'identifiés dans le Plan, il est très difficile de démontrer des résultats et progrès accomplis. En effet, il est difficile d'établir dans quelle mesure la contribution de la Banque a eu une influence sur les progrès constatés au niveau des indicateurs. Le CAS identifiait 11 étapes intermédiaires, appelées « indicateurs de suivi du CAS » (voir Appendice Tableau 2) qui n'étaient pas quantitatives en nature et combinaient réalisations et résultats intermédiaires.²¹

²⁰ *Morocco Country AAA Assessment*, QAG, 13 janvier 2005. Document interne à la Banque mondiale.

²¹ De plus, le document du CAS comprend une matrice de programme avec des indicateurs de développement (Annexe B9) mais des indicateurs cibles ne sont pas précisés, seules des données de référence pour la période 1995-2000 étant communiquées.

I. Le contexte marocain et les objectifs de développement national à long terme

4. **Le CAS 2001 était aligné avec le Plan quinquennal de juillet 2000 (2000-2004) qui avait pour objectif central l'accélération de la croissance au niveau de 5 % par an sans perdre de vue les objectifs d'équité et d'inclusion.** Le Plan s'attaquait à quatre défis majeurs : (1) l'accélération de la croissance par un niveau plus élevé d'investissement public, de réformes structurelles, et de développement du secteur privé ; (2) le meilleur ciblage des politiques et dépenses publiques en termes de réduction de la pauvreté ; (3) la réforme de l'Etat ; et (4) la réduction de la vulnérabilité agricole et les menaces sur l'environnement. Bien que les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) n'étaient pas identifiés en tant que tels dans le Plan de 2000, de nombreux objectifs visaient la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie. Des progrès ont été faits dans la voie de la réalisation des ODM : le ratio de filles de 15 à 24 ans lettrées a augmenté de 77,9 % en 2001 à 79,2 % en 2002 ; la mortalité infantile a été réduite de 41 pour mille en 2001 à 39 pour mille en 2002 ; les maladies transmissibles ont reculé ; et les indicateurs d'accès aux ordinateurs et aux lignes téléphoniques ont augmenté sensiblement. Cependant, des inégalités importantes demeurent entre le milieu rural et urbain et des progrès importants restent à accomplir pour atteindre les ODM, en particulier en milieu rural.

5. **Au cours de la période de mise en œuvre du CAS, les objectifs de long terme du Maroc n'ont pas changé par rapport à ceux déclinés dans le Plan 2000-2004.** Néanmoins, la hiérarchisation des priorités et des politiques à mettre en œuvre pour y parvenir a été adaptée aux chocs exogènes. En effet, la crise du tourisme enclenchée par les événements tragiques du 11 septembre a placé la relance de ce secteur parmi les principales priorités du Gouvernement. Il s'en est suivi l'élaboration de la Vision 2010 qui aspire à atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Les événements du 16 mai 2003 à Casablanca ont poussé également à donner plus de priorité au logement social et à la résorption de l'habitat insalubre. Plus fondamentalement, c'est toute la dimension sociale qui reçoit un intérêt particulier, renforcée par une politique de proximité. La création du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité en mai 2004 est la concrétisation de cette nouvelle orientation. Enfin, les retombés de l'ouverture commerciale, dont la crise du secteur des textiles, un des premiers secteurs exportateurs et employeurs du pays, et un des traits les plus manifestes, ont élevé ce secteur au rang de priorités.

6. **Pendant la période 2001-2004, la situation économique s'est modérément améliorée et le Maroc s'est maintenu dans le scénario moyen du CAS.** Le Maroc a maintenu un taux de croissance de 4,5 % en moyenne par an, en raison principalement de la performance satisfaisante du secteur agricole et à une certaine amélioration de la croissance hors agriculture. La position extérieure s'est renforcée puisque le compte courant est excédentaire depuis 2001 et les réserves extérieures ont augmenté. L'inflation s'est stabilisée à de faibles niveaux, à environ 2 % depuis 2000. Toutefois, bien que la position budgétaire ait commencé à se renforcer en 2002, la dette publique directe reste élevée, à 69 % du PIB en 2004, et n'est guère soutenable dans le moyen à long terme. Les recettes de privatisation ont affaibli la discipline budgétaire et ont servi à financer les hausses de la masse salariale. En 2004, les progrès ont été estimés suffisants pour justifier que la Banque finance un programme d'appui aux réformes sectorielles au niveau de l'administration publique. En effet, les deux déclencheurs budgétaires ont été atteints, à savoir : recettes budgétaires maintenues à 24 % du PIB et masse salariale et autres dépenses ordinaires contenues.²² Malgré une hausse de la masse salariale en 2003, la Banque a jugé adéquates les mesures prises par le Gouvernement pour réduire la masse salariale et préparer un programme de stabilisation des recettes publiques.

²² Recettes budgétaires en pourcentage du PIB : 24,7 % en 2002, 24,1 % en 2003, et 24 % en 2004. Croissance de la masse salariale de 1 à 3 % par an, sauf pour 2003 (11 %) et dépenses en capital et autres dépenses courantes en baisse légère (de 11,2 % du PIB en 2002 à 10,6 % en 2004).

II. Progrès et résultats de la stratégie de coopération²³

7. L'objectif global de la stratégie de coopération du CAS 2001 était de « continuer à se concentrer sur la pauvreté en recourant davantage à des approches communautaires et décentralisées » et « de promouvoir un travail d'analyse et un dialogue intenses sur les conditions requises pour revitaliser l'investissement privé et la croissance ».²⁴ Cet objectif était choisi en tenant compte du fait que le Maroc était réellement à l'avant-garde de la région MENA en matière d'ouverture à la société civile, de démocratisation, de primauté du droit, de décentralisation et de participation communautaire et que le Maroc ne parviendrait toutefois pas à réduire durablement la pauvreté tant que ne seraient pas adoptés des programmes plus volontaristes de stimulation de la croissance et de réforme de l'agriculture. Cet objectif s'est décliné en quatre piliers principaux analysés ci-dessous.

8. **Les réalisations pour chacun des quatre piliers sont analysées par rapport à l'objectif principal, aux instruments d'assistance qui ont appuyé le pilier, aux réalisations liées aux résultats du CAS et aux indicateurs.** Un effort a été fait pour mettre l'accent sur les instruments qui étayaient les différents résultats, plutôt que sur chaque projet ou prêt particulier. Il est entendu que les activités dans un pilier particulier contribuent aux résultats dans d'autres piliers, que les activités du CAS tirent parti les unes des autres, et que chaque résultat est influencé par plus d'un instrument et par les activités des autres piliers. Par conséquent, les piliers ne sont pas considérés de façon isolée ou séparés les uns des autres, mais comme les principales voies par lesquelles passent les efforts et les ressources en vue de la réalisation des objectifs du CAS. Les résultats du CAS sont résumés au Tableau 1 de l'Appendice.

A. Résultats du Pilier I : Réduire la pauvreté grâce à l'inclusion et à la participation

9. **Ce pilier était conforme à l'objectif du Gouvernement d'améliorer le ciblage des politiques et dépenses publiques en termes de réduction de la pauvreté, comme stipulé dans le Plan de développement.** Il regroupe les secteurs sociaux (éducation, santé et protection sociale), le développement rural, et l'analyse de la pauvreté. Les indicateurs clés de performance identifiés dans le CAS 2001 pour ce pilier (Tableau 3) montrent une évolution positive vers l'atteinte des résultats sous ce pilier. Dans l'ensemble, le programme d'activités en appui à ce pilier a été exécuté comme prévu, avec quelques variantes. En particulier, quelques projets prévus ont été remplacés par des travaux analytiques. Les activités menées sont comparées aux activités prévues dans le Tableau 4 ci-dessous, organisées selon chacun des résultats attendus pour ce pilier.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier I

Indicateurs de performance	Référence ¹	Objectifs 2004	Résultat (année)
• Incidence de la pauvreté dans les zones rurales	27 %	22 %	20 à 21 % ⁵ (2003)
• Taux net de scolarisation des filles rurales, en % du TNS des garçons urbains ²	53 %	75 %	85,6 % (2003/4)
• Mortalité maternelle dans les zones rurales (pour 100.000) ³	307	250-270	220 (2002) ⁶
• Ménages avec accès à l'eau potable ⁴	42 %	60-70 %	54 % (2003)

Notes du tableau :

1. Se rapporte à l'année la plus récente de données disponibles, 1997-2001.
2. ODM apparentés pour éliminer la disparité des genres dans l'éducation primaire et secondaire d'ici 2005.
3. ODM apparentés pour réduire le taux de mortalité maternelle de trois quarts d'ici 2015.
4. Indicateur non clairement défini dans le CAS. L'hypothèse faite est qu'il se rapportait aux ménages ruraux avec accès à l'eau potable.
5. Estimations BM basées sur résultats enquête ménages 1998/99 utilisant taux de croissance et changements dans distribution croissance
6. Moyenne nationale mortalité maternelle. Les données pour le milieu rural ne sont pas disponibles. Source : Annuaire statistique (2002).

²³ Voir Appendice du Récapitulatif des résultats du CAS (Tableau 1), Etapes intermédiaires du CAS (Tableau 2), Programme de prêt prévu et projets délivrés (Tableau 3), Programme AAC prévu et délivré (Tableau 4), et cofinancement au Maroc pour les EB01-04 (Tableau 6).

²⁴ Page 28 du CAS 2001.

Résultat 1.1. : Zones rurales désavantagées mieux développées : Atteint.

10. Les indicateurs de performance montrent une très nette évolution vers l'atteinte de ce résultat comme indiqué dans le tableau 3. Le taux de pauvreté en milieu rural a baissé, le taux de scolarisation des filles en milieu rural a dépassé les objectifs et des progrès importants ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural. Les programmes d'infrastructure rurale couvrent un nombre plus important de la population rurale, mais les données ne sont pas disponibles pour démontrer si le taux de couverture de 60 à 70 % prévu dans le Plan et retenu comme indicateur de suivi du CAS a été atteint. La réduction du taux de pauvreté rural tient beaucoup au fait que plusieurs années de bonne pluviométrie ont permis d'excellentes récoltes. L'amélioration des autres indicateurs s'explique par la politique volontariste du Gouvernement, les différents programmes étatiques mis en œuvre, et la participation de la société civile.

Tableau 4 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier I

Résultats escomptés	Activités prévues	Activités menées pendant le CAS
1.1. Zones rurales désavantagées mieux développées	<ul style="list-style-type: none"> 3 programmes adaptables encourageant le développement communautaire Programmes d'infrastructure rurale (routes, eau potable et électricité), Fonds social 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion du bassin versant de Lakhdar (1999-2005)¹ Projet pilote développement des ressources halieutiques (1999-2004) Routes secondaires (1995-2002) BAJ² Coord./Suivi des programmes sociaux (1996-2004) BAJ éducation de base (1996-2004) BAJ santé de base (1996-2004) AEP, assainissement rural (PAGER) (1998-2003) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet DRI-PMH (2001-2006) Projet DRI-MVB (2003-2010) Projet de routes rurales (2004 – 2010) Projet d'Agence de développement social (2002-2008) Projet DRI-Forêts – en cours de préparation Projet AEP rurale - en cours de préparation Revue des domaines fonciers et forestiers (2002/2003)
1.2. Charte de l'éducation mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Projet éducation non formelle Appui (AT) à la mise en œuvre de la Charte Réflexion sur la viabilité budgétaire de la réforme dans le cadre de la revue des dépenses publiques (RDP) Programmes pilotes pour la décentralisation régionale ou l'évaluation des écoles Programmes ciblés de construction d'écoles 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> BAJ Education (1996-2004) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Note de Stratégie de l'Education – 2001 RDP/Gestion secteur public – 2002 Note de stratégie pour l'éducation non formelle – 2003 Note de stratégie pour l'enseignement supérieur – 2003 Education tertiaire (programmatische) – démarré en 2004, en cours. Projet éducation (PARSEM) – (2005-2009)
1.3. Augmentation du nombre de participants dans les programmes d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique « nouvelle initiative majeure en alpha » 	<p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> BAJ Education (composante D) Stratégie Alphabétisation – 2002 Projet d'amélioration de la formation de base des adultes (Alpha Maroc, PDCI) (2003 – 2006)
1.4. Meilleure compréhension des déterminants de la pauvreté (y compris incidence sur femmes et enfants)	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation participative de la pauvreté Initiatives de protection de l'enfant Mise en œuvre du Plan d'action pour l'intégration de la femme dans le développement 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour sur la pauvreté – 2001 <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour sur la question genre – 2002 Appui à la budgétisation tenant compte du genre (partie de la RDP) Analyse de la pauvreté – 2004 Etude sur le travail des enfants avec UNICEF et BIT – 2003 Analyse de l'impact social (2003)

1.5. Amélioration de l'accès aux services de santé de base, amélioration de la gestion et financement du secteur par la mise en place d'un système d'assurance maladie nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de nouvelles initiatives – Banque appuiera les efforts de l'UE et de la BAD 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de financement et de gestion de la santé (1999-2007) • BAJ Santé • Plan d'action stratégique pour le SIDA (2002) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • AT à l'assurance maladie – en cours
--	---	---

Notes du tableau :

1. Les années se réfèrent aux exercices budgétaires de la Banque mondiale : 1er juillet au 30 juin.
2. BAJ est le programme de priorités sociales, Bamamaj Al Aoulouiyat Al Ijtimaiya en arabe.

11. Les programmes de la Banque mondiale ont contribué à ces résultats, en particulier en ce qui concerne les réalisations physiques en infrastructures rurales. Presque tous les projets de la Banque ont atteint leurs objectifs de développement, et plusieurs d'entre eux ont dépassé les objectifs fixés en termes de financement d'infrastructure. A titre d'exemple :

- Le projet Routes Secondaires a permis la construction de près de 1.000 km de routes et pistes rurales. Le taux de rentabilité économique pour ces routes est élevé, estimé à 30-50 %, et la pérennité des acquis est presque certaine. Le projet BAJ Coordination a contribué à la construction de 2.360 km de routes dans les 14 provinces couvertes par ce programme. Toutes ces routes ont eu un effet positif (amélioration de l'accès aux écoles et aux centres de santé, baisse du prix des produits de base, et mise en œuvre plus aisée de programmes d'électrification rurale et d'eau potable, etc.).
- Dans le cadre du PAGER, l'accès à l'eau potable a été considérablement amélioré pour 304.000 personnes, soit plus du double de l'objectif initial fixé dans le projet, et l'assainissement a aussi été amélioré. Ces investissements ont donné lieu à une amélioration des conditions sanitaires et à la réduction du temps passé par les femmes et les jeunes filles à collecter de l'eau de 50 à 90 %, ce qui s'est traduit par une plus grande fréquentation de l'école par les jeunes filles.
- Le projet « BAJ Education » a financé plus de 2.400 écoles dans des communautés rurales, au-delà des 1.370 écoles prévues dans les 14 provinces du BAJ. Cela a donné lieu à une augmentation des taux de scolarisation au primaire de 58 % en 1995/96 à 92 % en 2000/01, au-delà de l'objectif escompté de 86 %. Entre ces mêmes années, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 38 % à 82,5 %, alors que l'objectif était de 72,8 %.

12. L'approche participative encouragée par les projets de la Banque a été progressivement adoptée. Le projet pilote du bassin versant de Lakhdar a favorisé la création de 26 comités de village qui jouent un rôle important dans la préparation et la mise en œuvre des plans de développement communautaire. Cela s'est traduit par une dynamique sociale et de développement plus forte, et l'accroissement des capacités institutionnelles. Dans le cadre du DRI-PMH et du DRI-MVB, l'approche participative exige beaucoup de temps pour la définition des activités du projet ce qui s'est traduit par des retards dans les réalisations physiques. Par ailleurs, les DRI souffrent de difficultés à mettre en place un montage institutionnel pour promouvoir l'intégration, la participation et la décentralisation, et de la faiblesse des capacités des administrations et des entreprises dans les zones éloignées, et de circuits administratifs complexes pour le financement de contrats locaux. Cependant, l'approche demeure prometteuse car les associations de développement local sont une locomotive dynamique de changement institutionnel. L'ADS favorise aussi l'approche participative par son travail avec les ONG et les groupes bénéficiaires.

13. Par contre, il n'est pas possible de démontrer si les projets financés par la Banque ont donné lieu à l'amélioration du revenu et du niveau de vie des populations rurales, par manque de données et car beaucoup des projets sont à un stade peu avancé de leur exécution. Un des seuls projets où il est possible de démontrer un impact considérable dans l'amélioration du revenu des populations est le programme de promotion nationale soutenu par le BAJ Coordination. Il a généré plus de 4 millions de jours d'emploi salarié pour la construction d'infrastructures de base. Ce travail, payé à des ouvriers avec peu ou sans qualifications, représentait la somme d'environ 20 millions de dollars EU et

a bénéficié à plus de 300.000 familles rurales dans les 14 provinces couvertes. Cependant, il semblerait que le programme n'ait pas bénéficié aux familles les plus pauvres²⁵.

Résultat 1.2. : Charte de l'éducation mise en oeuvre : Atteint.

14. **La mise en œuvre de la Charte de l'éducation a donné lieu à des réformes importantes dans le secteur et a permis une amélioration de l'accès à l'éducation.** Le taux net de scolarisation (TNS) des filles rurales, en pourcentage du TNS des garçons urbains, est passé de 53 % en 2000 à 85,6 % en 2003/4. Par ailleurs, les indicateurs de suivi du CAS ont été atteints puisqu'il a eu : (1) accord et progrès dans l'exécution d'un plan pour la réforme de l'éducation visant l'accès universel à l'école primaire et (2) augmentation des écoles communautaires et mise en œuvre du Fonds social (ADS).

15. **Les activités de la Banque ont accompagné des réflexions et mutations importantes pour la mise en œuvre de la Charte et ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation.** Les différents travaux analytiques menés par la Banque (voir tableau 4) et le processus de préparation du Programme d'appui à la réforme du système éducatif marocain (PARSEM) ont permis un dialogue important entre la Banque mondiale et le Gouvernement sur la mise en œuvre de la Charte de l'Éducation, et en particulier sur les aspects de qualité. Comme expliqué au point 1.1., le projet BAJ Education a eu un impact important en matière d'accès. Les 14 provinces couvertes par le BAJ ont vu une croissance du nombre d'enfants au primaire de 48 % entre 1996/97 et 2002/2003, contre 28 % au niveau national. Par contre, le taux de rétention des filles dans le primaire a augmenté moins que prévu, passant de 36 % en 1994/95 à 42 % en 2000/1, en deçà des 65 % prévus. Il est raisonnable de dire que l'objectif fixé au démarrage du projet était trop ambitieux. Par ailleurs, le BAJ a testé de nouvelles approches de participation et d'inclusion en associant des ONG et les groupes bénéficiaires à de nombreuses actions.

Résultat 1.3. : Augmentation du nombre de participants dans les programmes d'alphabétisation : Atteint

16. **Un total de 1,2 million de personnes a participé à la campagne d'alphabétisation lancée en 2001.** L'indicateur de suivi, à savoir le lancement réussi de la campagne, a été atteint. Par contre, la campagne n'a pas atteint ses objectifs quantitatifs puisqu'elle visait à alphabétiser 1.800.000 personnes d'ici 2004. En outre, les données ne sont pas disponibles pour démontrer si cette campagne s'est traduite par une augmentation du taux d'alphabétisation.

17. **La Banque a soutenu les efforts du Gouvernement sur le plan conceptuel et financier, mais avec un impact assez limité.** L'évaluation des programmes d'alphabétisation des adultes au Maroc (2002) a servi de base à la préparation du projet d'amélioration de la formation de base des adultes (Alpha Maroc, 2003- 2006). Mais Alpha Maroc a accusé du retard dans sa mise en vigueur et il est incertain si le projet atteindra ses objectifs de développement, à savoir l'amélioration de la qualité des programmes d'alphabétisation et le renforcement de la gestion du système au moyen d'une approche de partenariat entre le Gouvernement et les prestataires de services. Cette approche de partenariat est innovante et soutient l'objectif de ce pilier de favoriser la participation et l'inclusion.

Résultat 1.4. : Meilleure compréhension des déterminants de la pauvreté (y compris son incidence sur les femmes et les enfants) : Atteint

18. **La Banque a eu un impact important pour affiner l'analyse et la compréhension de la pauvreté au Maroc.** Le Rapport sur la pauvreté de 2004 a introduit plusieurs innovations en matière de mesure et d'analyse de la pauvreté, en particulier les cartes de pauvreté communales. L'analyse de ces cartes permet de cibler les ressources sur les communes les plus défavorisées et d'augmenter ainsi l'efficacité des programmes. L'étude a aussi permis le développement d'un modèle de simulation pour estimer en détail les effets de la réforme des céréales sur les ménages, une enquête qualitative sur

²⁵ Rapport sur la pauvreté : renforcement de la politique par l'identification de la dimension géographique de la pauvreté.

les liens entre pauvreté et scolarisation des filles, et une évaluation des systèmes statistiques disponibles pour le suivi-évaluation des conditions sociales. Ce rapport est très opportun puisqu'il accompagne la réflexion du gouvernement, suite aux attentats de Casablanca en mai 2003, sur les mesures à prendre pour réduire la pauvreté, y compris dans les zones urbaines, et l'analyse de la répartition des fruits de la croissance vers les pauvres et vulnérables. Le processus participatif adopté pour l'élaboration du rapport a été loué par les autorités, tout comme l'accent mis sur le renforcement des compétences locales pour continuer à mettre en oeuvre les techniques employées. Le rapport a été jugé hautement satisfaisant par le QAG.

19. La Banque a aussi eu un impact considérable pour accompagner le débat sur la condition de la femme et favoriser la mise en place de la budgétisation en tenant compte du genre. Pendant la période du CAS, la Banque a suivi et soutenu la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement élaboré avec l'appui de la Banque en 1998. Les recommandations du Plan se sont concrétisées par l'entrée en vigueur, le 5 février 2004, d'un nouveau code de la famille, « la Moudawana », qui permet à la femme marocaine de réaliser davantage d'acquis. De nombreux acteurs de la société civile témoignent du fait que la Banque mondiale a joué un rôle clé dans cette réalisation. D'autre part, la Banque a appuyé la mise en place d'une démarche de budgétisation basée sur le genre dans l'approche du Ministère des Finances et dans les budgets des ministères sectoriels. Des ateliers de formation ont été organisés pour plusieurs ministères et ce travail reçoit actuellement le soutien d'UNIFEM.

Résultat 1.5. : Amélioration de l'accès aux services de santé de base et amélioration de la gestion et du financement du secteur par la mise en place d'un système d'assurance maladie nationale : Partiellement atteint.

20. Bien que le résultat soit formulé de façon large, sans indicateur de progrès, il est possible de dire que l'accès aux services de base a été amélioré, mais en deçà des attentes. Le projet BAJ Santé de base n'a que partiellement atteint ses objectifs de développement. Malgré la construction et la rénovation de plus de 260 centres dans les 14 provinces concernées, l'accès aux soins de base n'est passé que de 47 à 50 %, en deçà des 60 % escomptés. En début 2003, 128 centres de santé étaient fermés pour faute de personnel et le Ministère n'avait pas encore mis en place une stratégie de ressources humaines qui aurait permis le déploiement efficace de personnel dans les zones rurales. Le budget pour les médicaments a augmenté de 23 % pour les provinces rendant plus aisé l'accès aux médicaments. Les accouchements assistés ont augmenté de façon conséquente de 18,5 % en 1995 à 47 % en 2002, au-delà de la cible de 30 %, mais beaucoup de problèmes subsistent. Dans 11 des 14 provinces, le programme de vaccination a atteint la cible de 90 % de la population couverte. La prévalence des maladies infectieuses s'est stabilisée ou a été diminuée. Par contre, il n'est pas du tout certain si l'étude SIDA menée par la Banque a eu un impact et a permis un meilleur accès aux services de prévention et de soin.

21. Des progrès importants ont été réalisés en matière de gestion et de financement du secteur de la santé. La nouvelle loi sur l'assurance maladie a été adoptée en 2004 pour mise en oeuvre en janvier 2005 et une nouvelle Agence nationale d'assurance maladie a été mise en place. En accompagnement du projet de financement et de gestion du secteur de la santé (PFGSS, 1999-2007), la Banque a offert aux huit comités de travail chapeautés par le Premier Ministre une assistance technique qui leur a permis d'analyser les différentes options de réforme et de définir les aspects de mise en oeuvre de la réforme. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis pour renforcer la capacité de planification stratégique et de gestion de 14 hôpitaux publics soutenus par le PFGSS et pour améliorer la qualité et l'efficacité des hôpitaux. La capacité du Ministère de la Santé à formuler des politiques et gérer le secteur devrait pouvoir s'améliorer puisque le projet a financé un audit organisationnel très complet et une revue des questions de ressources humaines. Il a été retenu que le système de suivi et évaluation du projet est faible et doit être amélioré de façon à pouvoir démontrer des résultats tangibles à la clôture du projet.

B. Résultats du Pilier II : Accélérer la croissance économique et le développement du secteur privé pour une plus grande création d'emplois.

22. Ce pilier était aligné sur les objectifs du Plan de 2000 puisque l'objectif premier de ce plan était d'accélérer la croissance. Il visait à mettre en place les conditions requises pour une croissance durable génératrice d'emplois. Parmi les indicateurs de performance, l'incidence de la pauvreté a été réduite et ceci est surtout dû aux bonnes saisons agricoles, puisque la croissance non agricole est demeurée faible et en deçà des attentes, à 3,2 % en moyenne sur la période. Par contre, la réduction du déficit budgétaire n'a pas atteint les niveaux escomptés (Tableau 5). Bien que le taux de chômage n'ait pas été retenu comme indicateur de performance, il est utile de souligner que celui-ci a connu une évolution favorable au cours de la période puisqu'il est passé de 13,6 % au total et 21,5 % en milieu urbain en 2000 à 11 % et 18,7 % respectivement en 2004. L'appui financier sous ce pilier s'est fait en accord avec ce qui était prévu et le programme d'activités analytiques et consultatives a été plus riche que prévu (Tableau 6). Il faut souligner le rôle croissant joué par le programme *North Africa Enterprise Development* (NAED) mis en place au Maroc en 2002.

Tableau 5. Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier II

Indicateurs de suivi proposés	Référence ¹	Objectifs 2004	Résultat (année)
<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté Déficit budgétaire (% du PIB) 	<p>19 %</p> <p>7,7 %</p>	<p>15 %</p> <p>3,4 %</p>	<p>15 % ² (2003)</p> <p>5,2 % ³ (2003)</p>

Notes du tableau :

1. Se rapporte à l'année la plus récente de données disponibles, 1997-2001.
2. Estimations de la Banque mondiale basées sur une extrapolation des résultats de l'enquête ménages de 1998/99 en utilisant les taux de croissance et les changements dans la distribution de la croissance (améliorations dans les zones rurales dues à la croissance forte du secteur agricole).
3. N'inclut pas les revenus des privatisations et les transferts au Fond Hassan II.

Tableau 6 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier II

Résultats escomptés	Activités prévues	Activités menées pendant le CAS
2.1. Consensus sur les politiques économiques favorables à la croissance développé	<ul style="list-style-type: none"> Travail d'analyse pour favoriser le consensus Programme d'évaluation du système financier (PESF) Stratégie PPI 	<p><u>Activités en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> FDI – Renforcement de la capacité d'analyse et de formulation des politiques économiques du Gouvernement (2000-2002) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Revue des dépenses publiques - 2002 Etude sur les Sources de croissance – 2001 PESF – 2003 Travail analytique programmatique sur la réforme de l'administration publique (2003-2005) Don FDI pour établissement d'un Conseil d'analyse économique (02-04) AT au ministère des finances pour le marché du travail – 2002 Dialogue sur la soutenabilité du déficit budgétaire en accompagnement du PARAP
2.2. PME et secteur des services (en particulier TIC) dynamisés pour favoriser la création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie conjointe BM/SFI pour un soutien novateur aux PME Patrimoine culturel et tourisme Prêt d'ajustement TIC Projets d'investissement dans les TIC et services postaux, éventuellement avec appui aux PME 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet télécommunications, poste et tech. de l'information (1999– 2001) Projet de développement du tourisme côtier (2000-2004) Troisième projet de développement du secteur privé (1997-2003) Projet Routes secondaires (objectif d'encourager participation du secteur privé) (1995-2002)

		<p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de NAED par la SFI-2002 (PEPMENA depuis 2004) • Projet développement des infrastructures de l'information (2001-2003) • AT aux télécommunications et TIC (2003-2004) • Investissements SFI dans Meditel et Maroc Invest (Fonds pour PME) – 2003 • AT NAED SFI-PEPMENA pour renforcement capacités des institutions financières à financer les PME et pour accroître les capacités des associations professionnelles des zones industrielles – en cours. • Note de stratégie sur patrimoine culturel – 2003 • AT pour introduction compétition dans les services aéroportuaires de manutention au sol – 2002 • Formation à l'évaluation d'impact des programmes de formation professionnelle – 2004
2.3. Environnement des affaires amélioré ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Revue du cadre de la PPI basée sur les leçons à tirer de la réussite de la libéralisation du secteur des télécommunications • Opération de réforme sectorielle 	<p><u>Projets/activités en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de renforcement du système judiciaire (2000 – 2004) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • FACS (Firm Analysis and Competitiveness Survey) – 2002 • PESF – 2003 • Evaluation du système juridique et judiciaire - 2003 • Rapport sur le respect des normes et codes (RRNC), comptabilité et audits – 2003 • Gouvernance et Société Civile - 2003 • Rapport Insolvabilité et droit des créanciers (RRNC) – 2005 • Etude sur l'environnement des affaires – avec SFI (ICA) – en cours de finalization • NAED-PEPMENA- SFI – AT à la centrale des bilans pour améliorer l'information financière
2.4. Diminution des distorsions dans le système d'incitations agricoles ²	<ul style="list-style-type: none"> • Note de stratégie pour l'agriculture et l'eau (réforme du cadre incitatif, mesures de protection pour les populations vulnérables) • Opération de réforme sectorielle 	<p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • PESW- Céréales/Irrigation EB02-04 : • Note sur le secteur de l'agriculture – EB02/03 • Réforme du secteur agricole et irrigation –EB03

Notes du tableau :

1. Résultat faisant partie de la composante « réformes sectorielles » envisagée dans le programme de base (Partie V.E. du CAS) et préconisant donc une opération de réforme sectorielle par an en fonction des secteurs où les progrès seraient les plus rapides et les plus significatifs.

2. Idem note 8.

Résultat 2.1. : Consensus sur les politiques économiques favorables à la croissance développé : Atteint.

23. Dans l'ensemble, les activités de la Banque ont atteint l'objectif cité dans le CAS de « faciliter la formation d'un consensus sur des politiques économiques favorables à la croissance ». Les différentes études menées par la Banque ont été un bon outil de diagnostic et les appuis institutionnels ont été de qualité et ont permis une prise de conscience par rapport à certaines réformes importantes, comme suit :

- La revue des dépenses publiques, le dialogue continu sur les équilibres macroéconomiques et le PESW administration publique ont permis une analyse et prise de conscience sur d'importantes mesures en matière de politique monétaire, de libéralisation du commerce, et surtout d'équilibres budgétaires. Un consensus a été dégagé sur la nécessité de réduire le déficit fiscal à 3 % d'ici 2008 et de réduire la masse salariale de 13 % à 11 % du PIB. La formation de ce consensus n'avait pas été possible dans les années précédentes le CAS. Il a permis d'atteindre un des indicateurs de suivi, à savoir l'atteinte d'un accord sur un cadre macroéconomique tourné vers la croissance. Cependant, l'autre indicateur de suivi, à savoir la maîtrise du déficit budgétaire et la restructuration des dépenses budgétaires n'a pas été complètement atteint pendant la période.
- Le programme d'évaluation du système financier a fait une analyse très pertinente et précise des atouts et contraintes du système financier. Sur la base de l'analyse (jugée hautement satisfaisante par le QAG), le Gouvernement a fait appel à la Banque pour la préparation en cours d'une opération d'ajustement du secteur financier.
- L'assistance technique accordée à la DPEG et le rapport sur les « Politiques du marché de l'emploi et chômage au Maroc : une étude quantitative »²⁶ ont eu un impact considérable et ont permis de renforcer la capacité de la DPEG à mener des études quantitatives sur le marché de l'emploi.
- Par contre, d'autres études ou appuis techniques ont eu un impact plus limité, en particulier l'étude sur les sources de croissance dont la diffusion est demeurée très restreinte. La stratégie PPI n'a pas été réalisée.

Résultat 2.2. : PME et secteur des services (en particulier TIC et tourisme) dynamisés pour favoriser la création d'emplois : Partiellement atteint

24. **Le secteur des TIC a enregistré une croissance très dynamique et la Banque a contribué à ce succès.** Les projets de télécommunications, poste et technologies de l'information (1999-2001) et des infrastructures de l'information (2001-2003) ont permis d'introduire la compétition dans les télécoms, de développer la capacité de régulation dans le secteur, de procéder à la privatisation partielle de Maroc Télécom, de restructurer la Poste marocaine, et d'augmenter l'accès dans les communautés pauvres et rurales. La somme de 1,1 milliard de \$EU payée par Meditel pour la deuxième licence GSM était parmi les plus élevées au monde et a permis au Maroc d'augmenter ses revenus fiscaux de 13 % en 1999. Les résultats du programme sont un accroissement des lignes cellulaires à 7,5 millions en 2004, la création de dizaines de milliers d'emplois directs et indirects, et l'augmentation de la rentabilité de la Poste qui a enregistré ses premiers profits en 2000. La SFI a investi 79 millions de \$EU dans Meditel ce qui a permis à la société de mobiliser près de 400 millions de \$EU de financement auprès des banques étrangères.

25. **D'autres secteurs appuyés par la Banque (tourisme, PME) ont eu une croissance plus limitée.** Dans le cadre du Projet de développement du tourisme côtier plusieurs approches de partenariat public-privé qui soutiennent le développement durable et intégré des sites touristiques côtiers ont été testées et le cadre réglementaire pour ce type de contrats publics-privés est en cours de finalisation. La note de stratégie sur le patrimoine culturel, tout en offrant une bonne évaluation des enjeux (et jugée satisfaisante par le QAG), n'a pas eu d'impact puisqu'il n'y a pas eu de mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations et que l'étude n'a pas été rendue publique. L'appui aux PME s'est fait par la SFI dans le contexte du programme *North Africa Enterprise Development (NAED)*. Il est trop tôt pour mesurer l'impact des activités menées par NAED, à savoir l'assistance technique pour le renforcement des capacités des institutions financières à financer les PME et pour accroître les capacités des associations professionnelles de zones industrielles et l'investissement de la SFI de 5 millions de \$EU dans Maroc Invest, un fonds d'investissement dans les PME. Cependant, NAED a mis en place des indicateurs de performance qui permettront de mesurer l'atteinte de résultats après quelques années de fonctionnement. Le troisième projet de développement du secteur

²⁶ Institut de la Banque mondiale, juillet 2003, *Labor Market Policies and Unemployment in Morocco : A Quantitative Analysis*. Pierre-Richard Agenor et Karim El Aynaoui.

privé (1997-2003) de la Banque a atteint ses objectifs et a permis de promouvoir la demande de formation professionnelle par les entreprises, de développer la formation sur le lieu d'emploi (en particulier dans les PME), et de développer les centres d'excellence en formation. Le nombre de personnel ayant reçu une formation sur le lieu d'emploi a augmenté de 27.000 en 1996 à 133.000 en 2002.

Résultat 2.3. : Environnement des affaires pour le secteur privé amélioré : Partiellement atteint.

26. **Bien que des progrès aient été accomplis dans ce sens au Maroc, la participation de la Banque a été assez limitée.** Ce résultat faisait partie de la composante « réformes sectorielles » envisagée dans le programme de base, or une opération d'ajustement n'a pas été préparée pendant la durée du CAS. L'appui de la Banque s'est limité à des études assez nombreuses et un seul projet : le Projet de développement juridique et judiciaire (2000-2004). Les études ont permis de mener des analyses rigoureuses sur les obstacles auxquels les entreprises font face et de susciter un débat entre différentes parties prenantes du Gouvernement et du monde des affaires. Certaines ont pu avoir un impact et donné lieu à des changements positifs, mais cela est difficile à démontrer. L'étude FACS aurait favorisé l'introduction de réformes importantes telles que la réforme du code du travail pour rendre le marché du travail plus flexible, la libéralisation de certains secteurs tels que les télécommunications et les transports et la mise en place des centres régionaux d'investissement. Le projet judiciaire vient d'être clôturé en ayant atteint ses objectifs de développement. Le fonctionnement et la performance des tribunaux et registres du commerce ont été améliorés, donnant lieu à une meilleure qualité de services pour les utilisateurs, notamment par la réduction des délais et l'accès facilité aux informations sur les cas. Un programme d'appui aux réformes sectorielles pour le secteur privé avait été envisagé dans le CAS mais n'a pas été mis en œuvre car les déclencheurs n'ont pas été atteints.

Résultat 2.4. : Diminution des distorsions dans le système d'incitations agricoles : Pas atteint mais travaux préparatoires en cours.

27. **Ce résultat n'a été que partiellement atteint, mais des progrès importants ont été accomplis pour établir un diagnostic des enjeux et commencer à mettre en œuvre certaines réformes.** Grâce aux travaux menés dans le cadre du programme pluriannuel sur la réforme de l'agriculture avec la Banque mondiale, les options pour la déprotection du secteur agricole sont à l'étude ; l'abolition progressive des subventions à la farine (FNBT) est en cours ; l'introduction éventuelle d'une aide alimentaire ou d'une autre assistance pour les pauvres est en cours d'analyse, tout comme le soutien direct aux agriculteurs affectés par la réforme, comme mesure transitoire. Cependant, certains choix difficiles concernant la mise en œuvre de la réforme n'ont pas encore été faits. L'étape intermédiaire qui figure dans le pilier III, à savoir l'élimination des systèmes de subventions à la consommation pour les produits agricoles clés n'a été que partiellement atteint. L'assistance analytique et technique accordée par la Banque dans le cadre du programme pluriannuel s'est révélée être la meilleure façon d'accompagner la réforme puisqu'elle a permis un accompagnement régulier de conseil, lié à la demande. L'opération de réforme sectorielle envisagée dans le CAS ne s'est pas matérialisée, en particulier car le déclencheur (libéralisation du système des produits agricoles) n'a pas été atteint.

C. Résultats du Pilier III : Réduction de la vulnérabilité du revenu et de la consommation des pauvres aux sécheresses

28. **Ce pilier était aligné avec l'objectif du Plan de réduire la vulnérabilité agricole et les menaces sur l'environnement.** Il visait à accompagner le Gouvernement dans la réforme du cadre incitatif dans le secteur agricole et la mise en place de mécanismes de protection ; les efforts pour enrayer la dégradation de l'environnement ; et pour favoriser l'émergence d'un consensus sur une gestion des ressources hydrauliques qui soit plus soutenable et plus équitable. Les indicateurs de performance (Tableau 6) démontrent une amélioration dans le recouvrement du coût de l'eau mais une détérioration de la part des dépenses publiques pour les programmes d'assistance sociale. Par ailleurs,

il y a eu un décalage assez important entre les instruments mis en œuvre pour le pilier III et ceux qui étaient prévus, comme illustré au Tableau 7.

Tableau 7. Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier III

Indicateurs de suivi proposés	Référence ¹	Objectifs 2004	Résultat (année)
<ul style="list-style-type: none"> Recouvrement du coût de l'eau² Dépenses publiques pour les programmes d'assistance sociale³ (% du PIB) 	62 % 0,6 %	90 % 1,2 %	76 % (2004) 0,37 % (2004)

Notes du tableau :

- Se rapporte à l'année la plus récente de données disponibles, 1997-2001.
- Taux d'opérations de recouvrement et de coûts de gestion par redevances d'eau perçues dans les neuf périmètres de grande hydraulique. Pour 2004, la définition utilisée est : moyenne des taux de recouvrement des redevances d'eau facturées (hors arriérés) pour les sept ORMVA qui facturent l'eau.
- Définis en tant que ressources pour le programme d'emploi et travaux publics (Promotion nationale), services sociaux (Entraide nationale) et programmes d'alphabétisation.

Tableau 8 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier III

Résultats escomptés	Activités prévues	Activités menées pendant le CAS
3.1. Avancées dans la mise en place de filets sociaux et l'amélioration de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec Gouvernement et société civile Petits projets institutionnels et catalytiques Opérations plus importantes si le Gouvernement procédait à la réforme du système des subventions alimentaires ou les filets de protection sociale 	<u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u> <ul style="list-style-type: none"> Examen de la protection sociale – 2002 Analyse de la pauvreté - 2004
3.2. Gestion de l'eau améliorée par l'amélioration des méthodes d'utilisation et le recouvrement intégral des coûts	<ul style="list-style-type: none"> Etude détaillée sur la gestion de l'eau dans les zones rurales Etude sur les mécanismes de réponse aux situations de sécheresse Intervention pour la gestion des sécheresses et l'approche intégrée de la gestion des ressources en eau Projet de développement des connaissances et de l'innovation en irrigation 	<u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u> <ul style="list-style-type: none"> Cinquième projet d'eau potable (1994-2002) Deuxième projet d'assainissement et de réutilisation des eaux (1996-2005) Projet de gestion des ressources en eau (1998-2005) <u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u> <ul style="list-style-type: none"> DRI-PMH (2001-06) PESW- Céréales/Irrigation : Note sur le secteur de l'agriculture/eau – 2003 Réforme du secteur agricole et irrigation – 2003 Appui au lancement du projet pilote de Guerdane avec SFI (PPP) Note sur le secteur de l'eau – 2005 REDI secteur de l'eau – 2004
3.3. Loi sur la protection de l'environnement et Loi sur l'évaluation des impacts environnementaux mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet mais dimension environnementale incorporée dans tous projets futurs FEM pour changement climatique, conservation et usage efficient énergie et énergies renouvelables Fonds prototype pour le carbone 	<u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u> <ul style="list-style-type: none"> FEM Aires protégées, EB2002-09 <u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u> <ul style="list-style-type: none"> Revue de la gestion des forêts et de la terre (2002-03) Evaluation de coût de la dégradation de l'environnement-2003 Ateliers de formation-2004

Résultat 3.1. : Avancées dans la mise en place de filets sociaux et l'amélioration de la protection sociale : pas atteint

29. **Sur la base des indicateurs de performance et de suivi retenus, il est possible de dire que les avancées ont été peu nombreuses et que le résultat n'a pas été atteint.** Les dépenses publiques pour les programmes d'assistance sociale n'ont pas atteint les 1,2 % du PIB prévus, et ont même baissé par rapport à la situation de 2000, atteignant seulement 0,37 % du PIB en 2004. L'indicateur de suivi qui consistait en une couverture élargie des programmes d'assistance sociale n'a pas été atteint non plus. Bien que la Banque ait accompli un riche travail analytique pendant la période, ce travail n'a pas donné lieu à un changement important dans les systèmes de protection sociale. La note sur la

protection sociale préparée par la Banque en 2002 introduisait une nouvelle approche dans l'analyse de la protection sociale en mettant l'accent sur la gestion intégrée du risque social, économique et environnemental pour les différents groupes de pauvres et vulnérables. Cependant, le QAG a jugé son impact comme marginalement satisfaisant car le suivi a été insuffisant et la diffusion trop restreinte. Le rapport sur la pauvreté de 2004 a mis en exergue la nécessité de programmes de protection sociale ciblés dans le cadre de la réforme céréalière et a proposé des modalités de mise en œuvre. Dans l'ensemble, peu d'actions ont été prises par le Gouvernement pour mettre en place certaines des réformes recommandées, notamment la mise en place d'un cadre de protection sociale compatible avec les efforts de lutte contre la pauvreté et financièrement pérenne.

Résultat 3.2. : Gestion de l'eau améliorée par l'amélioration des méthodes d'utilisation et le recouvrement intégral des coûts : partiellement atteint

30. **Sur la base des indicateurs identifiés pour le secteur de l'irrigation, ce résultat n'a été que partiellement atteint.** Le taux de recouvrement des redevances d'eau dans les neuf périmètres de grande hydraulique est passé de 62 % en 2000 à 76 % en 2003 (pour les sept périmètres qui facturent l'eau). Toutefois, ce pourcentage est bien en deçà des prévisions de 90 %. Le programme d'ajustement tarifaire préconisé par la Banque en 2000 a été mis en œuvre et a abouti à ce que les tarifs de l'eau d'irrigation en 2004 couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance dans cinq ORMVA sur sept.

31. **La Banque a suggéré un processus de réformes visant à améliorer la qualité et la pérennité des services de l'eau dans les périmètres de grande irrigation, mais ces réformes n'ont pas encore été mises en œuvre.** Les réformes institutionnelles proposées par les études économiques et sectorielles programmatiques (PESW) de la Banque, à savoir la délégation des services d'irrigation dans les grands périmètres à des opérateurs privés, ont été validées par le Gouvernement et l'appui de la Banque a été sollicité pour la mise en œuvre. En parallèle, la Banque et la SFI ont offert une assistance technique au Gouvernement pour formuler et mettre en œuvre un partenariat public-privé (PPP) pour la construction et la gestion du périmètre irrigué de Guerdane (10.000ha). Un investisseur privé a été retenu en août 2004 suite à un processus d'appel d'offres international, ce qui constitue un des tous premiers PPP en irrigation au monde. Ce montage devrait permettre à quelque 600 producteurs d'agrumes de disposer de ressources en eau supplémentaires et ainsi d'augmenter et de stabiliser leur production et leurs revenus. Il est estimé que plus de 10.000 personnes tireront leur revenu, directement ou indirectement, du périmètre de Guerdane.

32. **Dans le sous-secteur de l'alimentation en eau potable et assainissement en milieu urbain, le recouvrement des tarifs est toujours inadéquat et les contraintes financières qui en résultent ont limité la performance des régies.** Le Cinquième projet d'alimentation en eau s'est clôturé en 2002 de façon insatisfaisante au niveau des résultats et de la pérennité institutionnelle. La performance opérationnelle et institutionnelle des régies de l'eau n'a été que partiellement améliorée par la privatisation des services d'alimentation en eau potable et assainissement à Casablanca et Rabat. L'efficacité financière et opérationnelle ne s'est que partiellement améliorée : les régies et l'ONEP n'ont pas été en mesure de limiter les arriérés de paiement et les tarifs de l'eau n'ont pas été ajustés selon le calendrier établi. Plusieurs composantes rurales et environnementales ont été annulées. En fait, le projet était formulé de façon trop ambitieuse, cherchant à soutenir les services d'alimentation en eau et assainissement dans six villes, l'ONEP, trois ministères et 11 agences d'exécution. Le deuxième projet d'assainissement et réutilisation des eaux semble pouvoir atteindre ses objectifs de développement d'ici la fin du projet en juin 2005. Les investissements en collecteurs et raccordements au système d'assainissement effectués promettent une meilleure protection de l'environnement et une amélioration de la salubrité publique et de l'hygiène. La régie des eaux et d'assainissement de Fès (RADEF) a augmenté sa capacité institutionnelle et les tarifs, mais le projet a eu moins de succès pour réduire les impayés et les pertes en eau.

33. **L'appui de la Banque a favorisé l'établissement de stratégies plus efficaces pour le secteur de l'eau.** Le projet de gestion des ressources en eau a permis de développer un cadre institutionnel pour une gestion intégrée des ressources en eau, y compris le Plan national de l'eau (au centre de la stratégie nationale pour le secteur de l'eau), le Plan national pour la protection de la qualité de l'eau, le Plan national de lutte contre les inondations, et les recommandations concernant la tarification de l'eau. Une agence de bassin de l'Oum-er-Rbia a été créée et devrait être totalement opérationnelle cette année après la mise en place des outils légaux et juridiques requis pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations au titre du Code de l'eau de 1995. Ainsi le projet a atteint son objectif de développement visant à « aider le Gouvernement à adopter une stratégie exhaustive de gestion de l'eau économiquement efficace, équitable et viable sur le plan de l'environnement ». Par ailleurs, à la requête du Gouvernement, la Banque a préparé en 2004 une série de Notes sur le secteur de l'eau qui ont pour objet de consolider l'ensemble des éléments de diagnostic de ce secteur complexe et de faire des recommandations spécifiques sur les réformes à mettre en œuvre pour maximiser l'impact économique.

Résultat 3.3. : Loi sur protection de l'environnement et Loi sur évaluation des impacts environnementaux mises en œuvre : atteint.

34. **Ce résultat a été atteint puisque les deux lois citées ont été mises en œuvre en 2002.** Ces deux lois ont été préparées avec le concours de la Banque mondiale pendant la période précédent le CAS, ce qui explique pourquoi elles ont été retenues comme indicateurs de suivi. L'application de ces lois offre en effet une couverture législative environnementale aux activités entreprises au Maroc, y compris celles financées par la Banque.

35. **L'impact environnemental des activités de la Banque a été relativement limité pendant la période du CAS, mais il a incité les agences gouvernementales à adopter de nouveaux outils pour mesurer le coût de la dégradation de l'environnement.** Le Ministère de l'Environnement a utilisé l'étude sur le coût de la dégradation de l'environnement pour évaluer les dommages dans le bassin du Sebou et à Tanger. En outre les mesures de sauvegarde environnementales sont plus systématiquement appliquées, et les aspects environnementaux ont été introduits dans la plupart des activités de la Banque. La Banque a fourni aux principaux acteurs une formation sur les études d'impact environnemental. Cependant, des efforts doivent être consentis pour maintenir cette attention dans la mise en œuvre des projets. Enfin, le Projet FEM pour la gestion des aires protégées est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de développement, à savoir l'amélioration de la conservation des écosystèmes et des espèces menacées d'extinction, l'établissement d'un réseau d'aires protégées, et le renforcement de la capacité institutionnelle en matière de gestion et de conservation durables. Un diagnostic de la biodiversité démontre que la conservation du couvert et des espèces s'est améliorée dans trois des parcs inclus dans le projet.

D. Résultats du Pilier IV : Amélioration de la gouvernance publique

36. **Ce pilier était aligné avec l'objectif du Plan de poursuivre la réforme de l'Etat.** L'objectif était de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement en matière de gouvernance, tout en s'attendant à des progrès graduels du fait de l'importance du travail de consensus nécessaire. Le seul indicateur retenu par le CAS pour mesurer les progrès sous ce pilier n'a pas été atteint (Tableau 8). Les activités qui ont accompagné les résultats sous ce pilier ont été plus riches dans certains domaines (réforme de l'administration publique) et moins dans d'autres (décentralisation et développement municipal). Dans l'ensemble, les activités mises en œuvre ont été du type prévues dans le CAS, à savoir des études, le dialogue et des activités pilotes de soutien institutionnel permettant de tester des approches à petite échelle (voir Tableau 10).

Tableau 9 : Evolution des indicateurs de performance pour le Pilier IV

Indicateurs de suivi proposés	Référence ¹	Objectifs 2004	Résultat (année)
• Masse salariale totale (% du PIB)	12 %	< 10 %	12,9 % (2003)

Note du tableau : 1. Se rapporte à l'année la plus récente de données disponibles, 1997-2001.

Tableau 10 : Activités réalisées pendant la durée du CAS sous le pilier IV

Résultats escomptés	Activités prévues	Activités menées pendant le CAS
4.1. Progrès dans l'amélioration de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Petit projet de bonne gouvernance 	<p><u>Activités en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PHRD – Préparation du projet de bonne gouvernance (2001 -2003) FDI - Réforme de la réglementation régissant la passation des marchés publics (2000-2003) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Note interne sur la gouvernance – 2003 Evaluation GAFI Gouvernance et société civile – 2003 Plusieurs activités qui apparaissent sous d'autres résultats
4.2. Administration publique et fonction publique rationalisés et modernisés ¹	<ul style="list-style-type: none"> Revue des dépenses publiques (programmation de l'investissement, stratégies de rémunération et redéploiement du personnel, modernisation des procédures budgétaires et de gestion du personnel) 	<p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> RDP – 2002 PRAP (2005) Administration publique (programmation) (2003– 2005)
4.3. Plus grande décentralisation et développement municipal ²	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue Cours et ateliers (WBI) Travaux d'analyse Projets institutionnels Finalisation du travail sectoriel sur le développement municipal Projet de financement municipal Possibilité d'un futur projet de financement municipal avec renforcement institutionnel ou une opération d'ajustement d'appui aux réformes dans ce domaine 	<p><u>Projets en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Développement municipal II (FEC II, 1998-2003) Projet Réhabilitation de la Médina de Fès (1999-2006) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etude municipale – 2001 Décentralisation et Gestion Municipale (PESW) AT – 2006 Prêt d'ajustement sur la réforme administrative (programmation) (2003-05) AT sur l'habitat – 2004 Prêt d'ajustement sur l'habitat en cours de préparation
4.4. Amélioration de la gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Revue participative des dépenses publiques Projet de gestion du patrimoine public de l'Etat 	<p><u>Activités en cours au démarrage du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> FDI - Renforcement des capacités du Conseil national de la comptabilité – (2000-2003) FDI - Renforcement des capacités d'audit de l'IGF – (2001-2003) <p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PRAP et appui programmation (2003-05) Prêt d'appui à la réforme administrative (2003-06) RDP (2002) Revue d'évaluation de la gestion des finances publiques (CFAA) – 2003 Prêt d'ajustement pour la réforme de la gestion du domaine privé de l'Etat (2003-06) FDI – Mise en place d'un système de gestion budgétaire basé sur la performance (2004-07) Gouvernance et société civile – 2003
4.5. Renforcement de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Appui au cadre réglementaire des ONG Formation des cadres, accès à l'information et développement de réseaux permettant l'échange d'idées 	<p><u>Projets/activités menés pendant période du CAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Note DC (ONG) – EB02 Note et appui à la Gouvernance et Société civile, y compris appui aux parlementaires Programme de petits prêts

Notes du tableau :

1- Résultat faisant partie de la composante « réformes sectorielles » envisagée dans le programme de base (Partie V.E. du CAS) et préconisant donc une opération de réforme sectorielle par an en fonction des secteurs où les progrès seraient les plus rapides et les plus significatifs.

2- Idem note 13.

Résultat 4.1 : Progrès dans l'amélioration de la gouvernance : quelques mesures prises

37. Le CAS prévoyait des progrès graduels au niveau de l'amélioration de la gouvernance compte tenu du travail de consensus nécessaire, et cela s'est réalisé. Bien qu'il ne soit pas possible de préciser toutes les avancées faites et le rôle de la Banque, il est possible de dire que le thème gouvernance est plus facilement abordé et débattu au Maroc qu'auparavant, qu'un consensus plus fort existe sur son importance, et que ce thème a été davantage intégré par la Banque dans ses différents

volets d'activités (secteur public et privé, société civile). Cette approche était probablement plus efficace et pérenne que la conduite d'activités spécifiques sur ce thème (tels que le PDCI de bonne gouvernance envisagé dans le CAS), trop sensible pour être traité seul.

38. **L'intégration de la gouvernance dans de nombreuses activités de la Banque a permis de faire avancer le débat sous plusieurs angles.** Les avancées les plus notables sont : l'accompagnement des ONG et des parlementaires dans le cadre du travail sur la « gouvernance et société civile » (voir point 4.5) ; les recommandations d'amélioration de la gouvernance d'entreprise couverte sous le RRNC ; l'analyse de la transparence des marchés financiers menée dans le PESF ; le renforcement du système judiciaire (projet justice) ; les progrès dans certains aspects de gouvernance publique dans le cadre de la réforme de l'administration publique et de la réforme budgétaire ; l'amélioration de la transparence, crédibilité et efficacité du Contrôle général des engagements des dépenses de l'Etat (don FDI de réforme de la réglementation régissant la passation des marchés publics) ; l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme préparée pour le GAFI ; etc.

Résultat 4.2. : Administration et fonction publiques rationalisées et modernisées : partiellement atteint

39. **Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la modernisation de l'administration et la fonction publiques.** Avec le concours de la Banque et de l'Union européenne, le Gouvernement a mis en place un ambitieux programme pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques par la déconcentration et la responsabilisation des administrations régionales ; rationaliser la gestion des ressources humaines ; et assurer la pérennité des comptes fiscaux. Ce programme d'appui à la réforme de l'administration publique (PRAP) est appuyé par un prêt programmatique de la Banque. Il a pu être réalisé car la Banque a jugé que la performance macroéconomique était suffisamment bonne en 2004, que le déclencheur était atteint (amélioration du système d'incitations dans la fonction publique), et que le programme jouerait un rôle important dans l'amélioration de la pérennité budgétaire. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les résultats atteints, le simple fait qu'une telle opération ait pu être envisagée démontre la volonté du Gouvernement de s'attaquer à des questions structurelles qui perdurent depuis de nombreuses années. Il devrait permettre de redresser l'indicateur de suivi du CAS, à savoir la réduction de la masse salariale de la fonction publique, qui n'a pas été atteinte sa cible dans la période écoulée puisque la masse salariale représentait 12,9 % du PIB en 2003, soit plus qu'en 2000 et bien au-delà de l'objectif de moins de 10 %.

40. **La Banque a joué un rôle important dans l'atteinte des résultats.** Outre le PARL, d'autres activités ont eu un impact sensible. La RDP de 2002, menée de façon participative avec le Gouvernement marocain, a permis une prise de conscience des enjeux et a mené à une volonté d'agir au niveau du Gouvernement. Cela s'est traduit par une requête d'assistance supplémentaire de la Banque sous forme d'un programme pluriannuel d'accompagnement à la réforme de l'administration publique. Ce programme a été conçu de façon très souple pour accompagner la réflexion du Gouvernement et la gestion du changement. Il a donné lieu à des appuis techniques, de la formation, et la mobilisation d'experts sur des sujets pointus et a permis de préparer le PARL.

Résultat 4.3 : Plus grande décentralisation et développement municipal : pas atteint

41. **Ce résultat n'a pas été atteint, surtout en ce qui concerne la décentralisation.** L'étape intermédiaire qui consiste en l'accord sur un cadre de décentralisation et de participation dans les programmes ruraux clés n'a pas été remplie. Par ailleurs, cette étape ne semble pas avoir été la plus indiquée pour mesurer les progrès puisque les efforts ont surtout porté sur la décentralisation au niveau des communes urbaines. En outre, les déclencheurs sectoriels qui auraient permis la mise en place d'un programme d'appui aux réformes sectorielles n'ont pas été atteints, à savoir la décentralisation effective de la responsabilité et de la prise de décision, et l'amélioration de la capacité financière des administrations locales. L'étude sur la décentralisation menée par la Banque (jugée satisfaisante par le QAG) a eu une diffusion très restreinte et de ce fait un impact limité.

L'appui programmatique prévu pour durer plusieurs années et accompagner la mise en œuvre de la réforme a été arrêté après une année car la réforme n'est pas encore assez mûre au Maroc. La décentralisation est un domaine dans lequel la Banque aurait une valeur ajoutée à apporter mais où son intervention est limitée du fait du manque de clarté dans le processus de réforme souhaité par le Gouvernement.

42. **Des progrès plus importants sont constatés dans le développement municipal et l'habitat urbain.** Le projet de développement municipal a atteint ses objectifs puisque plus du double du nombre prévu de projets d'infrastructure ont été construits dans les villes de petite et moyenne taille et il a surtout bénéficié aux plus petites municipalités aux revenus fiscaux moindres qui n'auraient pas reçu d'appui en l'absence du projet. Par contre, l'impact institutionnel est modeste car le projet n'incluait pas (à la requête du Gouvernement) de composante de renforcement des capacités des municipalités et le FEC n'a pas été transformé en société par actions ce qui lui aurait garanti un niveau plus élevé d'autonomie. Le projet de réhabilitation de la Médina de Fès semble pouvoir atteindre ses objectifs, malgré des difficultés prononcées dans sa mise en œuvre. L'assistance technique pour l'habitat a permis d'approfondir le dialogue sur les aspects de réforme, en particulier le financement de l'habitat, et a donné lieu à une requête pour un prêt d'ajustement en cours de préparation.

Résultat 4.4 : Amélioration de la gestion budgétaire : partiellement atteint

43. **Bien que défini de façon large et sans indicateurs de performance, il est possible de dire que ce résultat est partiellement atteint et que la Banque a joué un rôle important.** Le Gouvernement a commencé l'introduction de la budgétisation axée sur la performance et les résultats, sur la base des recommandations de la RDP. Bien qu'elle en soit aux débuts et n'ait pas encore démontré de résultats en termes d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses budgétaires, la réforme s'engage bien, soutenue par le PARL, le PESW sur la réforme de l'administration publique et un don FDI pour la mise en place d'un système de gestion budgétaire basé sur la performance qui soutient la phase pilote de la réforme par le renforcement des capacités des cadres du Ministère des Finances et des quelques ministères pilotes. D'autres activités ont aussi contribué à ce résultat : le prêt d'ajustement pour la réforme de la gestion du domaine privé participe à améliorer la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé par la mise en place d'un système efficace de gestion des actifs ; la revue d'évaluation de la gestion des finances publiques a émis des recommandations pour améliorer les principales fonctions du circuit de la dépense publique ; le don FDI pour le renforcement des capacités du Conseil national de la comptabilité (CNC) a atteint ses objectifs puisque le CNC a été réorganisé pour être plus efficace et des procédures ont été établies pour aligner les comptes nationaux avec les standards internationaux ; et le don FDI pour le renforcement des capacités d'audit de l'IGF a permis une amélioration des capacités de l'IGF.

Résultat 4.5 : Renforcement de la société civile : partiellement atteint

44. **Bien que la société civile ait joué un rôle important pendant la période du CAS, les actions de la Banque n'ont que partiellement contribué à renforcer la capacité des ONG.** La Banque a surtout mis l'accent sur les actions permettant de mieux comprendre le monde des ONG, de façon à développer avec elles un dialogue plus constructif et de recenser leurs besoins d'appui et, dans un second temps, a mis en œuvre des programmes permettant de renforcer leurs capacités. Outre le travail mené sur le genre avec des ONG (voir 1.4) et les partenariats tissés dans le cadre de projets décentralisés (pilier I), les principaux résultats sont les suivants :

- Le travail sur la Gouvernance et société civile a permis d'établir un état des lieux sur les relations ONG-Gouvernement pour identifier les besoins d'appui et de renforcement des capacités et pour analyser le cadre réglementaire. L'activité a débouché sur une étude qui été notée par le QAG comme satisfaisante, surtout en ce qui concerne la pertinence stratégique du fait de l'importance de renforcer les relations et les mécanismes de coopération entre le

Gouvernement (surtout au niveau décentralisé) et les ONG et le rôle clef que la Banque peut jouer en tant que catalyseur.

- Le programme Gouvernance et société civile soutenait aussi le renforcement des capacités des parlementaires dans le processus budgétaire et a donné lieu à des progrès dans la simplification de la présentation de la Loi de finances et l'amélioration de la capacité des parlementaires à suivre l'efficacité des dépenses publiques.
- Le programme de petits dons, lancé au Maroc en 2002, a permis d'octroyer 40 000 \$EU par an à 160 ONG au total et de renforcer la capacité des ONG et de leurs partenaires à répondre de manière plus efficiente aux besoins de leurs groupes cibles tout en améliorant la gestion de leurs fonds et, par le même biais, la gouvernance interne et la responsabilisation.

III. Performance de la Banque pertinente au CAS 2001

A. Volume, type de prêts et scénarios

45. **Sur les 18 projets prévus dans le CAS, seuls neuf ont été réalisés et avec des variations importantes dans le choix des instruments par rapport à ce qui été prévu.** Comme indiqué dans le Tableau 3 de l'appendice, sur les 11 prêts d'investissement sectoriels prévus, quatre ont été réalisés, trois ont été annulés (éducation 2002, patrimoine culturel 2003, et PME/TI 2004), un projet prévu pour la période est en cours de préparation mais risque d'être annulé (DRI-forêt), et trois ont été réalisés mais en utilisant d'autres instruments (télécommunications et gestion du patrimoine public en tant que prêts d'ajustement et alphabétisation en tant que PDCI). Sur les cinq prêts au développement des connaissances et de l'innovation (PDCI) prévus, aucun n'a été réalisé en tant que PDCI, mais le PDCI Fonds social a été transformé en prêt d'investissement (ADS). Les PDCI se sont avérés ne pas être un outil approprié car ils coûtent trop cher à préparer et à superviser et les enseignements souhaités peuvent tout aussi bien être tirés dans le cadre de projets plus grands. Un seul prêt-programme évolutif a été approuvé (première phase du DRI-PMH) et un premier projet SWAP (Approche sectorielle) a été réalisé (PARSEM). Sur les deux programmes de réforme sectorielle prévus, un seul a été réalisé (PRAP) et il adopte la forme d'un prêt structurel programmatique, conçu comme une succession de prêts annuels. Dix-huit projets ont clôturé pendant la période du CAS indiquant une réduction rapide de la taille du portefeuille de la Banque au Maroc.

46. **Les volumes de prêts ont été bien inférieurs aux prévisions du CAS, en partie car le Maroc s'est situé dans le scénario moyen pendant toute la durée du CAS et n'a été éligible pour les programmes d'appui aux réformes sectorielles qu'en 2004.** Le CAS prévoyait un scénario moyen de 100 à 150 millions de \$EU par an pour les projets d'investissement et les activités de soutien institutionnel, et 100 millions de \$EU par an pour les prêts d'ajustement sectoriel ou prêts programmatiques. Ce qui a été réalisé est un volume de prêts de 215.3 millions de \$EU sur quatre ans pour les prêts d'investissement, soit une moyenne de 53.8 millions de \$EU par an, et un total de 210 millions de \$EU pour les prêts d'ajustement sectoriel. Comme décrit au paragraphe 6, ce n'est qu'en 2004 que la Banque a jugé la situation macroéconomique suffisamment bonne pour engager un programme d'appui aux réformes sectorielles dans un des quatre domaines envisagés (en l'occurrence la réforme de l'administration publique). Le scénario haut prévoyait un volume de prêts de 250 à 450 millions de \$EU correspondant au scénario moyen plus un appui programmatique et/ou des interventions ciblées pour réduire les coûts de l'ajustement. Ce scénario n'a jamais été atteint.

47. **Les causes du décalage entre programme de prêts prévu et réalisé sont multiples : difficulté de fixer à l'avance un programme de prêts pour un pays à revenus intermédiaires dont les besoins évoluent rapidement ; taux d'abandon des projets en cours de préparation élevé ; et diminution de la demande marocaine due à une inadéquation entre les produits offerts et les besoins.** L'expérience de la Banque dans les pays à revenus intermédiaires démontre que les besoins de ces pays évoluent vite, qu'ils peuvent avoir recours à d'autres financements que ceux de la Banque, et qu'il est donc difficile de prévoir à l'avance quels seront les prêts à engager et sous quelle forme. De ce fait, la Banque préconise maintenant beaucoup plus de flexibilité dans la formulation des programmes de prêts, et le nouveau CAS pourra tirer avantage de cela. Il reste qu'une vingtaine de

projets ont été préparés pendant la durée du CAS puis ont été abandonnés, à divers stades d'avancement. Cela a occasionné la perte de ressources importantes puisque la Banque a dépensé près de 2 millions de \$EU pour ces projets, soit plus du tiers de l'ensemble des coûts de préparation pendant la période. Le Maroc se situe au deuxième rang de la région MENA pour les coûts de préparation abandonnée. En outre, plusieurs projets étaient conçus pour être plus importants mais leur montant a été réduit au moment des négociations. Plusieurs explications peuvent être données : le Gouvernement a trouvé d'autres sources de financement plus avantageuses pour certains projets (UE, fonds arabes, etc.) ; optimisme trop important des équipes de la Banque par rapport à la capacité institutionnelle de certaines agences au Maroc ou le degré d'avancement des certaines réformes ; instruments trop coûteux et mal adaptés aux besoins (PDCI) ; et peu de flexibilité pour instruire davantage de prêts d'appui aux réformes sectorielles à cause des déclencheurs imposés dans le CAS, alors que ces prêts correspondaient le mieux à la demande marocaine. Il est intéressant de constater que certains coûts de préparation de projets ont en fait accompagné des réformes importantes même s'ils n'ont pas débouché sur un prêt. Ces considérations devront être prises très au sérieux dans le prochain CAS afin que la Banque puisse continuer à offrir des produits financiers de choix au Maroc.

B. Qualité du portefeuille

48. **Après une amélioration très nette de la qualité du portefeuille au cours de l'EB02, la qualité s'est dégradée lors des EB03 et 04.** Le pourcentage de projets à risque est passé de 6 % au cours de l'EB02 à 17 % en 04 et le pourcentage de projets à problèmes a suivi la même évolution. L'indice de réalisme élevé démontre cependant toute l'attention portée aux projets à risque : soit les risques ont été résolus rapidement, soit les projets ont été reconnus comme « à problème » et nécessitant, de ce fait, un traitement particulier. L'indice élevé de proactivité démontre qu'une fois les problèmes reconnus, les équipes ont mis en œuvre les mesures nécessaires pour y faire face (Tableau 10). Le haut niveau de projets à risque ou à problèmes s'explique par plusieurs causes : projets trop ambitieux dans leur conception (capacité des agences d'exécution surestimée) ou surdimensionnés, projets conçus trop hâtivement sous la pression de l'exercice budgétaire, et difficultés de mise en œuvre liées au montage institutionnel complexe des projets.

Tableau 11 : Indicateurs de la gestion du portefeuille EB00-04

Indicateur	Performance réalisée				
	EB00	EB01	EB02	EB03	EB04
Ratio de décaissement (%)	21,2	16,3	14,4	16,2	10,3
Décalage dans les décaissements ; Orig. (%)	48,9	55,5	57,0	60,7	65,9
% de Projets à risqué	15	21	6	13	17
% de Projets à problème	15	16	6	13	17
Indice de réalisme	100	80	100	100	100
Indice de proactivité	100	100	75	100	100

49. **La qualité initiale des projets et la qualité de la supervision ont été bonnes dans l'ensemble.** D'après le Groupe d'assurance de la qualité de la Banque mondiale (QAG), sur quatre projets revus pendant la durée du CAS, trois étaient préparés de façon adéquate en termes stratégiques et opérationnels. Seul un (Alpha Maroc) a été jugé déficient, essentiellement au niveau des aspects techniques et financiers, du montage institutionnel et de l'identification et de la gestion du risque. Sur huit projets évalués pour la qualité de la supervision, six ont été jugés satisfaisants, et deux insuffisants (Médina de Fès et Gestion de la Santé). Il est possible de conclure que, dans l'ensemble,

et malgré des insuffisances, les équipes ont fait un bon travail de préparation et de supervision. Pour les projets où des insuffisances ont été constatées, des mesures ont rapidement été prises pour y remédier.

50. **Le taux de décaissement était en moyenne de 18 % pendant les trois premières années couvertes par le CAS, mais il a enregistré une nette baisse pendant l'EB 2004, n'atteignant que 10,3 % (Tableau 9).** Le taux de décaissement est en deçà des réalisations physiques à cause de lourdeurs et d'inefficacités dans la gestion du circuit des paiements et des comptes spéciaux et du manque de formation du personnel des unités de gestion de projet (UGP) en matière de procédures de passation des marchés, décaissement et gestion financière. Le taux de décaissement des projets anciens est particulièrement bas : FEM Aires Protégées : 24,4 % après plus de quatre ans, Gestion du secteur de la santé : 12,6 % après plus de cinq ans, etc. Les projets à caractère décentralisé (comme les DRI) souffrent le plus des procédures budgétaires et de passation des marchés car celles-ci sont inadaptées aux travaux de développement communautaire.

51. **Le portefeuille continue à être caractérisé par des retards d'exécution et des retards importants dans la mise en vigueur des projets.** Quatorze projets sur 25 ont vu leur date de clôture prorogée d'au moins 12 mois, certains pour une période allant jusqu'à 36 mois, et certains étant prorogés deux fois. Malgré ces prorogations, l'âge moyen du portefeuille marocain (3,8 ans) se situe au même niveau que les moyennes de la Banque (3,5 ans) et de la Région MENA (3,8 ans) pour les EB01-04. Les prorogations s'expliquent par les retards dans la mise en œuvre des projets, liés le plus souvent aux procédures administratives lourdes et aux lenteurs dans le circuit des paiements, et au fait que certains projets sont mal préparés au départ. La durée moyenne entre l'approbation par le Conseil de la Banque des projets et leur mise en vigueur est de 11 mois en moyenne. Ceci s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, le Gouvernement retarde souvent la signature des prêts de façon à faire coïncider leur démarrage avec la nouvelle année budgétaire ce qui garantit que les projets sont inscrits au budget et peuvent être mis en œuvre. D'autre part, certains projets n'étaient pas prêts à être lancés au moment de l'approbation par le Conseil ou ont été mal conçus. Suite aux examens de la performance du portefeuille pays (CPPR) tenus pendant la durée du CAS, certaines mesures d'amélioration ont été prises pour accélérer la mise en œuvre et la mise en vigueur des projets, mais beaucoup reste à faire.

52. **Le coût moyen par projet pour le Maroc est nettement plus élevé que le coût moyen pour la région et pour la Banque.** En effet, pour les huit projets approuvés pendant la durée du CAS, le coût moyen de préparation par 1.000\$ EU prêtés a été de 10,5 \$EU, soit 50 % de plus que la moyenne de la région MENA et deux fois et demi le coût moyen de préparation des projets de la Banque. La taille faible des projets au Maroc (39,4 millions de \$EU en moyenne contre 59,8 millions de \$EU pour la région et 80,3 millions de \$EU pour la Banque) explique dans une grande partie ce coût élevé. Une autre raison importante est le taux élevé d'abandon des projets en cours de préparation comme indiqué ci-dessus.

C. Programme AAC

53. **Les activités analytiques et consultatives ont joué un rôle clef dans la mise en œuvre du CAS et la qualité du programme est jugée satisfaisante.** Une revue des AAC menée par le QAG en fin 2004 conclue que la Banque est le bailleur de fonds qui produit le plus de travaux analytiques et que ceux-ci sont dans l'ensemble fortement appréciés par le Gouvernement. La valeur ajoutée de la Banque sur le plan conceptuel et analytique est clairement reconnue et la nature de plus en plus participative des travaux favorise la consultation et l'appropriation des conclusions par les principales parties prenantes. Le QAG a estimé que le programme est satisfaisant sur les critères suivants : pertinence, qualité, cohérence, intégration, et impact ; et marginalement satisfaisant pour les processus et apports de la Banque et pour la diffusion et le dialogue. Bien que des efforts aient été entrepris au cours de la période du CAS pour améliorer la diffusion des rapports, seules certaines activités ont fait l'objet d'une diffusion et d'un débat large permettant de garantir une appropriation et un impact. Il s'agit là d'un volet à améliorer pendant la période du nouveau CAS.

54. **Les quatre programmes pluriannuels de travail analytique (PESW)²⁷, introduits à titre pilote pendant la durée du CAS, se sont révélés être des approches appropriées pour accompagner des dynamiques de réforme et de renforcement des capacités institutionnelles.** Du fait de la flexibilité budgétaire dont disposent les PESW pour répondre à la demande et mobiliser une expertise de qualité, ils sont un outil de choix pour accompagner des processus de changement complexes. Cependant, pour qu'ils jouent pleinement leur rôle, il est important d'obtenir un engagement du Gouvernement, formalisé autant que possible au démarrage du PESW, et qui précise les résultats attendus, les indicateurs de performance et les stratégies de sortie. Cet engagement formel n'a pas toujours été obtenu. L'expérience des PESW sur la réforme de l'administration publique démontre, par ailleurs, qu'il est difficile de mener en parallèle la préparation et la supervision d'un prêt (PRAP) et une PESW car le prêt tend à prendre le dessus en termes d'attention.

IV. Evaluation récapitulative de la performance du CAS

55. Cette section évalue la performance du CAS en fonction des approches retenues dans le CAS (sélectivité, partenariats, développement institutionnel et transfert de connaissances, et intensification du rôle du bureau de la Banque) et selon d'autres critères importants tels que la pérennité des réalisations du CAS, l'évaluation et l'atténuation des risques, et la performance de l'Emprunteur.

Sélectivité

56. **Bien que le CAS soulignait une volonté de plus grande sélectivité dans le choix des activités appuyées, la formulation du CAS lui-même n'encourageait pas à la sélectivité et a donné lieu à un foisonnement d'activités.** Le CAS a identifié 17 zones d'intervention (résultats escomptés), ce qui est beaucoup pour un CAS qui se voulait sélectif. Le nombre d'activités menées a aussi été très nombreux, donnant lieu à une fragmentation de l'approche et une multiplicité de petites activités, certaines avec un impact limité. Par ailleurs, le CAS n'a pas été suffisamment utilisé comme outil de gestion et de décision. De nombreuses activités ont été incluses dans le programme qui n'auraient pas eu lieu d'être si les recommandations du CAS en termes de sélectivité avaient été mises en application.

Pérennité des réalisations et impact institutionnel

57. **La pérennité des réalisations du CAS est jugée probable et l'impact institutionnel modeste.** D'après l'OED, 60 % des prêts qui ont clôturé au Maroc entre les EB93 et EB03 ont une pérennité probable. Sur les quatorze projets qui ont clôturé pendant la durée du CAS et qui ont fait l'objet d'une revue de l'OED²⁸, 11 ont été évalués comme ayant une pérennité probable. La pérennité des actions semble donc se renforcer au niveau du portefeuille. En analysant les 17 résultats du CAS, la pérennité des réalisations semble assurée dans un nombre important de domaines puisqu'il y a assez peu de risques d'arrêt complet des réformes ou de retour en arrière. Par contre, seulement 37 % des projets ont un impact institutionnel jugé substantiel (Tableau 11). Ceci souligne que seulement un tiers des projets contribuent à améliorer la capacité du Maroc à faire une utilisation plus efficiente, équitable et pérenne de ses ressources humaines, financières et naturelles. Cependant, l'impact du portefeuille d'AAC est jugé par le QAG comme satisfaisant (voir ci-dessus). Plusieurs travaux analytiques ont donné lieu à des changements de politiques, un meilleur consensus autour des réformes à mener, et un transfert de connaissances riche. L'accent mis sur le transfert de connaissances et le renforcement institutionnel envisagé dans le CAS était indiqué mais il reste du chemin à faire.

²⁷ Les quatre PESW sont : agriculture et irrigation, enseignement tertiaire, réforme de l'administration publique, et pauvreté.

²⁸ 18 projets clôturés durant la période du CAS, mais seulement 14 ont été revus par OED jusqu'à ce jour.

Tableau 12 : Conclusions de l'évaluation de l'OED des projets évalués

(Sorties EB90-03)

Pays	Engagements nets (M\$EU)	Dont ajustement (M\$EU)	Résultat satisfaisant (%)		Pérennité probable (%)		Impact institutionnel (%)	
			Engagements nets	Dont ajustement	Engagements nets	Dont ajustement	Engagements nets	Dont ajustement
			Maroc	4.801	2.049	67,7	68,6	59
MENA	16.480	5.341	72,3	72,4	53,8	57,1	35	41
Ensemble Banque	260.127	90.414	76,2	77	66,1	72	43	44

Les classements d'impact sur la pérennité et le développement institutionnel ne sont utilisés que depuis l'EB98.

Source : OED, BM

Evaluation et atténuation des risques

58. **Les principaux risques et les mesures pour les atténuer ont été bien identifiés dans le CAS.** Le principal risque identifié dans le CAS concernait les risques associés à la situation budgétaire et à la performance économique. La stratégie pour atténuer ce risque était de réduire l'exposition de la Banque en subordonnant l'appui aux réformes sectorielles à un ajustement budgétaire sérieux ainsi qu'à des déclencheurs sectoriels. Du point de vue de la gestion du risque, cette stratégie était prudente, mais elle a été beaucoup de flexibilité à la Banque pour accompagner des processus de réforme importants. Le CAS estimait que les risques politiques seraient limités, ce qui s'est révélé vrai. Le CAS prévoyait des risques de tensions sociales dues à une détérioration de la situation économique entraînant un chômage important des jeunes urbains. Ce risque s'est aussi révélé vrai comme en témoignent les attentats de Casablanca en mai 2003. Bien que des politiques économiques favorisant la croissance aient été mises en œuvre pendant la période du CAS, cela n'a pas été suffisant pour générer une croissance forte, et pour réduire le taux de chômage et les inégalités.

Intensification du rôle du bureau de la Banque, de la communication et des partenariats

59. **Le rôle accru du bureau de la Banque à Rabat et le renforcement des partenariats et des actions de communication prévus dans le CAS se sont réalisés.** Le bureau a joué un rôle stratégique dans le renforcement du dialogue avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement. La présence du bureau a permis d'enrichir le partenariat avec les bailleurs de fonds et de déboucher sur des actions de cofinancement (avec l'UE pour le PARL, avec la BAD pour le projet télécommunications). Cependant, la coordination entre partenaires au développement demeure insuffisante et pas assez articulée avec les actions du Gouvernement.²⁹ Grâce à la présence du bureau à Rabat, les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les médias ont été très fortement renforcés, comme en témoignent les consultations très nombreuses et riches qui ont été tenues pour préparer le nouveau CAS. Le bureau a mis en œuvre au cours de la période du CAS une stratégie de communication pour faire connaître la mission et les activités de la Banque en ayant recours aux méthodes suivantes : site Internet en français, brochures, diffusion des études menées par la Banque, création de cinq Centres publics d'information, cycle de conférences, etc. Le rôle de proximité joué par le bureau met en relief tous les bénéfices de la décentralisation des services de la Banque mondiale, y compris la SFI.

Performance de l'Emprunteur

60. **Dans l'ensemble, la performance de l'Emprunteur a été bonne, bien que des axes d'amélioration aient été identifiés.** Sur les 14 projets qui ont été clôturés pendant la durée du CAS et revus par l'OED, la performance de l'Emprunteur a été satisfaisante dans 10 cas, indiquant que le Gouvernement a mis en place les ressources humaines, financières et techniques pour mener à bien

²⁹ L'étude QAG sur le AAA a souligné le manque de coordination entre bailleurs de fonds au niveau du travail analytique.

l'exécution des projets et l'accompagnement institutionnel requis. La coordination d'ensemble de l'assistance de la Banque assurée par le Ministère des Affaires économiques et générales (MAEG) et le Ministère des Finances a aussi été satisfaisante. Les insuffisances constatées concernent (1) le manque de solutions apportées pour remédier aux questions systémiques constatées dans le portefeuille, à savoir les retards d'exécution et le faible taux de décaissement dû aux lourdeurs dans les circuits de paiements et les procédures administratives ; (2) les problèmes d'intégration et de coordination dans la mise en œuvre de certains projets, en particulier les programmes multisectoriels tels que les projets de développement rural intégré ; et (3) la difficulté d'aboutir à un consensus et de gérer le changement nécessaire pour la mise en œuvre de certaines réformes clés du fait d'un processus de décision parfois long et complexe.

V. Considérations clés pour le prochain CAS

61. **Il est recommandé au prochain CAS d'adopter une démarche de gestion basée sur les résultats, ce qui favorisera la sélectivité.** Le CAS doit devenir davantage un outil de gestion et de pilotage des résultats, et moins un document de stratégie générale comme lors de la période écoulée. Pour se faire, le CAS devra définir les résultats escomptés assortis d'indicateurs de performance. Ceci permettra à l'équipe pays de mettre en place une gestion axée sur les résultats et d'être sélective dans le choix des activités en se limitant à celles qui peuvent avoir un impact positif sur l'atteinte des résultats. Les résultats escomptés serviront de « filtre » à toutes les activités ce qui permettra d'éliminer les activités qui ne contribuent pas directement à l'atteinte des résultats. Il est suggéré une revue annuelle de l'exécution du CAS qui ferait le suivi de l'avancement des résultats et reverrait l'exécution du portefeuille de prêts et d'activités analytiques.

62. **Le prochain CAS devrait profiter de la flexibilité maintenant offerte par la Banque mondiale pour les pays à revenus intermédiaires.** Le CAS qui se clôture était très complexe dans la définition des différents scénarios de prêts et des déclencheurs. Bien que répondant bien à un souci de gestion des risques, cela ne répondait pas à la nécessité de répondre de façon flexible aux besoins du Maroc. La nouvelle approche de la Banque permet maintenant d'avoir des scénarios de prêts beaucoup plus flexibles, ce qui profitera certainement au Maroc, et de ne pas fixer à l'avance de programme de prêts et d'AAC, sachant que celui-ci est susceptible de changements assez importants pendant la période.

63. **Le choix des instruments pour la mise en œuvre de la stratégie devra porter davantage sur des prêts programmatiques et prêts aux politiques de développement, mais en s'appuyant sur un diagnostic réaliste des capacités de mise en œuvre.** Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du portefeuille de prêts montrent les limites des prêts d'investissement (coût de transaction élevé, lourdeurs et lenteurs dans l'exécution, faible impact institutionnel, etc.). De ce fait, il est recommandé dans la nouvelle période de mettre l'accent sur les prêts de type programmatique qui font davantage appel aux procédures du pays (SWAP) et aux programmes d'appui aux réformes sectorielles puisque ces instruments permettent un transfert budgétaire de taille tout en limitant les coûts de transaction. Ils nécessitent cependant d'aligner les efforts de la Banque avec le rythme du pays (accompagner sans aller trop vite), une bonne appréciation de la capacité de mise en œuvre des différentes agences concernées, et la définition de programmes de renforcement des capacités.

64. **L'impact des actions de la Banque, et en particulier du travail analytique, pourra être étendu en renforçant les efforts de communication et de diffusion.** Le rapport QAG sur les AAC démontre que les études qui ont le meilleur impact et donnent lieu à une mise en œuvre des recommandations sont celles qui sont élaborées de façon participative et qui donnent lieu à un débat et une diffusion large. Il est suggéré que pendant la période du CAS un accent beaucoup plus fort soit mis sur le dialogue et la diffusion dans les AAC. Ceci exigera de définir dès le démarrage des activités le programme de consultation et de diffusion prévu et à l'équipe de direction d'y accorder l'importance méritée. Des opportunités similaires pourront être identifiées dans les activités de prêt. Le programme de communication mené depuis le bureau de Rabat devra être renforcé. Toutes ces activités devront s'appuyer sur une meilleure compréhension de qui sont les parties prenantes dans les réformes et quels sont leurs positions vis-à-vis des réformes proposées, de façon à permettre à la

Banque de jouer rôle plus effectif d'accompagnement du processus. Il est donc proposé que l'équipe pays ait un recours plus systématique aux analyses d'économie politique (*stakeholder analysis*).

65. Certaines approches de la Banque, en particulier l'appui aux processus de décentralisation et de développement rural intégré, devront être affinées pendant la prochaine période du CAS. En particulier, il serait utile de clarifier et communiquer les objectifs des DRI et de voir dans quelle mesure ces projets peuvent être poursuivis ou étendus, alors que les orientations du Gouvernement en matière de déconcentration et de décentralisation ne sont pas encore totalement articulées. Ceci est fondamental si ces projets doivent avoir un effet de démonstration sur les mérites de la participation des communautés et le renforcement des mécanismes de déconcentration fiscale. Il faudrait aussi créer des liens entre ces projets et le dialogue mené sur la déconcentration dans le cadre de la réforme de l'administration.

Appendice Tableau 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU CAS MAROC 2001

Cadre de résultats	A la conception du CAS	Statut à l'achèvement	Leçons tirées et considérations pour le prochain CAS
Objectifs de développement à long terme du pays	<p>Plan 2000-2004 :</p> <p>(1) accélérer la croissance par un niveau plus élevé d'investissement public, de réformes structurelles, et de développement du secteur privé ;</p> <p>(2) meilleur ciblage des politiques et dépenses publiques en termes de réduction de la pauvreté ;</p> <p>(3) réforme de l'Etat ;</p> <p>(4) réduction de la vulnérabilité agricole et des menaces sur l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée de la situation économique. • Croissance de 4,5 % en moyenne par an. • Compte courant excédentaire depuis 2001. • Inflation stabilisée à environ 2 % depuis 2000. • Dette publique directe reste élevée, à 69 % du PIB en 2004. • Réduction du chômage de 13,6 % en 2000 à 11 % en 2004. • Le taux de pauvreté reste élevé à 15 % de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • La croissance est demeurée en deçà des attentes et insuffisante pour réduire le chômage et l'incidence de la pauvreté. • La politique fiscale n'a pas été suffisamment rigoureuse et n'est guère soutenable dans le moyen à long terme
Les problèmes du pays qui affectent la réalisation de l'objectif et la pérennité des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Volatilité et faiblesse de la croissance qui demeure inférieure à son potentiel. • Politiques macroéconomiques de plus en plus rigides. • Progrès lents, quoique réguliers, dans la poursuite des réformes structurelles. • Environnement externe de plus en plus compétitif. • Vulnérabilité importante aux sécheresses et à la dégradation de l'environnement. 	<p>Idem, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité régionale renforcée à cause des événements du 11 septembre 2001, de la guerre en Iraq. Conséquences pour l'industrie du tourisme. • Conséquences des attentats de Casablanca de 2003 est attention plus forte accordée à la dimension sociale. • Crise du secteur des textiles du fait du démantèlement des AMF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques ont été bien évalués dans le CAS et ont été bien gérés dans l'ensemble. • L'économie marocaine a assez bien résisté aux chocs externes. • Cependant les scénarios de prêts mis en place pour limiter les taux d'exposition de la Banque aux risques macroéconomiques se sont révélés trop contraignants.
Résultats et réalisations du CAS : Contribution au programme national de développement	<p>Objectif du CAS : Continuer à se concentrer sur la pauvreté en recourant davantage à des approches communautaires et décentralisées et promouvoir un travail d'analyse et un dialogue intenses sur les conditions requises pour revitaliser l'investissement privé et la croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Période caractérisée par un renforcement du dialogue au plus haut niveau (Sa Majesté et Président de la Banque mondiale) et mise en œuvre d'un programme actif de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approches communautaires et décentralisées ont montré leurs limites du fait d'un manque de visibilité au niveau de la stratégie de décentralisation du Gouvernement et de difficultés de mise en œuvre au niveau local. • Travail d'analyse et dialogue intenses mais n'ont pas donné lieu à une croissance beaucoup plus forte.

Cadre de résultats	A la conception du CAS	Statut à l'achèvement	Leçons tirées et considérations pour le prochain CAS
Résultats et réalisations du CAS : Réalisations spécifiques du CAS à travers les opérations de prêt et l'AAC	<p>Réalisations Pilier I :</p> <p>(i) <i>Réduction de la pauvreté grâce à l'inclusion et la participation</i>, en s'efforçant en particulier de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales, et de stimuler le développement social.</p> <p>Réalisations Pilier II :</p> <p>(ii) <i>Croissance et développement du secteur privé pour une plus forte création d'emplois</i>, en aidant à la formation d'un consensus autour de politiques économiques favorables à la croissance.</p> <p>Réalisations Pilier III :</p> <p>(iii) <i>Réduction de la vulnérabilité du revenu et de la consommation des pauvres aux sécheresses</i>.</p> <p>Réalisations Pilier IV :</p> <p>(iv) <i>Amélioration de la gouvernance publique</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones rurales désavantagées mieux développées : Atteint. • Charte de l'éducation mise en oeuvre : Atteint. • Augmentation du nombre de participants dans les programmes d'alphabétisation : Atteint • Meilleure compréhension des déterminants de la pauvreté : Atteint • Amélioration de l'accès aux services de santé de base et amélioration de la gestion et du financement du secteur par la mise en place d'un système d'assurance maladie nationale : Partiellement atteint. • Consensus sur les politiques économiques favorables à la croissance développé : Atteint. • PME et secteur des services (en particulier TIC et tourisme) dynamisés pour favoriser la création d'emplois : Partiellement atteint • Environnement des affaires pour le secteur privé amélioré : Partiellement atteint. • Diminution des distorsions dans le système d'incitations agricoles : Pas atteint mais travaux préparatoires en cours • Avancées dans la mise en place de filets sociaux et l'amélioration de la protection sociale : pas atteint • Gestion de l'eau améliorée par l'amélioration des méthodes d'utilisation et le recouvrement intégral des coûts : partiellement atteint • Loi sur protection de l'environnement et Loi sur évaluation des impacts environnementaux mises en œuvre : atteint • Progrès dans l'amélioration de la gouvernance : quelques mesures prises • Administration et fonction publiques rationalisées et modernisées : partiellement atteint • Plus grande décentralisation et développement municipal : pas atteint • Amélioration de la gestion budgétaire : partiellement atteint 	<p>Tous les piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan globalement positif : 14 résultats sur 17 ont été atteints ou partiellement atteints démontrant qu'il y a eu de réels progrès dans l'exécution du CAS. Cependant, ce bilan est à nuancer par le fait que le libellé des résultats a été extrapolé du CAS et qu'en l'absence d'indicateurs de performance au niveau des résultats, la mesure d'atteinte est assez subjective. • L'accent doit être mis sur une meilleure définition des résultats à atteindre dans le prochain CAS et dans les activités individuelles. Le CAS doit devenir un outil de gestion stratégique et de pilotage. • Approche de la Banque par rapport à l'appui du processus de décentralisation, d'intégration des actions au niveau local et de participation doit être mieux définie lors de la période du prochain CAS. Articulations entre projets de démonstration au niveau local et stratégie/réformes nationales doivent être trouvées.

		• Renforcement de la société civile : partiel atteint	
--	--	---	--

Cadre de résultats	A la conception du CAS	Statut à l'achèvement	Leçons tirées et considérations pour le prochain CAS
Performance de la Banque/ Qualité de l'assistance	<ul style="list-style-type: none"> CAS aligné avec le Plan. CAS complexe car définissait de nombreux champs d'intervention et de multiples scénarios de prêts avec déclencheurs. CAS n'identifiait pas clairement les résultats à atteindre et les indicateurs de performance correspondants. CAS visait à promouvoir approches participatives au développement et renforcement des partenariats y compris avec société civile. CAS préconisait utilisation plus intensive de petits prêts au développement des connaissances et de l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> Décalages importants entre ce qui était prévu dans le programme et ce qui a été réalisé (nombre et volume de prêts, nature des instruments, type d'AAC). Les activités de la Banque se sont adaptées aux besoins du Gouvernement et les évolutions dans les priorités nationales mais ont manqué de sélectivité. Portefeuille de prêts de qualité moyenne, avec des insuffisances dans la mise en œuvre (taux assez élevés de projets à problèmes, retards d'exécution) et les décaissements. Pérennité probable des projets mais impact institutionnel modeste. Bonne qualité du portefeuille d'activités analytiques. Valeur ajoutée de la Banque se trouve dans le diagnostic et l'appui à la conceptualisation des réformes. La Banque a moins d'impact dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes. 	<ul style="list-style-type: none"> Décalage n'est pas un échec mais indique toute la difficulté de prédéterminer à l'avance un programme dans un environnement en mutation rapide. ⚡ Plus grande flexibilité doit être recherchée pour le prochain CAS dans les scénarios de prêts et dans le choix des activités à mener (ne pas tout déterminer à l'avance). Gestion du CAS axée sur les résultats doit donner lieu à plus grande sélectivité et réduction de la fragmentation de tâches. Petits prêts d'investissement ne sont pas le meilleur instrument financier pour appuyer le Maroc. ⚡ Il faut passer à des prêts qui permettent d'augmenter les transferts budgétaires tout en réduisant les coûts de transaction (SWAP, DPL). Pour augmenter impact institutionnel, accent doit être mis sur meilleure évaluation de la capacité des agences d'exécution et des programmes de renforcement des capacités institutionnelles plus efficaces. Il faut renforcer les aspects de participation et de diffusion dans les projets et les AAC pour maximiser l'appropriation de la réforme par les différentes parties prenantes et les chances de mise en œuvre.
Coordination de l'aide et dialogue avec le pays	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration prévue avec principales agences de développement. Renforcement du rôle du bureau de la Banque à Rabat. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés de coordination entre agences perdure, en partie dues au manque de mécanismes de coordination au niveau du Gouvernement. Quelques co-financements avec UE et BAD. Excellent dialogue avec le pays, y compris au plus haut niveau. Bureau de Rabat a joué rôle essentiel dans renforcement du dialogue avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la qualité du dialogue en valorisant la valeur ajoutée de la Banque, à savoir l'excellence dans le diagnostic/l'analyse et l'accompagnement dans la mise en œuvre de réformes. Augmenter les efforts de communication

**Appendice Tableau 2 : Evolution des indicateurs de suivi du CAS Maroc 2001
(voir Tableau 10 du CAS 2001)**

Domaine	Indicateurs proposés de suivi	Réalisation
Pauvreté et inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'infrastructure rurale (eau, électricité, routes) pour atteindre 60 à 70 % de la population • Accord et progrès de l'exécution d'un plan pour la réforme de l'éducation visant l'accès universel à l'école primaire • Lancement réussi d'une campagne majeure d'alphabétisation • Augmentation des écoles communautaires et mise en œuvre du Fonds social 	<ul style="list-style-type: none"> • Donnée non disponible. • Atteint. • Atteint. • Atteint.
Croissance et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du déficit budgétaire et restructuration des dépenses budgétaires • Accord sur un cadre macroéconomique tourné vers la croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas complètement atteint. • Atteint.
Vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination des systèmes de subventions à la consommation pour les produits agricoles clés • Couverture élargie des programmes d'assistance sociale • Adoption de la loi sur les EIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas atteint. (devrait figurer sous le pilier II puisque lié au résultat 2.4) • Pas atteint. • Atteint.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Accord sur un cadre de décentralisation et de participation dans les programmes ruraux clés • Masse salariale <10 % du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas atteint. • Pas atteint.

Appendice Tableau 3 : Programme de prêts prévu et produits délivrés EB00-05

Tableau 3.a. : Prêts excluant les Prêts au développement des connaissances et de l'innovation

EB	PLANS DU CAS (5/2001)		RAPPORT D'ACHÈVEMENT (2/2005)	
	Projet BIRD	M\$EU	Statut	M\$EU
2001	Programme de base	98,0		65,0
	Télécom.	65,0	Réalisé (prêt d'ajustement)	32,6
	DRI-PMH	33,0	Réalisé (prêt programme évolutif)	
	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0
	TOTAL PARTIEL	98,0	TOTAL PARTIEL	97,6
2002	Programme de base	100,0		
	Education	50,0	Décalé à l'EB05	
	DRI en bour	20,0	Décalé à l'EB03	
	Gestion du Patrimoine public	30,0	Décalé à l'EB03	
			<u>Projet additionnel réalisé</u>	
			Agence de développement social	5,0
	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0
	TOTAL PARTIEL	100,0	TOTAL PARTIEL	5,0
2003	Programme de base	90,0		
	PME/TI	30,0	Annulé	
	Infrastructure rurale	40,0	Décalé à l'EB04	
	Alphabétisation	20,0	Réalisé – Transformé en PDCI	4,1
			<u>Projets additionnels réalisés</u>	
			DRI en bour	26,8
			Gestion du patrimoine public (prêt d'ajustement)	45,0
	<u>Programme réforme sectorielle</u>	100,0	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0
	TOTAL PARTIEL	190,0	TOTAL PARTIEL	75,9
2004	Programme de base	100,0		
	Education	40,0	Décalé à l'EB05	
	DRI Forêt	20,0	Décalé à l'EB06	
	Patrimoine culturel	40,0	Annulé	
			<u>Projet additionnel réalisé</u>	
			Routes secondaires	36,8
	<u>Programme réforme sectorielle</u>	100,0	<u>Programme réforme sectorielle</u>	0,0
			PARL (prêt d'ajustement - EB05)	
	TOTAL PARTIEL	200,0	TOTAL PARTIEL	36,8
2005	Programme de base		Programme d'Appui à la Réforme du Secteur Educatif Marocain	80,0
	<u>Programme réforme sectorielle</u>		Projet de Réforme de l'Administration Publique	100,0
			TOTAL PARTIEL	180,0

Tableau 3.b. Prêts au développement des connaissances et à l'innovation (PDCI) et programme de développement institutionnel (prévu/réalisé) – EB01-05

EB	PLANS DU CAS (5/2001)		RAPPORT D'ACHÈVEMENT (2/2005)	
	PDCI/FDI/Autres	M\$EU	Statut	M\$EU
2001	FDI - Groupe de réflexion FDI - Appui au Conseil d'Analyse économique Centre GDLN TOTAL PARTIEL	 0	Non réalisé Approuvé – a clôturé en janvier 2004 Non réalisé TOTAL PARTIEL	 0.2 0.2
2002	PDCI Fonds social PDCI Gouvernance FDI - Renforcement cap. ONG TOTAL PARTIEL	5.0 5.0 10.0	Réalisé – Transformé en prêt d'investissement Non réalisé Non réalisé TOTAL PARTIEL	 0 0
2003	PDCI Patrimoine culturel PDCI Irrigation Protection de l'Enfant TOTAL PARTIEL	5.0 5.0 10.0	Non réalisé Non réalisé Non réalisé PDCI Alphabétisation TOTAL PARTIEL	 4.1 4.1
2004	PDCI Développement municipal Suivi Plan d'Action Intégration de la Femme au Développement TOTAL PARTIEL	5.0 5.0	Non réalisé Réalisé (sous forme d'étude de mise à jour sur le genre) <u>produits additionnels réalisés</u> FDI – système de gestion budgétaire axé sur la performance TOTAL PARTIEL	 0.3 0.3
2005			Formation des formateurs en gestion basée sur la performance (FDI) TOTAL PARTIEL	0.3 0.3

Appendice Tableau 4 : Programme d'AAC prévu et produits délivrés-EB01-04

	PLAN DU CAS (5/2001)	RAPPORT D'ACHÈVEMENT (2/2005)
EB	Type d'AAC	Réalisation et date de délivrance au client
2001	<p><u>Rapports formels</u> Sources de croissance Evaluation de la pauvreté Etude municipale</p> <p><u>Notes de politique</u> Incitations agricoles Stratégie de l'Education Examen de la protection sociale</p> <p><u>RAP version approfondie</u> Irrigation</p>	<p>Réalisé - mai 2000 Réalisé - juillet 2000 Réalisé - juin 2001</p> <p>Non réalisé Réalisé Reporté à l' EB02</p> <p>Réalisé en 2002</p>
2002	<p><u>Rapports formels</u> RDP/Gestion secteur public Stratégie Agriculture/Eau</p> <p><u>Notes de politique</u> Stratégie Alphabétisation Stratégie PPI Note DC (ONG) Rapport genre <u>RAP version approfondie</u> Programme routier</p> <p><u>Note de politique reportée</u> Examen de la protection sociale</p> <p><u>Non couvert par le CAS</u> Evaluation genre Conférence sur l'habitat précaire Plan d'action stratégique pour lutter contre le SIDA</p>	<p>Réalisé - décembre 2001 Reporté à l' EB03</p> <p>Réalisé - mai 2002 Non réalisé Réalisé - avril 2002 Réalisé - juin 2002</p> <p>Réalisé en 2003</p> <p>Réalisé - août 2001</p> <p>Réalisé - juin 2002 Réalisé - juin 2002 Réalisé - juillet 2001</p>
2003	<p><u>Rapports formels</u> Examen Pauvreté participatif & Stratégie de protection sociale RSS</p> <p><u>Notes de politique</u> PESF -Programme de l'évaluation du système financier (FSAP) Secteur Santé</p> <p><u>RAP version approfondie</u> Approvisionnement en eau rurale Programme routier</p> <p><u>Rapport formel reporté</u> Stratégie Agriculture/Eau</p>	<p>Consultations/dialogue en EB03 portant seulement sur la pauvreté Non réalisé</p> <p>Réalisé - janvier 2003</p> <p>Non réalisé</p> <p>RAP version régulière Réalisé</p> <p>Réalisé - juin 2003</p> <p>Réalisé - juin 2003</p>

	<p>Non couvert par le CAS</p> <p><u>Rapports formels</u> Revue d'évaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière- Rapport sur la conformité aux normes et aux codes (RRNC) – comptabilité et audits Rapport sur la gouvernance des entreprises (RRNC) Administration publique (programmatisation) Réforme du secteur agricole et irrigation <u>Notes de politique</u> Note sur le secteur de l'agriculture Education non formelle Education tertiaire Inventaire sol et forêt Gouvernance Héritage culturel Environnement</p>	<p>Réalisé durant EB02 – délivré en avril 2003 Réalisé - juin 2003</p> <p>Réalisé - juin 2003</p> <p>Réalisé - février 2003 Réalisé - juin 2003 Réalisé - avril 2003 Réalisé - mai 2003 Réalisé - juin 2003 Réalisé - juin 2003 Réalisé - juin 2003</p>
2004	<p><u>Rapports formels</u> CAS Revue de l'Environnement</p> <p><u>Notes de politique</u> Mise à Jour Evaluation fiduciaire Stratégie d'intégration à l'UE Réforme judiciaire</p> <p><u>RAP version approfondie</u> Aucun</p> <p>Non couvert par le CAS</p> <p><u>Rapport formel</u> Analyse de la pauvreté Réforme du secteur agricole et irrigation Rapport Insolvabilité et droit des créanciers (RRNC) <u>Notes de politique</u> Réforme de l'administration publique (programmatisation) Décentralisation Réforme des systèmes de retraite Note sur le secteur de l'eau Education tertiaire (programmatisation) Environnement</p> <p>Réforme du secteur agricole II – note réforme des céréales, note secteur de l'irrigation REDI secteur de l'eau</p>	<p>Reporté à l'EB05 Transformé en consultations/dialogue</p> <p>Non réalisé Non réalisé Réalisé</p> <p>Projet pilote Pêche</p> <p>Réalisé - juin 2004 Réalisé - juin 2004 Réalisé – Février 2005</p> <p>Quelques activités réalisées en mai 2004 et les autres en cours. Réalisé - juin 2004 Réalisé - avril 2004 Réalisé - juin 2004 Réalisé - juin 2004 Réalisé - janvier 2004</p> <p>Réalisé - mai 2004</p> <p>Réalisé - juin 2004</p>

CAS Annexe 3B (SFI) - Maroc
Maroc - Programme SFI, EB2002-2005
 Au 31 mai 2005

	2002	2003	2004	2005
Approbations SFI (millions de \$EU)	0,90	4,11	0,00	30,00
Secteur (%)				
Services financiers	100	100	0	100
Total	100	100	0	100
Instrument d'investissement (%)				
Prêts	-	-	-	-
Capital	100	-	-	100
Quasi-capital	-	-	-	-
Autres	-	100	-	-
Total	100	100	0	100

ANNEXE 4 – Consultations autour du CAS

En accord avec le Gouvernement marocain et dans le but de dégager un consensus politique et de réunir une information substantielle sur les diverses visions des priorités de développement du Maroc, la préparation du CAS a fait l'objet de larges consultations.

Etant donné la transition complexe par laquelle passe le Maroc depuis quelques années ainsi que les défis de développement auxquels le pays fait face, les bases d'un dialogue ont émergé à des niveaux divers et dans différents secteurs entre une société civile dynamique et des décideurs de plus en plus convaincus de la nécessité d'une ouverture vers tous les acteurs socio-économiques. Cette opportunité unique dans la région, a permis de lancer de larges consultations et dès lors de favoriser l'appropriation du CAS au niveau local dès les premières phases de sa conception.

Dans la conception et la mise en place de ce processus, l'équipe de la Banque a pris en compte la diversité des acteurs tout en respectant les modalités de leurs interactions. Les consultations ont visé tous les acteurs et donné lieu à un dialogue constructif axé sur les grands défis de développement du pays. Les réunions ont commencé en juin 2004 et ont été structurées en deux phases : la première au niveau national et la seconde au niveau sectoriel en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la première phase.

Les consultations de la première phase ont ciblé les représentants au niveau national du secteur public, du secteur privé, et de la société civile avec ses différentes composantes, telles que les ONG, les parlementaires, le milieu académique, et les associations professionnelles, ce sur des questions transversales liées aux grands défis de développement du pays. Les principales recommandations des acteurs susmentionnés ont abouti à l'identification des principales priorités de développement du pays. Il est cependant important de mentionner que ces priorités ne représentent pas toutes les idées et les options proposées lors de cette première phase de consultations. Elles représentent plutôt les idées qui ont été fortement soulignées et autour desquelles s'est forgée une base consensuelle en tenant compte des spécificités de la Banque mondiale en termes d'expertise et d'instruments. Ces vues sont reflétées dans le CAS et s'articulent autour des axes suivants :

Les consultations du CAS Maroc ont visé tous les acteurs et donné lieu à un dialogue constructif axé sur les grands défis de développement du pays. Les consultations ont non seulement permis la participation à un dialogue constructif avec la Banque mais elles ont également renforcé le dialogue entre les acteurs locaux du développement et donc contribué à affiner leur vision stratégique du développement du pays.

- Croissance économique durable
- Réduction de la pauvreté
- Développement du capital humain
- Gestion durable de l'eau

Malgré le fait que cette première phase de consultations ait clarifié les perceptions liées aux priorités et options stratégiques pour le développement du Maroc, les débats ont parfois été passionnés quant aux moyens et actions à mettre en place pour matérialiser les objectifs de développement. Un sens de l'urgence a empreint les interventions des participants concernant le lancement ou l'accélération des réformes nécessaires. Ainsi les consultations ont non seulement permis la participation à un dialogue constructif avec la Banque mais elles ont également renforcé le dialogue entre les acteurs locaux du développement et donc contribué à affiner leur vision stratégique du développement du pays.

Sur la base des quatre principaux objectifs stratégiques susmentionnés, la deuxième phase des consultations a ciblé les acteurs au niveau sectoriel. Elles ont été conduites en collaboration avec le Ministère des Affaires Générales, dans le but de renforcer l'appropriation de ce processus.

Cependant, les secteurs de l'éducation, de l'eau et celui du développement social, ont fait l'objet de séances de travail spécifiques avec tous les acteurs concernés. Cette approche a permis de mieux comprendre les défis spécifiques à ces secteurs qui ont une dimension transversale et constituent le plus grand défi pour le développement du Maroc.

Enfin, bien que le processus lors des deux phases ait été laborieux, les échanges de vue des acteurs dans leur diversité a permis de favoriser une appropriation conceptuelle et progressive du CAS. Ces consultations ont aussi été complétées par le dialogue entre les équipes de la Banque et les équipes de contrepartie concernant différents chantiers de développement du pays.

Un résumé des résultats de certaines consultations considérées comme celles qui ont reflété le plus la richesse des débats et la réflexion de différents acteurs, est présentée ci-dessous. Ce résumé qui n'est pas exhaustif, et ne prétend pas refléter des commentaires officiels de quelque groupe ou audience consultés.

Grandes lignes des résultats des consultations :

1. Consultation société civile :

La première phase du processus de consultations du CAS a été entamée par une table ronde avec des représentants de la société civile. La consultation de ces personnalités largement représentatives et actives dans différents domaines d'action dont le développement local, l'engagement civique, le développement rural, les droits des femmes et le monde académique ainsi que le secteur privé ont fait ressurgir les priorités suivantes :

- Favoriser le développement humain dans le cadre d'une croissance économique continue et d'une bonne gouvernance ;
- Appréhender le secteur privé en termes de croissance économique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement ;
- Donner à la réforme du système éducatif le plus haut niveau de priorité, en portant une attention particulière à la qualité et à l'éducation informelle ;
- Appréhender la justice dans sa conception globale et non seulement à travers l'angle des tribunaux de commerce en développant une stratégie qui renforce la cohérence de la justice dans son ensemble ;
- Analyser et initier une réflexion sur l'architecture de la décentralisation et son articulation avec les différentes priorités de développement et les chantiers de réforme déjà lancés.

Les participants ont également insisté sur l'importance pour la Banque d'être sélective au niveau des initiatives qu'elle entreprend en identifiant des mécanismes de développement spécifiques ayant un impact multidimensionnel tel qu'une meilleure gouvernance. Ils ont indiqué que l'approche de la Banque devrait viser à encourager une bonne gouvernance dans différents secteurs, en particulier l'éducation, le secteur financier, la décentralisation et la transparence financière des ONG. Ils ont déclaré que le succès d'une réforme quel que soit le secteur dépend de la manière dont une saine gouvernance est encouragée, suivie et mesurée.

Le succès d'une réforme quel que soit le secteur dépend de la manière dont une saine gouvernance est encouragée, suivie et mesurée. Le travail sur la gouvernance doit être transversal et sous-tendre tous les axes de développement. Il faut donc intégrer la réflexion sur les réformes institutionnelles et la dimension de la gouvernance dans la programmation et l'exécution des projets de la Banque mondiale.

Par ailleurs le débat a fait ressortir la nécessité de revoir la stratégie et le plan directeur de la décentralisation avec la Commune comme unité de base pour son rôle fondamental dans le développement local. Les participants ont demandé que la Banque apporte son appui au Gouvernement et aux autres acteurs du développement pour la conception d'une stratégie de décentralisation globale et cohérente.

2. Consultation secteur public :

Cette consultation qui a suivi plusieurs autres réunions de travail avec les représentants du Ministère des Finances et ceux du Ministère des Affaires Générales, a permis de discuter de la vision stratégique du développement du pays et d'en souligner les priorités suivantes :

- Les deux premières priorités de développement du pays sont : la croissance économique durable et le développement social solidaire.
- L'accent doit être mis sur l'importance de réduire la vulnérabilité et instaurer une cohérence dans la politique de lutte contre la pauvreté tout en favorisant la croissance.
- Le travail sur la gouvernance doit être transversal et sous-tendre tous les axes de développement. Il faut, par conséquent, intégrer la réflexion sur les réformes institutionnelles et la dimension de la gouvernance dans tous les projets de la Banque.
- La bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté doivent aller de pair et servir de filtres pour toutes les activités.

3. Consultations des parlementaires

Les discussions avec des membres de la Chambres des Représentants ont permis de dégager les priorités suivantes tout en insistant sur trois chantiers qu'ils considèrent comme prioritaires : l'éducation, la justice et la modernisation de l'administration publique.

- Importance de l'équilibre entre l'économique et le social et par conséquent de prendre en compte une bonne répartition des fruits de la croissance,
- Lutter contre la pauvreté tout en tenant compte aussi des couches vulnérables de la population qui peuvent être affectées par les réformes,
- Encourager le secteur privé et le stimuler sans le doper au delà de ses capacités,
- Assainir l'administration publique et renforcer la responsabilisation et la transparence,
- Agir sur les circuits financiers de l'Etat et revoir la nomenclature de la Loi de Finances,
- Renforcer la décentralisation en l'appuyant sur une vision stratégique, globale et non morcelée.

4. Consultation secteur privé :

Une table ronde de consultation avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupe Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) a été organisée au sein de la CGEM et a réuni des représentants de différentes banques et fédérations d'entreprises.

Les débats ont principalement porté sur la nécessité et l'urgence de la mise à niveau de l'économie marocaine. Les participants ont souligné l'importance d'accompagner les entreprises marocaines pour leur permettre de s'intégrer dans l'économie mondiale. Les principales contraintes à la croissance économique ont été mises en exergue et sont, telles que perçues par les participants, inhérentes aux pratiques et procédures non transparentes du secteur financier, au régime fiscal obsolète, et à une administration publique pléthorique. Les éléments suivants ont notamment été soulignés comme indispensables pour permettre un renforcement du tissu économique marocain et favoriser son intégration dans l'économie mondiale.

Une vision stratégique de l'économie marocaine devrait être dégagée avec des initiatives clairement articulées avec les autres chantiers de réforme. Un dialogue pérenne doit être établi entre les différentes instances de décision, les institutions financières, et les opérateurs économiques.

Aspects institutionnels :

- Dégager une vision stratégique de l'économie marocaine avec des initiatives clairement articulées avec les autres chantiers de réforme
- Accélérer la mise en place des politiques tracées et assurer le suivi continu de leurs impacts
- Instaurer un dialogue pérenne entre les différentes instances de décision, les institutions financières, et les opérateurs économiques
- Renforcer le partenariat public-privé.

Promotion de la bonne gouvernance :

- Renforcer les mécanismes de responsabilisation et de transparence dans l'administration publique
- Renforcer la transparence du circuit des finances de l'Etat
- Instaurer une stratégie de lutte contre la corruption en accord avec les acteurs socio-économiques
- Adapter la fiscalité aux spécificités du tissu économique marocain et au nouvel environnement économique mondial et à ses contraintes.

Consolidation des petites et moyennes entreprises (PME) :

- Améliorer et adapter les instruments bancaires aux besoins de la PME
- Créer un environnement stimulant pour la PME dans le cadre de politiques de libéralisation
- Restructurer les fonds chargés de l'aide à la PME et améliorer leur adaptation et flexibilité à la libéralisation économique
- Approcher la mise en place des réformes du secteur financier à la lumière de son impact sur le tissu des PME.

Chantiers stratégiques : Réduction de la pauvreté et promotion de l'éducation :

- Institutionnaliser et élargir le micro crédit en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité
- Renforcer les actions d'adéquation de l'éducation/formation au marché de l'emploi en accentuant la dualité du système de l'éducation/formation
- Adapter le système de la formation professionnelle aux besoins et stratégies des secteurs économiques.

Rôle des grands groupes économiques en tant que moteurs de la croissance :

- Encourager les grands groupes économiques à sous-traiter avec les PME en tant que capteurs de technologies et créateurs d'emplois
- Encourager les grands groupes à s'investir dans les grands projets d'infrastructure à travers des montages financiers en partenariat avec le secteur public.

5. Consultation des économistes sur la situation macroéconomique

Une table ronde sur la situation macroéconomique a été organisée avec des économistes marocains ayant différents profils tels que des chercheurs universitaires, acteurs du secteur privé, et responsables du secteur public, en présence d'une équipe de la Banque mondiale dirigée par l'Economiste en chef de la région MNA. Les interventions se sont axées autour de l'élaboration d'une vision stratégique de l'économie marocaine et des perspectives macroéconomiques. Les participants ont indiqué qu'une vision stratégique doit dégager une convergence entre la politique macroéconomique

Les débats ont souligné l'importance d'envisager l'objectif de croissance économique comme un projet collectif dont la vision et l'appropriation sont partagées par tous les acteurs de développement du pays. Il est dès lors urgent d'élaborer une vision stratégique de l'économie marocaine. Cette vision doit tenir compte des choix stratégiques du pays, identifier les créneaux de croissance, et les réformes institutionnelles qui s'imposent.

et les objectifs de politique sectorielle et de croissance. Les débats ont également souligné que l'objectif de croissance économique doit être envisagé comme un projet collectif dont la vision et l'appropriation sont partagées par tous les acteurs de développement du pays.

Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance du rôle de la Banque mondiale, en tant que source d'information et acteur anticipatif à travers des analyses affinées des priorités de développement mais aussi en tant qu'institution permettant de tirer le signal d'alarme si nécessaire.

Les débats ont permis de faire ressortir les conclusions suivantes :

- Dégager d'urgence une vision stratégique de l'économie marocaine en tenant compte des choix stratégiques du pays, des enjeux sectoriels, et en identifiant les créneaux économiques de croissance et les réformes institutionnelles qui s'imposent.
- Mettre en place un cadre macroéconomique sur la base de consultations exhaustives, favorable à la croissance et à la stabilité.
- Etudier les moyens d'améliorer la compétitivité sectorielle et analyser l'impact des accords de libre-échange (ALE) en termes d'opportunités et en tirer plus d'avantages.
- Analyser le rôle du secteur bancaire afin de mieux appréhender l'impact limité des réformes du secteur bancaire sur les PME ou les petites et moyennes industries (PMI).
- Affiner les analyses de l'économie marocaine et faire en sorte qu'elles aillent au-delà des indicateurs quantitatifs pour inclure les enjeux de la justice, de l'éducation et de la gouvernance.
- Accélérer et renforcer les réformes sectorielles et les crédibiliser en lançant d'autres réformes transversales. Les réformes urgentes sont notamment les réformes fiscales, et les réformes de l'administration et de l'agriculture. Toute réforme doit être soutenable en termes social, politique et économique.
- Adapter et mettre à niveau l'arsenal statistique du Maroc pour permettre des analyses plus fines et permettre aux instances de prise de décision de formuler des politiques qui répondent mieux aux secteurs qui relèvent du défi, notamment la justice, l'éducation et la gouvernance.
- Procéder à la réforme du secteur de l'eau est une priorité étroitement interconnectée à de nombreux autres secteurs. La réforme du secteur doit aussi être étroitement articulée avec les autres réformes institutionnelles.

Les analyses de l'économie marocaine doivent être affinées et aller au-delà des indicateurs quantitatifs pour inclure les enjeux de la justice, de l'éducation et de la gouvernance.

6. Consultation sur la dimension genre du développement

Ces consultations ont réuni des représentants d'ONG de développement et de droit des femmes ainsi que des chercheurs universitaires. Les participants ont souligné l'aspect multidimensionnel/transversal de la dimension genre et la nécessité de le traduire en mesures spécifiques dans chacun des secteurs d'intervention.

La Banque a un rôle central pour affiner les analyses et études de genre et les traduire en mesures spécifiques qui serviraient de base à une stratégie cohérente et qui seraient appliquées au niveau sectoriel. Par ailleurs les données sur les niveaux de pauvreté, conditions de vie, emploi des femmes rurales, et autres domaines pour lesquels peu de données et statistiques sont disponibles, devraient faire l'objet d'une attention particulière afin d'arrêter des mesures de politique mieux informées.

Les déficits à aborder la dimension du genre dans la situation actuelle ont été soulignés et notamment l'insuffisance de mécanismes institutionnels, d'analyses et de stratégie. L'absence d'une stratégie nationale axée sur la dimension du genre se reflète par un manque de cohérence et de coordination. Les participants ont souligné le rôle central de la Banque pour affiner les analyses et études de genre et les traduire en mesures spécifiques qui serviraient de base à une stratégie cohérente et qui seraient appliquées au niveau sectoriel. Par ailleurs, les participants ont

considéré le rôle de la Banque mondiale comme étant essentiel pour promouvoir l'approche genre non seulement dans les secteurs qui font l'objet de réformes mais également dans le cadre du dialogue général Banque mondiale/Maroc.

Les points suivants ont été débattus et proposés comme éléments indispensables au développement permanent du pays :

- Appuyer à travers des analyses appropriées l'élaboration et la mise en place de stratégies et de politiques sectorielles reflétant la dimension genre.
- Renforcer la cohérence des réformes et politiques sectorielles par rapport aux questions du genre.
- Renforcer certains secteurs, tel que la justice, à travers la formation pour aider à mettre en application le nouveau code de la famille, le code pénal, et particulièrement la lutte contre la violence.
- Faire de la réforme de l'éducation un objectif principal car c'est le moteur du développement et de l'autonomisation de la femme.
- Appuyer la réforme de l'éducation en tenant compte de la qualité et en faisant de la révision des manuels scolaires et des programmes une priorité vu la situation actuelle de reproduction des inégalités de genre.
- Elaborer des analyses de l'impact de l'ouverture économique en 2010 sur l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes puisque les secteurs menacés sont essentiellement féminins en termes d'entreprises et/ou de main-d'oeuvre.
- Suivre et évaluer l'impact de certaines réformes sur l'emploi des femmes telle que celle de l'administration publique.
- Appuyer les efforts du Haut Commissariat au Plan pour collecter des données gendérisées en termes de pauvreté, niveau de vie, et travail des femmes rurales et autres domaines pour lesquels peu de données et statistiques sont disponibles, afin d'arrêter des mesures de politique mieux informées.

7. Consultation des organisations professionnelles agricoles

Les consultations avec les organisations professionnelles agricoles (OPA) se sont axées autour de la question de la croissance agricole et du développement rural. Les participants ont tenu à souligner que les enjeux agricoles doivent être davantage intégrés à la planification économique. L'agriculture est actuellement occultée par d'autres secteurs et n'est pas considérée comme un secteur potentiel de croissance. En conséquence elle est privée de plusieurs opportunités et de l'appui public.

Une attention particulière a été portée aux ressources en eau, à l'accès au financement bancaire, à la réforme du foncier et à la fiscalité. Les participants ont souligné que l'investissement privé au milieu rural pourrait être encouragé grâce à l'amélioration de l'infrastructure rurale et à la réforme du foncier.

Par ailleurs, les participants ont noté le manque de dialogue avec le Gouvernement et les instances de prise de décision du secteur. En conséquence, leurs vues sont rarement prises en considération dans les décisions touchant le secteur. Ces facteurs entravent fortement leur capacité à renforcer ou contribuer à la croissance du secteur.

L'investissement privé au milieu rural pourrait être encouragé grâce à l'amélioration de l'infrastructure rurale et à la réforme du foncier. La réforme du foncier doit être accélérée pour encourager l'investissement en milieu rural.

Les débats ont pris fin avec les recommandations suivantes :

- Remédier à la problématique de l'eau, en particulier dans les domaines et secteurs à forte consommation d'eau.
- Analyser les mécanismes et opportunités pour améliorer le financement des entreprises agricoles, avec l'apport des organisations professionnelles agricoles.

- Envisager la promotion des secteurs suivants : transfert technologique et mécanismes adéquats pour restructurer les secteurs menacés par les accords de libre-échange.
- Appuyer le dialogue et la coordination entre les organisations professionnelles agricoles et les chambres agricoles.
- Renforcer la législation interprofessionnelle afin de réorienter la coordination en tenant compte de l'importance liée au développement de synergies entre les différentes entités agricoles.
- Accélérer la réforme du foncier pour encourager l'investissement privé en milieu rural.

8. Consultation sur le secteur de l'eau :

Cette consultation, qui s'est inspirée des discussions et notes des équipes antérieures de la Banque, a contribué à clarifier le diagnostic du secteur de l'eau et a aidé les différents acteurs à opter pour une vision davantage consensuelle des priorités et des enjeux à aborder. Il a été reconnu que malgré les efforts consentis par le pays dans ce domaine, des défis doivent encore être relevés et notamment celui lié à la croissance démographique, l'accentuation de la pauvreté, l'exode rural, l'urbanisation précaire, ainsi que les insuffisances en termes d'infrastructure. Les stratégies et mesures actuelles ne permettant pas de faire face à ces défis, les recommandations suivantes ont été émises :

La réforme du secteur de l'eau est vitale pour le développement du Maroc et doit être articulée étroitement aux autres réformes institutionnelles.

En termes de régulation de l'eau et de l'assainissement :

- Mettre en place un cadre de régulation efficace susceptible de garantir l'équilibre du système et le développement du secteur
- Renforcer la base légale de régulation en adoptant des textes réglementant la délégation des services publics locaux
- Consolider les fonctions de la régulation au niveau local sur la base de la décentralisation et de la proximité locale.

En termes de gestion intégré :

- Définir et clarifier le schéma institutionnel de gestion de ce secteur
- Proposer les mécanismes institutionnels nécessaires à l'amélioration de la coordination, coopération et arbitrage, particulièrement en termes de budgétisation. L'aspect budgétaire doit être analysé et les allocations budgétaires doivent être mises en adéquation avec les priorités fixées par le Gouvernement.

En termes de financement du secteur :

- Augmenter les subventions et contributions externes au secteur de l'eau dans le contexte d'une stratégie de partenariat
- Revoir la programmation et renforcer l'investissement
- Analyser la structure tarifaire et l'améliorer.

9. Consultations sur le développement social

Cette consultation en trois temps a réuni des participants des ONG, du secteur public, et du milieu académique et s'est avérée très productive pour appréhender les vues et priorités des acteurs en termes de développement social. Compte tenu de l'importance croissante du développement social et de la réduction de la pauvreté dans le programme de développement du pays, les participants ont insisté sur l'urgence et la dimension transversale des enjeux à prendre en considération dans la stratégie de la Banque mondiale. Les principaux défis identifiés sont les suivants :

- Absence d'intégration sociale et économique des jeunes. Les jeunes représentent environ 40 pour cent de la population totale et ils enregistrent des taux élevés de chômage.

Le système éducatif déficient et ses inadéquations aux besoins du secteur privé en termes de ressources humaines ont contribué à la hausse du chômage.

- L'accentuation de la pauvreté rurale et l'exode rural ont été à l'origine de nouvelles formes de vulnérabilité et pauvreté en milieu périurbain, aggravées par l'affaiblissement de la solidarité sociale traditionnelle. L'urbanisation précaire et l'insuffisance de l'infrastructure ont aussi contribué à la pauvreté et à l'exclusion en milieu urbain.
- Malgré les nouvelles réformes du code de la famille et une représentation politique croissante, de nombreuses inégalités demeurent entre les sexes, particulièrement en termes d'opportunités économiques et d'emploi pour les femmes. D'autres efforts doivent être déployés dans la voie d'une mise en oeuvre effective des réformes susmentionnées et de la promotion de la participation politique.

Les recommandations discutées et convenues entre les participants peuvent être récapitulées de la manière suivante:

- Réaliser une analyse sociale sectorielle à l'appui de la formulation des politiques et stratégies sectorielles
- Réaliser les analyses nécessaires pour développer une approche cohérente axée sur l'inclusion économique et sociale des jeunes
- Appuyer les efforts du Gouvernement visant à intégrer les programmes de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement social cohérente et coordonnée
- Renforcer la responsabilisation institutionnelle, la transparence et la bonne gouvernance ainsi que la participation communautaire dans les initiatives de développement local et les politiques sociales
- Développer un système adéquat d'information et d'évaluation pour les programmes de développement social.

Le développement social et la réduction de la pauvreté s'inscrivent de plus en plus au coeur du programme de développement du pays, notamment pour ce qui est de l'inclusion des jeunes. Il est dès lors important de tenir compte de la dimension transversale de l'intégration sociale et économique des jeunes dans la stratégie de la Banque mondiale.

10. Education

Il ressort du processus de consultation que l'éducation est essentielle au développement du pays. Les discussions des parties prenantes lors de chaque consultation qu'il s'agisse de la société civile, du secteur privé, du milieu académique ou des partenaires publics, ont toutes souligné que la qualité de l'éducation est problématique dans le contexte des changements économiques que traverse le Maroc et qu'il est donc urgent d'en assurer l'amélioration.

Afin de mieux appréhender les approches et perspectives sectorielles des principaux acteurs, une consultation a été organisée avec des représentants de la société civile, des syndicats et du milieu académique. La consultation a porté sur la vision de ces acteurs des priorités stratégiques pour l'éducation.

Bien qu'il soit généralement admis que l'éducation demeure le principal mécanisme de la promotion sociale par rapport aux autres services publics, le secteur est confronté à de nombreux problèmes influant sur sa capacité à faire face aux besoins de développement du pays. Les participants ont indiqué les contraintes suivantes comme étant les principaux obstacles à un système éducatif efficient de qualité :

- Faible gouvernance du système éducatif et manque de responsabilisation
- Absence d'une stratégie de développement des enseignants
- Faiblesse du système d'évaluation/suivi

- Responsabilités pédagogiques imprécises des établissements scolaires
- Absence d'un système de budgétisation transparent
- Confiance publique dans les établissements scolaires
- Partenariat public-privé limité

Les recommandations ont porté sur les aspects suivants :

- Moderniser le système éducatif, améliorer la gouvernance/supervision à tous les niveaux
- Renforcer la décentralisation du système éducatif, mettre en place une éthique de responsabilisation
- Revoir et adapter la formation initiale et continue des enseignants
- Renforcer les mécanismes pour un suivi/évaluation fiable en tant que partie intégrante du système
- Examiner le système de budgétisation du secteur, analyser le budget du Ministère de l'Éducation et sa part réelle dans le budget de l'État
- Analyser les valeurs transmises par l'enseignement public, en mettant l'accent sur les manuels pédagogiques et le contenu de la formation des enseignants
- Établir des normes de qualité tout en renforçant l'égalité des opportunités pour les filles et les garçons, à la fois en milieu rural et urbain
- Établir une autorité de régulation entre les acteurs du secteur privé et public de l'éducation, renforcer ce partenariat.

Des débats ouverts et constructifs ont souligné l'importance de la participation de tous les acteurs clés aux discussions à long terme sur la réforme de l'éducation. Les participants ont demandé à la Banque de parrainer des réunions régulières axées sur la mise en oeuvre de la réforme de l'éducation. Ces réunions porteraient non seulement sur un dialogue avec l'équipe de la Banque mais permettraient également aux acteurs de débattre des nouvelles contraintes et opportunités qui surgiront aux différentes phases de la mise en oeuvre de la réforme.

ANNEXE 5 du CAS – Maroc – Paramètres régissant le financement accordé à un pays

Résumé :

1. La présente note décrit l'application de la nouvelle politique de la Banque sur l'admissibilité des dépenses dans les activités financées par la Banque au Maroc. Elle propose les paramètres de financement pour sa mise en place et les conditions sous-jacentes pour son application. La nouvelle politique permet à la Banque de financer les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de développement de l'opération à laquelle la Banque accorde son soutien, dans un cadre global qui tient compte des risques de la viabilité budgétaire et de l'usage approprié des ressources de la Banque, d'une manière qui est conforme aux Statuts. La nouvelle politique devrait accroître la souplesse dans l'usage des montants des prêts de la Banque, réduire les frais de transaction pour le pays et la Banque, et permettre d'aligner plus facilement les procédures des bailleurs de fonds sur les systèmes des pays. Elle repose sur trois principes directeurs : (a) les dépenses bénéficiant d'un financement de la Banque sont productives ; (b) l'incidence des opérations financées par ces prêts sur la viabilité budgétaire du pays emprunteur est acceptable ; et (c) les dispositions de supervision sur l'usage des fonds de la Banque sont acceptables.

2. L'équipe-pays du Maroc a examiné la nouvelle politique de la Banque sur l'admissibilité des dépenses à la fois d'une perspective macroéconomique et de projet et accueille favorablement la souplesse accrue dans le financement de la Banque pour accompagner les efforts gouvernementaux en vue de l'efficacité et de la rentabilité de son programme de développement. Les changements dans l'admissibilité des dépenses ne devraient pas avoir une incidence sur la viabilité budgétaire et par conséquent, le risque pour cette dernière est considéré comme très faible. Les changements ne devraient pas donner lieu à une augmentation de la demande du financement de la Banque, mais ils simplifient les procédures et réduisent les frais de transaction imposés par la politique actuelle sur nos contreparties. Avec le temps, ils aideront à établir le cadre d'une exécution plus efficiente des propres programmes du Gouvernement.

3. Les autorités gouvernementales ont fait part de leur ferme soutien à la souplesse dans l'admissibilité des dépenses et l'alignement sur leurs propres systèmes et procédures, en particulier la simplification qu'elle offre en réduisant le nombre de procédures, les rapports correspondants et les frais de transaction apparentés. Selon les estimations, la mise en œuvre intégrale de la nouvelle politique conjuguée à l'usage accru du système de gestion financière du Gouvernement dans les projets financés par la Banque, réduirait les coûts directs pour le Gouvernement du Maroc (GM) d'environ 1 million de \$EU par an, en majorité sur les dépenses salariales et les conditions d'information des projets liées directement aux rapports parallèles à la Banque et aux activités liées aux décaissements qui n'ont pas de valeur ajoutée pour les projets et/ou pour les systèmes gouvernementaux.

4. L'équipe de la Banque a eu des consultations avec le GM à diverses reprises sur les changements dans l'admissibilité des dépenses et chaque fois les autorités marocaines se sont prononcées en faveur des changements et ont vu dans ces changements une souplesse qui les aiderait à faire démarrer certaines de leurs réformes étant donné leurs contraintes budgétaires actuelles. Les contreparties marocaines faisaient partie de l'échantillon des pays consultés pour évaluer la réaction des emprunteurs aux changements proposés à l'époque. Elles ont été informées depuis à plusieurs occasions du programme de simplification de la Banque, notamment l'admissibilité des dépenses. Enfin, et avant de soumettre la présente note au Conseil d'administration, l'équipe de la Banque a consulté les autorités marocaines à propos des paramètres de financement proposés. Elles soutiennent résolument les changements de la politique et les paramètres proposés ici.

5. La présente note explique tout d'abord la perspective macroéconomique et ensuite l'incidence escomptée des changements dans l'admissibilité sur quatre domaines et établit les paramètres financiers : (1) partage des coûts, (2) financement des coûts en monnaie nationale, (3) charges récurrentes, et (4) impôts et droits.

Perspective macroéconomique

6. En général, la Banque³⁰ considère le cadre macroéconomique satisfaisant, avec une inflation faible et des comptes extérieurs solides, appuyé par l'amélioration des politiques financières. Au cours des récentes années, le Gouvernement a pris action pour améliorer la viabilité budgétaire, en particulier des mesures pour préserver les recettes et réduire la part du PIB de la masse salariale. Son objectif est de réduire le déficit budgétaire de quelque 3 points de pourcentage du PIB sur le moyen terme en diminuant le déficit budgétaire de 0,5 point de pourcentage par an.

7. Au cours de la période 1999-2001, le Maroc a connu d'importants déficits budgétaires excédant 6 pour cent du PIB, financés principalement par les recettes de la privatisation. En 2002, la situation budgétaire du pays a commencé à se renforcer, en enregistrant un déficit de 4,3 pour cent. Au cours de la même année, la masse salariale s'est maintenue à 12,2 pour cent du PIB alors qu'elle était à 12,5 pour cent en 2001 et ce, pour la première fois depuis le milieu des années 90. Le déficit budgétaire s'est détérioré à nouveau en 2003 en raison d'une augmentation non récurrente de la masse salariale pour le paiement de charges cachées dues à certains fonctionnaires. La dette publique du Gouvernement central a d'autre part diminué du niveau élevé de 89 pour cent du PIB en 1993 à 74 pour cent en 1998 et à environ 71 pour cent à la fin de 2002.

8. Les autorités marocaines ont réitéré leur engagement à améliorer la viabilité budgétaire à l'occasion des diverses discussions qui ont été tenues avec la Banque et l'Union européenne. La Banque appuiera le programme de réforme du Gouvernement à travers un Prêt pour la réforme de l'administration publique (PRAP) outre l'activité pluriannuelle en cours d'études économiques et sectorielles (ESW), de consultations, de formation et d'assistance technique dans les domaines de la réforme de la fonction publique et de la gestion budgétaire. Le PRAP vise à (i) améliorer l'efficacité des dépenses budgétaires en donnant une plus grande souplesse aux administrations régionales et en introduisant la budgétisation basée sur la performance ; (ii) renforcer l'efficacité et la qualité de la fonction publique ; et (iii) améliorer la viabilité budgétaire du budget de l'Etat au moyen du contrôle de la masse salariale de la fonction publique.

9. La nouvelle politique de la Banque sur l'admissibilité des dépenses ne donne pas lieu à des préoccupations macroéconomiques, en particulier en ce qui concerne la viabilité budgétaire (l'un des trois critères). Le scénario moyen actuel du CAS pour les opérations de prêt au Maroc est établi à un taux de prêt fixe et indépendamment de la façon dont il est dépensé (investissement, coûts récurrents, impôts), le fardeau de la dette du pays augmentera du même montant. De plus, il n'y a pas « d'additionnalité » des fonds de la Banque ; ils sont entièrement intégrés dans le budget, et les déficits budgétaires sont calculés et financés en conséquence. Notre analyse globale de la viabilité budgétaire n'est pas différente avec la souplesse ajoutée qu'introduit la nouvelle politique, de celle avec la politique actuelle.

10. Nos estimations les plus récentes³¹ de la situation de la viabilité budgétaire et de la dette indiquent que si le Gouvernement exécute ses réformes proposées du secteur public (essentiellement en réduisant la masse salariale et en consolidant les recettes), selon les projections le ratio dette/PIB devrait baisser de son niveau actuel de 71 pour cent du PIB à une situation soutenable de 62 pour cent du PIB en 2012.

11. A titre d'exemple, si nous prenons un programme d'investissement de la Banque de 150 millions de \$EU et disons que 30 millions de \$EU pourraient être affectés aux coûts récurrents plutôt qu'aux coûts d'investissement, ceci représente 0,4 pour cent du budget actuel du Gouvernement et 0,24 pour cent du total de ses dépenses. Qu'elles soient financées par des prêts de la Banque, les

³⁰ Mémoire du Président de la BIRD aux Administrateurs sur un Prêt proposé de 82,5 millions d'euros au Royaume du Maroc pour la réforme de l'administration publique, mai 2004, Rapport No. P7589-MOR.

³¹ Mémoire du Président de la BIRD aux Administrateurs sur un Prêt proposé de 82,5 millions d'euros au Royaume du Maroc pour la réforme de l'administration publique, mai 2004, Rapport No. P7589-MOR.

recettes de l'Etat et/ou d'autres sources, les dépenses publiques sont assujetties aux mêmes règles budgétaires gouvernementales. Tout le financement de la Banque se fait et se fera à travers les propres cibles budgétaires du Gouvernement et à ce titre, nous proposons un financement de la Banque à hauteur de 100 pour cent de toutes les dépenses requises pour réaliser des objectifs de développement donnés des programmes financés.

12. En outre, les derniers diagnostics essentiels entrepris par la Banque (CFAA et CPAR³²) indiquent que le cadre fiduciaire du GM est foncièrement solide et qu'il fournit un environnement de contrôle strict, même si l'efficacité et la rentabilité peuvent être renforcées. Les recommandations principales dans la redevabilité financière du pays sont conformes au propre programme de réforme du Gouvernement. Le Maroc sera un pilote régional en ayant davantage recours aux systèmes du pays.

13. La principale conclusion de la CFAA³³ est que le système de gestion financière publique du Maroc est caractérisé par un bon niveau de transparence et de rigueur et appuyé par un Ministère des Finances efficace (doté d'un vaste réseau de trésorerie dans le pays). L'informatisation intégrée du système se poursuit et devrait être opérationnelle en 2005. Le système de contrôle est très complet (interne, externe, ex ante, ex post), mais il nécessite davantage de coordination et de modernisation. Le système du budget est régi par un ensemble précis de règles et de directives pour sa préparation et son exécution. Il assure la cohérence avec la politique globale et le cadre macroéconomique et se caractérise par un niveau acceptable de participation des ministères d'exécution et un contrôle efficace des dépenses par le MF.

14. Les principaux domaines où des faiblesses ont été identifiées sont la longueur du cycle d'exécution et la complexité des lignes d'autorité et de responsabilité entre le niveau central et les niveaux locaux pendant l'exécution du budget. Toutefois, certaines réformes, telles que la budgétisation basée sur la performance, les contrôles axés sur la performance, la réforme de la fonction publique et le système d'information intégré, etc., ont déjà été entreprises par le GM pour renforcer l'efficacité opérationnelle de l'exécution de son budget.

Programme de la Banque

15. A compter du 1^{er} avril 2004, le portefeuille de la Banque au Maroc se composait de 14 projets actifs (dont un FEM), pour un engagement net total de 320 millions de \$EU, dont 241 millions de \$EU ne sont pas décaissés. Le portefeuille de la Banque couvre les secteurs suivants : chemins de fer 27 pour cent, agriculture 22 pour cent, réforme du secteur de la santé 21 pour cent, eau 20 pour cent, rationalisation du domaine public de l'Etat 14 pour cent, et le reste dans la réforme juridique et judiciaire, le secteur social et les activités environnementales.

16. De manière générale la performance des décaissements est faible et accuse du retard sur l'exécution matérielle, i.e., 18 millions de \$EU seulement ont été décaissés à partir du 1^{er} avril 2004 sur les opérations d'investissement, aboutissant à un ratio de décaissement de 6 pour cent. La plupart de ces retards se doivent aux pesantes procédures administratives aggravées par les besoins supplémentaires d'écritures parallèles des transactions financées par la Banque et de celles qui ne le sont pas. Le Gouvernement est conscient des problèmes et prend des mesures pour améliorer l'efficacité. L'application de la nouvelle politique d'admissibilité de la Banque contribuerait largement à réduire ces retards.

17. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement et la Banque ont initié de nouvelles formes de coopération au moyen d'examen participatifs de performance du portefeuille et plus récemment, d'examen trimestriels de performance du portefeuille (QPPR) pour identifier les zones de goulets d'étranglement et proposer des solutions pour aplanir les activités d'exécution. Le dernier QPPR a eu lieu le 2 avril 2004.

³² Revue de l'évaluation des passations de marchés du pays, EB 02.

³³ Evaluation de la redevabilité financière du pays, juin 2003.

Partage des coûts

18. Un élément clé de la nouvelle politique consiste à assurer que l'emprunteur est engagé à financer et finance une grande part de son programme de développement. Dans ce cas, peu importe si la Banque finance des investissements ou des dépenses récurrentes ou des impôts étant donné que sa contribution est réduite.

19. Le scénario moyen du programme de prêt de la Banque dans le CAS actuel permet des opérations de prêt allant jusqu'à 250 millions de \$EU par an, soit environ 0,5 pour cent du PIB, 11 pour cent du budget d'investissement du Maroc et 2 pour cent du budget total. Le Gouvernement a un programme ambitieux de réforme parmi une série de secteurs et il a assuré le financement adéquat des secteurs prioritaires dans la loi de finance 2004. Les ressources publiques (impôts, recettes et emprunt intérieur) représentent 96 pour cent du budget total et 77 pour cent du budget³⁴ de développement (i.e., investissement). Comme noté ci-dessus, toutes les dépenses de développement, indépendamment de la source de financement, sont comprises dans le budget et les dépenses financées par la Banque sont une petite proportion des dépenses de développement, que ce soit dans l'ensemble ou dans un secteur donné.

20. De plus, et conformément à l'objectif de la Banque de faire plus largement appel aux systèmes du pays au Maroc, le fait de permettre un financement de la Banque de 100 pour cent dans tout projet/programme donné nous permet de nous concentrer davantage sur le renforcement des procédures et pratiques opérationnelles du pays et de la capacité institutionnelle correspondante et de réaliser des résultats de développement plus durables. Par conséquent, la Banque peut financer jusqu'à 100 pour cent des projets individuels au Maroc.

Financement des coûts en monnaie nationale

21. Actuellement, au niveau des projets le financement de la Banque des dépenses locales est restreint à des pourcentages de décaissement plus faibles que pour les dépenses en devises. Au cours des dernières années, le coût en monnaie locale dans le total des coûts d'un projet était en moyenne de 82 pour cent³⁵. Les taux en vigueur du financement des coûts en monnaie nationale par catégorie sont les suivants.

- Fournitures. La Banque finance généralement 100 pour cent des dépenses en devises pour les fournitures. Dans le cas d'équipement acheté localement, le financement de la Banque varie de 70 pour cent à 90 pour cent à l'exception des coûts départ usine financés à 100 pour cent pour la majorité des projets évalués avant 2001.
- Travaux. Pour les travaux, la Banque finance actuellement 70 à 80 pour cent des dépenses autorisées avec quelques exceptions pour lesquelles le taux de remboursement est de 100 pour cent pour les dépenses en devises.
- Services de consultants et formation. Pour les services de consultants et la formation, les taux de pourcentage standard de décaissement pour les services de consultants sont fixés à 75 pour cent des dépenses en devises et à 70 pour cent des dépenses en monnaie locale.

22. Le fait que les taux en vigueur sont inférieurs à 100 pour cent d'une transaction donnée en monnaie locale ajoute à la longueur de l'exécution du budget. Toutes les transactions sont actuellement revues à différents stades pour assurer (1) l'admissibilité au financement par la Banque ; et (2) que deux paiements distincts sont faits pour représenter séparément le financement de la Banque et du Gouvernement lorsqu'ils sont tous deux inscrits dans le budget du Gouvernement sous une seule rubrique. Comme indiqué précédemment, la souplesse ajoutée dans la nouvelle politique améliorera

³⁴ Royaume du Maroc, Ministère des Finances et de la Privatisation

³⁵ Financement moyen du coût local basé sur l'information des projets sur la période 1998-2003

l'efficacité du projet grâce à la réduction des frais de transaction et du temps qu'il faut pour exécuter une activité donnée financée par la Banque.

23. Afin de simplifier les procédures, de réduire les coûts de transaction et de renforcer l'efficacité de l'exécution des activités financées par la Banque, il est proposé que la Banque finance les coûts en monnaie nationale incombant aux objectifs de développement des projets.

24. Les besoins de financement du programme d'investissement du pays excèdent les ressources gouvernementales. Les propres ressources du Gouvernement du Maroc provenant des impôts et d'autres sources ne couvrent que 77 pour cent des besoins de financement de son programme total d'investissement. Vingt-trois pour cent du programme d'investissement doivent être couverts par des bailleurs de fonds, dont la Banque avec 11 pour cent, et quelques emprunts nationaux. Comme déjà expliqué, les projets actuellement financés par la Banque se concentrent essentiellement sur des secteurs tels que l'agriculture, l'eau, l'éducation, la santé, l'habitat, etc., qui consomment principalement des biens et des services locaux plutôt qu'étrangers, par exemple, la part des dépenses locales dans les projets les plus récents financés par la Banque est de 82 pour cent du total des coûts des projets. Cette tendance devrait se poursuivre avec les opérations d'investissement prévues³⁶ pour l'EB 05 et au-delà à l'appui de l'éducation, de la justice, de l'eau et de l'infrastructure rurale de base³⁷. Le financement des seules dépenses en devises ne permettrait pas à la Banque d'aider au financement de ces projets. Les deux critères pour le financement de la Banque des coûts en monnaie nationale sont par conséquent satisfaits par le programme de développement du Maroc. La Banque peut donc financer les coûts en monnaie locale dans les proportions requises par les projets individuels. Il n'y a pas lieu d'établir des distinctions entre les dépenses en devises et en monnaie locale dans les projets individuels, à moins que ne l'exigent des considérations spécifiques aux projets.

Financement de charges récurrentes

25. La politique en place prévoit un financement additionnel des charges récurrentes sur une base descendante (OMS 1.21). Ce financement se produirait normalement sur une base temporaire pour une période de transition jusqu'à ce que soit atteinte une situation financière viable.

26. La nouvelle politique offre une plus grande latitude pour financer les charges récurrentes sur la base d'une stratégie de contrepartie développée à la lumière du contexte macroéconomique et du projet et pour assurer la viabilité budgétaire et de la dette agrégées et la viabilité des charges récurrentes financées par la Banque. Au Maroc, la nouvelle politique sera appliquée dans le cadre de la politique budgétaire du contrôle des dépenses de personnel et des cibles de viabilité du déficit budgétaire et de la dette.

27. Il n'est pas proposé de limite au niveau du pays sur le financement des charges récurrentes par la Banque. Comme expliqué ci-dessus, le financement des charges récurrentes dans les projets appuyés par la Banque n'a pas d'incidence importante sur la viabilité budgétaire ni sur celle de la dette.

Impôts et droits

28. La nouvelle politique sur l'admissibilité des dépenses permet à la Banque de financer le coût raisonnable des impôts et des droits associés aux dépenses du projet. Au niveau d'un projet, l'achat des fournitures et des services financés par des prêts étrangers est soumis à la politique budgétaire habituelle (incluant des impôts et la TVA). Etant donné que le système marocain affecte les fonds des projets pour les fonds de la Banque et les fonds de contrepartie à travers son budget national, la mobilisation du financement requis de contrepartie pour les impôts et les droits pendant l'exécution

³⁶ Plan d'affaires Unité-pays pour EB 05.

³⁷ Stratégie de coopération avec le Royaume du Maroc 2001-2004, Le Groupe de la Banque mondiale, mai 2001.

d'un projet ne constitue pas un problème au Maroc. Néanmoins, le fait que chaque transaction n'est remboursée que sur la base d'un montant qui exclut les impôts signifie qu'il faut deux écritures pour chaque transaction financée par la Banque : une pour le financement de la Banque qui exclut les impôts et les droits et une autre pour la partie non financée par la Banque. Comme expliqué plus haut, cette situation provoque des retards dans l'exécution et des coûts plus élevés de transactions qu'impliquent les affaires avec la Banque.

29. La performance de l'impôt³⁸ marocain est bonne. Il ne pose en moyenne pas de préoccupation majeure. Les recettes fiscales soutiennent favorablement la comparaison avec celles des pays à revenu intermédiaire. Sur les deux à trois dernières années, le ratio recette fiscale/PIB est tombé à 21,3 pour cent en 2002, partiellement à cause de la libéralisation des échanges et de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne. Les droits de douane sont à la baisse (de 23,5 pour cent en 1995 à 18,5 pour cent en 2002). Des gains supplémentaires³⁹ pourraient être obtenus en améliorant l'administration fiscale et à l'aide de changements dans la politique fiscale (e.g., en améliorant la structure fiscale et en réduisant ou en éliminant les exonérations fiscales de valeur sociale et économique douteuse).

30. Le niveau d'impôts impliqué dans les diverses activités que la Banque a financées n'est pas considéré déraisonnable.

31. Les taux suivants donnent une indication des différents types d'impôts et des niveaux en place au Maroc :

- La fourchette des taux applicables aux profits de l'investissement va de 10 à 20 pour cent.
- La fourchette des taux applicables au revenu de l'investissement va de 10 à 30 pour cent.
- L'impôt sur le revenu est fixé sur les tranches de revenu qui augmentent et les taux applicables vont de 0 à 44 pour cent.
- Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 35 pour cent. Un nombre d'exemptions sont appliquées par emplacement géographique et selon le niveau du revenu.
- Une taxe à la valeur ajoutée s'articule sur quatre taux ad valorem de 7, 10, 14 et 20 pour cent en fonction du type de service.
- Selon l'OMC, les droits de douane moyens de tous les secteurs au Maroc sont de 33,4 pour cent.
- Dans l'ensemble, les impôts et droits à l'importation ne sont pas considérés excessifs et il n'y a pas d'impôts ni de droits que la Banque ne financerait pas.

Les paramètres régissant le financement accordé au Maroc stipulés ci-dessous ont été approuvés par le Vice-président régional, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et sont indiqués sur le site Web interne de la Banque.

³⁸ Fiscal Revenues in South Mediterranean Arab Countries: Vulnerabilities and Growth Potential, *Karim Nashashibi*, Document de travail FMI WP/02/67, avril 2002.

³⁹ Mémorandum du Président de la BIRD aux Administrateurs sur un Prêt proposé de 82,5 millions d'euros au Royaume du Maroc pour la réforme de l'administration publique, mai 2004, Rapport No. P7589-MOR.

Rubrique	Paramètre	Explication/Remarques
<p>Partage des coûts. Limite sur la proportion des coûts du projet individuel que la Banque peut financer</p>	<p>100 %</p>	<p>Le financement de la Banque ne représente qu'un petit montant du budget de développement du Gouvernement dans son ensemble et pour un secteur particulier. Les fonds de la Banque sont entièrement intégrés dans le budget du Gouvernement. L'engagement du Gouvernement se traduit par la qualité du dialogue et par les réformes en cours. Le Gouvernement couvre 77 % des besoins de financement de son programme de développement.</p>
<p>Financement des charges récurrentes. Toutes limites qui s'appliqueraient au montant global de charges récurrentes que la Banque peut financer.</p>	<p>Pas de limite au niveau du pays sur le financement des charges récurrentes.</p>	<p>Le financement par la Banque des charges récurrentes sera fait dans le cadre de la politique budgétaire du Gouvernement et en conformité avec ses objectifs de déficit budgétaire et de viabilité de la dette. Toutes les dépenses, récurrentes et d'investissement, quelle que soit la source de financement, sont incluses dans le budget du Gouvernement. La pérennité des dépenses récurrentes est abordée de manière adéquate dans le dialogue macroéconomique entre la Banque et le Gouvernement et est observée par l'équipe-pays au cours des diverses phases des revues de projet. En outre, l'ampleur du financement des charges récurrentes par la Banque dans un projet quelconque est trop peu important pour affecter la pérennité globale.</p>
<p>Financement des coûts en monnaie nationale. Les conditions de financement par la Banque des dépenses locales sont-elles satisfaites, à savoir que : (i) les conditions de financement pour le programme de développement du pays excèderaient les propres ressources du secteur public (e. g., de l'impôt et d'autres recettes) et de l'emprunt intérieur prévu ; et (ii) le financement des seules dépenses en devises ne permettrait pas à la Banque d'aider au financement de projets individuels</p>	<p>Oui</p>	<p>Tous les crédits, y compris les prêts de la Banque, transitent par le budget du Gouvernement et sont soumis au même niveau d'examen de pérennité budgétaire et procédures de contrôle. Peu importe qui finance quoi. Les critères pour le financement de la Banque des coûts en monnaie nationale sont satisfaits. La Banque peut donc financer les coûts en monnaie locale dans les proportions requises par les projets individuels.</p>

Impôts et droits. Y a-t-il des impôts et droits que la Banque ne financerait pas ?	Aucun	Il n'y a pas d'impôts jugés déraisonnables.
---	-------	---

ANNEXE 6 du CAS – Instantané de l’environnement des affaires au Maroc⁴⁰

Les tableaux ci-dessous fournissent un aperçu du climat des affaires au Maroc en identifiant les réglementations et politiques spécifiques qui encouragent ou découragent l’investissement, la productivité, et la croissance. Des indicateurs clés sont utilisés pour aider à mesurer la facilité ou la difficulté liée à l’exploitation d’une entreprise : démarrage d’une entreprise, recrutement et licenciement des travailleurs, enregistrement de la propriété, accès au crédit, protection des investisseurs, respect des contrats, et fermeture d’une entreprise. Les moyennes régionales et des pays à revenu élevé de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont présentées pour chaque thème à titre de comparaison.

Variable	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
Catégorie de revenu	Revenu intermédiaire, de tranche inférieure		
RNB par habitant (\$EU)	1.320	6.096	25.773
Economie informelle (% RNB, 2003)	36,4	27,4	16,8
Population (millions)	30,1	20,8	41,5

Démarrage d’une entreprise (2004)

Les défis que comporte le démarrage d’une entreprise au Maroc sont illustrés ci-dessous par le biais de quatre mesures : procédures requises pour établir une entreprise, temps et coût y associés, et critère minimal de capital. Les entrepreneurs peuvent s’attendre à passer par **5** démarches qui leur prendront **11** jours, en moyenne, à un coût égal à **12,3 pour cent** du revenu national brut (RNB) par habitant. Ils doivent déposer au moins **718,6 pour cent** du RNB par habitant dans une banque pour obtenir un numéro d’immatriculation, contre une moyenne régionale de **856,4 pour cent** du RNB et une moyenne de l’OCDE de **44,1 pour cent** du RNB.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Nombre de procédures	5	10	6
Temps (jours)	11	39	25
Coût (% du revenu par habitant)	12,3	51,2	8,0
Capital minimum (% du revenu par habitant)	718,6	856,4	44,1

Recrutement et licenciement des travailleurs (2004)

Les difficultés auxquelles les employeurs marocains sont confrontés pour recruter et licencier des travailleurs sont illustrées ci-dessous. Trois indices mesurent la difficulté liée au recrutement d’un nouveau travailleur, la rigidité des réglementations régissant les heures de travail, et la difficulté liée au licenciement d’un sureffectif. Les conditions couvertes par les indices sont notamment : la disponibilité de contrats à temps partiel et à durée déterminée, les critères relatifs au temps de travail, et les conditions minimales d’emploi. Chaque indice assigne des valeurs se situant entre 0 et 100, les valeurs supérieures représentant les réglementations les plus rigides. L’Indice global de rigidité de l’emploi est une moyenne de trois indices. Pour le Maroc, l’indice global est **70**, contre une moyenne régionale de **38,7** et la moyenne de l’OCDE de **34,4**. Les coûts de licenciement sont calculés sur la

⁴⁰ Cette annexe a été préparée conjointement avec Mariem Malouche. Source: *Doing Business* (2005).

base de la valeur du nombre de semaine de salaire dans l'indemnité de licenciement, le préavis, et les pénalités à verser pour licencier un travailleur.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Indice de difficulté à recruter	100	22,6	26,2
Indice de rigidité des heures	40	52,9	50,0
Indice de difficulté à licencier	70	40,7	26,8
Indice de rigidité de l'emploi	70	38,7	34,4
Coûts du licenciement (semaines de salaire)	101	74,3	40,4

Enregistrement de la propriété (2004)

La facilité avec laquelle les entreprises peuvent garantir les droits d'une propriété est mesurée ci-dessous en utilisant les indicateurs suivants : le nombre de procédures nécessaires pour transférer un titre de propriété du vendeur à l'acheteur et le temps et les coûts en pourcentage de la valeur de la propriété. Au Maroc, il faut **82** jours pour enregistrer une propriété, contre une moyenne régionale de **54,0** et une moyenne de l'OCDE de **34**.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Nombre de procédures	3	6	4
Temps (jours)	82	54	34
Coût (% propriété par habitant)	6,1	6,8	4,9

Accès au crédit (2004)

Les mesures sur le partage de l'information relative au crédit et les droits juridiques des emprunteurs et des prêteurs au Maroc sont illustrées ci-dessous. Un jeu d'indicateurs mesure la couverture, la portée, la qualité, et l'accessibilité de l'information relative au crédit disponible par le biais des registres publics et privés. Un second jeu détermine dans quelle mesure la législation sur les garanties et la faillite facilite les opérations de prêt. Elle varie de 0 à 10, les cotes supérieures indiquant que les lois sont mieux conçues pour développer l'accès au crédit. Le Maroc a une cote de **2**, contre une moyenne régionale de **3,9** et une moyenne de l'OCDE de **6,3**. L'indice de l'information relative au crédit mesure la portée, l'accès, et la qualité de l'information disponible par le biais des registres publics ou bureaux privés. L'indice varie de 0 à 6, les valeurs supérieures indiquant que plus d'information relative au crédit est disponible soit d'un registre public ou d'un bureau privé. Le Maroc a une cote de **2**, contre une moyenne régionale de **2,1** et une moyenne de l'OCDE de **5,0**.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Coût lié à la création d'une garantie (% du revenu par habitant)	62,2	18,5	5,2
Indice des droits juridiques	2	3,9	6,3
Indice de l'information relative au crédit	2	2,1	5,0
Couverture du registre public du crédit (emprunteurs pour 1000 adultes)	6	20,6	76,2

Couverture bureau privé (emprunteurs pour 1000 adultes)	0	12,6	577,2
--	---	------	-------

Protection des investisseurs (2004)

Le niveau de protection des investisseurs par le biais de la divulgation de l'information relative à la propriété et à la situation financière est mesuré ci-dessous. L'Indice de divulgation saisit sept moyens d'améliorer la divulgation : information sur la famille, propriété indirecte, propriété effective, modalités de vote entre les actionnaires, comités d'audit faisant rapport au Conseil d'administration, recours à des auditeurs extérieurs, et mise à disposition publique de l'information sur la propriété et la situation financière aux investisseurs existants et potentiels. L'indice varie entre 0 et 7, les valeurs supérieures indiquant une plus grande divulgation. La cote du Maroc est de **4**, contre une moyenne régionale de **2,6** et une cote OCDE de **5,6**.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Indice de divulgation	4	2,6	5,6

Respect des contrats (2004)

La facilité ou difficulté à assurer le respect des contrats commerciaux au Maroc est mesurée ci-dessous, à l'aide de trois indicateurs : le nombre de procédures à suivre entre le moment où le plaignant introduit une action en justice et le moment du paiement, le temps y associé, et le coût (frais de tribunal et de l'avocat), exprimés en pourcentage de la valeur de la dette. Au Maroc, le coût lié à l'application des contrats est de **17,7**, contre une moyenne régionale de **17,9** et une moyenne de l'OCDE de **10,8**.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Nombre de procédures	17	38	19
Temps (jours)	240	437	229
Coût (% de la dette)	17,7	17,9	10,8

Fermeture d'une entreprise (2004)

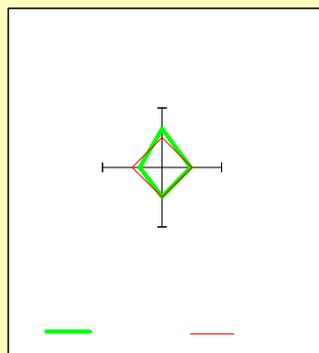
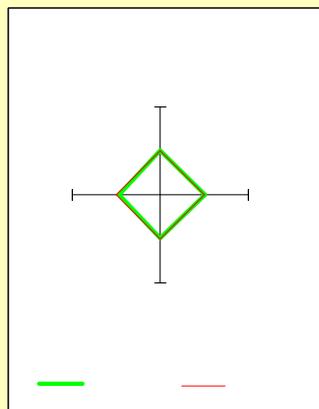
Le temps et le coût requis pour résoudre les cas de faillite sont illustrés ci-dessous. Les coûts couvrent les frais de tribunal ainsi que les honoraires des praticiens de l'insolvabilité, avocats, comptables, etc. Le Taux de recouvrement mesure l'efficacité des procédures de saisie ou faillite, exprimé en pourcentage par dollar recouvré par les plaignants de l'entreprise insolvable. Le taux de recouvrement au Maroc est de **34,8**, contre une moyenne régionale de **28,6** et une moyenne de l'OCDE de **72,1**.

Indicateur	Maroc	Moyenne régionale	Moyenne OCDE
Temps (années)	1,8	3,9	1,7
Coût (% du complexe)	18	13,0	6,8
Taux de recouvrement (% par dollar)	34,8	28,6	72,1

ANNEXE 7 du CAS – Le Maroc en bref

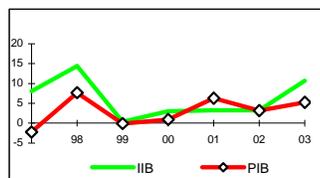
LE MAROC EN BREF

PAUVRETE ET DONNEES SOCIALES	M.-Orient & Afrique du Nord				
	Maroc	du Nord	PRITI*		
2003					
Population, milieu de l'année (millions)	30.1	306	2,411		
RNB par habitant (méthode Atlas, \$EU)	1,300	2,070	1,390		
RNB (méthode Atlas, milliards de \$EU)	39.0	670	3,352		
Croissance annuelle moyenne, 1997-03					
Population (%)	1.6	1.9	1.0		
Population active (%)	2.9	2.9	1.2		
Estimations les plus récentes (dernière année disponible, 1997-03)					
Pauvreté (% pop. en dessous du seuil nat. de pauvreté)	19		
Population urbaine (% population totale)	57	58	49		
Espérance de vie à la naissance (années)	70	69	69		
Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	37	37	30		
Malnutrition infantile (% enfants de moins de 5 ans)	1	..	11		
Accès à une source d'eau améliorée (% population)	80	88	81		
Analphabétisme (% population âgée de 15 ans et +)	48	35	13		
Scolaris. brute enseig. primaire (% pop. en âge scolaire)	112	95	111		
Garçons	..	98	111		
Filles	..	90	110		
RATIOS ECONOMIQUES CLES & TENDANCES A LONG TERME					
	1983	1993	2002	2003	
PIB (milliards de \$EU)	13.9	26.9	36.1	43.7	
Investissement intérieur brut/PIB	24.0	22.4	22.7	23.8	
Export. biens & services/PIB	21.3	26.0	33.8	32.3	
Epargne intérieure brute/PIB	16.1	17.0	19.4	19.7	
Epargne nationale brute/PIB	20.0	21.6	26.6	27.4	
Solde compte courant/PIB	-6.5	-1.9	4.1	3.6	
Paievements intérêt/PIB	4.3	4.8	3.0	4.2	
Dette totale/PIB	93.5	82.2	51.0	43.0	
Total service dette/export.	39.8	36.3	24.0	26.5	
Valeur actuelle de la dette/PIB	47.2	..	
Valeur actuelle de la dette/export.	110.3	..	
	1983-93	1993-03	2002	2003	2003-07
<i>(croissance annuelle moyenne)</i>					
PIB	3.8	3.2	3.2	5.2	3.5
PNB par habitant	1.7	1.5	1.6	3.7	2.4
Export. de biens & services	7.7	5.4	6.5	-5.0	5.1

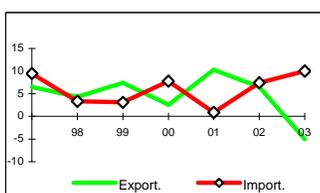


STRUCTURE de l'ECONOMIE

	1983	1993	2002	2003
<i>(% du PIB)</i>				
Agriculture	15.2	14.6	16.1	16.8
Industrie	33.2	32.2	30.3	29.6
Sec. manufacturier	18.4	17.9	16.8	16.6
Services	51.6	52.9	53.6	53.6
Consommation privée	67.1	65.0	60.5	59.3
Consommation publique générale	16.8	18.0	20.1	21.0
Import. biens & services	30.3	32.0	36.9	36.4



	1983-93	1993-03	2002	2003
<i>(croissance annuelle moyenne)</i>				
Agriculture	3.4	2.4	5.6	18.0
Industrie	3.1	3.7	2.7	3.3
Sec. manufacturier	3.9	3.2	3.3	3.8
Services	4.3	3.2	2.9	3.9
Consommation privée	3.7	1.8	3.0	3.1
Consommation publique générale	4.8	3.6	4.6	6.0
Investissement intérieur brut	3.1	5.4	3.3	10.7
Import. biens & services	6.6	4.7	7.4	10.0



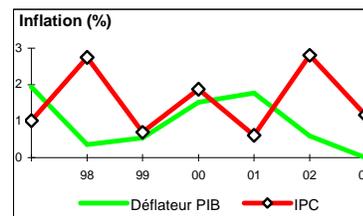
Note : Données 2003 sont des estimations préliminaires.

*Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

* Les losanges illustrent quatre indicateurs clés du pays (en caractère gras) comparés à la moyenne du groupe de revenu. Si les données manquent, le losange sera incomplet.

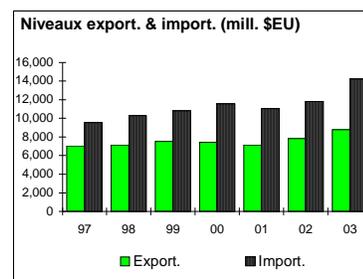
PRIX & FINANCES PUBLIQUES

	1983	1993	2002	2003
Prix intérieurs				
<i>(% changement)</i>				
Prix à la consommation	6.2	5.2	2.8	1.2
Déflateur implicite PIB	7.3	3.5	0.6	0.0
Finances publiques				
<i>(% du PIB, dons courants inclus)</i>				
Recettes courantes	16.6	26.5	24.7	24.4
Solde budget courant	-6.7	2.8	0.1	-0.9
Déficit global (Privatisation & FH II inclus)	-7.0	-2.4	-4.4	-2.8
hors recettes privatisation	-7.0	-2.4	-4.6	-5.6



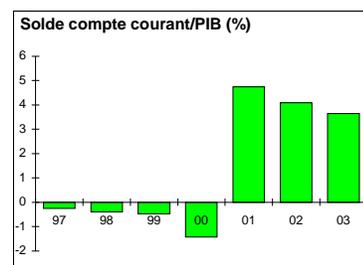
COMMERCE EXTERIEUR

	1983	1993	2002	2003
<i>(millions \$eu)</i>				
Total exportations (fab)	2,058	4,922	7,839	8,762
Agriculture	524	982	1,648	1,825
Roche phosphoreuse	468	260	364	362
Prod. manufacturés	419	2,710	4,495	5,236
Total importations (caf)	3,599	7,576	11,833	14,212
Prod. alimentaires	534	978	1,374	1,194
Carburant & énergie	988	957	1,831	2,212
Biens d'équipement	683	1,946	2,379	3,131
Indice prix export. (1995=100)	67	78	96	109
Indice prix import. (1995=100)	73	79	77	86
Termes de l'échange (1995=100)	91	99	125	126



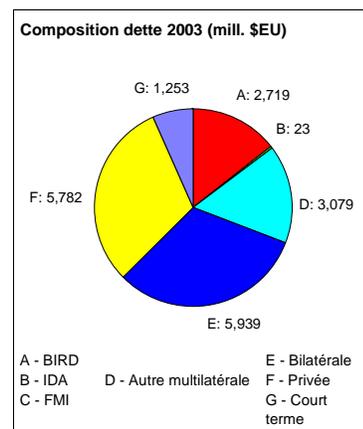
BALANCE des PAIEMENTS

	1983	1993	2002	2003
<i>(millions de \$EU)</i>				
Export. biens & services	2,966	6,986	12,199	14,236
Import. biens & services	4,223	8,594	13,314	15,953
Balance des ressources	-1,257	-1,608	-1,115	-1,717
Revenu net	-620	-1,208	-738	-790
Transferts courants nets	977	2,295	3,330	4,098
Solde compte courant	-901	-521	1,477	1,592
Financement (net)	827	805	-839	52
Variation réserves nettes	74	-284	-638	-1,643
Pour mémoire :				
Réserves, or compris (millions de \$EU)	-45	3,900	10,896	14,578
Taux de conversion (DEI, local/\$EU)	7.1	9.3	11.0	9.6



DETTE EXTERIEURE & FLUX DES RESSOURCES

	1983	1993	2002	2003
<i>(millions \$EU)</i>				
Total encours dette & décaissé	13,038	22,105	18,404	18,795
BIRD	821	3,559	2,549	2,719
IDA	42	36	24	23
Total service dette	1,550	3,325	3,707	4,835
BIRD	112	552	412	431
IDA	1	2	2	2
Composition flux nets des ressources				
Dons officiels	55	309	163	..
Créanciers officiels	469	232	-738	-789
Créanciers privés	179	29	-401	-343
Investissement direct étranger	46	491	558	2,437
Portefeuille en capital	0	24	19	11
Programme Banque mondiale				
Engagements	308	809	98	54
Décaissements	176	377	45	143
Remboursements principal	51	294	269	307
Flux nets	125	83	-224	-164
Paievements intérêt	61	260	145	126
Transferts nets	63	-177	-369	-290



ANNEXE 8 du CAS – Indicateurs sélectionnés de la performance et de la gestion du portefeuille de la Banque

Au 23/03/2005

Indicateur	2002	2003	2004	2005
<i>Evaluation du portefeuille</i>				
Nombre de projets en cours d'exécution ^a	19	17	13	11
Période moyenne d'exécution (années) ^b	3,8	3,8	4,0	3,7
% de projets à problème (nombre) ^{a, c}	10,5	11,8	15,4	9,1
% de projets à problème (montant) ^{a, c}	12,5	22,6	4,2	3,0
% de projets à risque (nombre) ^{a, d}	10,5	11,8	15,4	18,2
% de projets à risque (montant) ^{a, d}	12,5	22,6	4,2	11,6
Ratio de décaissement (%) ^e	15,1	18,9	10,1	8,3
<i>Gestion du portefeuille</i>				
CPPR au cours de l'année (oui/non)	oui	oui	oui	Oui
Ressources supervision (total 000 \$EU)	1.372	1.564	1.481	1.258
Moyenne supervision (000 \$EU/projet)	65	71	82	84
<hr/>				
Pour mémoire	Depuis EB80	Cinq derniers EB		
Eval proj par l'OED (nombre)	106	15		
Eval proj par l'OED (montant millions de \$EU)	6.581,6	642,4		
% projets OED cotés I ou TI (nombre)	24,5	20,0		
% projets OED cotés I ou TI (montant)	25,7	22,3		

a. Tel qu'indiqué dans le Rapport annuel sur la performance du portefeuille (à l'exception de l'EB actuel).

b. Age moyen des projets dans le portefeuille-pays de la Banque.

c. % de projets cotés I ou TI pour les objectifs de développement (OD) et/ou les progrès dans l'exécution (PE).

d. Tel que défini dans le Programme d'amélioration du portefeuille.

e. Ratio des décaissements en cours d'année par rapport au solde non décaissé du portefeuille de la Banque au début de l'année : projets d'investissement uniquement.

* Tous les indicateurs réfèrent à des projets actifs dans le portefeuille, à l'exception du ratio de décaissement qui inclut tous les projets actifs et ceux retirés du portefeuille au cours de l'exercice budgétaire.

ANNEXE 9 du CAS - Récapitulatif du programme BIRD/IDA – Maroc
Au 14/02/05

Programme de prêt de référence proposé par la BIRD/IDA ^a

<i>EB</i>	<i>No. Identification du projet</i>	<i>\$EU(M)</i>	<i>Avantages stratégiques b (E/M/F)</i>	<i>Risques d'exécution b (E/M/F)</i>
2005	Prêt à la réforme de l'administration publique I	100,0	E	E
	Programme d'appui à la réforme du système éducatif marocain	80,0	E	E
	Prêt à l'ajustement du secteur financier	200,0	E	M
	Résultat	380,0		
2006	Prêt à l'ajustement du secteur de l'habitat	100,0	E	E
	Alimentation en eau et assainissement en milieu rural	40,0	M	M
	Prêt à la réforme de l'administration publique II	100,0	E	M
	Routes rurales II	30,0	M	F
	Résultat	270,0		
2007	Prêt à la réforme de l'administration publique III	100,0	E	M
	Education	100,0	E	E
	Gestion des ressources en eau	100,0	M	M
	Résultat	300,0		
2008	Prêt à politique de développement	100,0	E	M
	Programme d'appui à la réforme du système éducatif marocain II	100,0	E	E
	Alimentation en eau et assainissement en milieu urbain	100,0	M	M
	Résultat	300,0		
	Résultat global	1.250,0		

ANNEXE 10 du CAS – Portefeuille d’investissement de la SFI

MIS

As Of: 05/31/2005

International Finance Corporation
Statement of IFC’s Held and Disbursed Portfolio
 Amounts in US Dollar Millions

Country: Morocco

Approval Fiscal Year	Institution Short Name	Loan Cmtd-IFC	Equity Cmtd-IFC	QL+QE Cmtd-IFC	All Cmtd-Part	Loan Out-IFC	Equity Out-IFC	QL+QE Out-IFC	All Out-Part
2000	Maghreb Inv. Mgt	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00
2000	Maghreb Invest P	0.00	3.58	0.00	0.00	0.00	3.33	0.00	0.00
2001	Medi Telecom	56.42	0.00	22.13	325.09	56.42	0.00	22.13	325.09
1987/ 1993	SETAFIL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Portfolio:		56.42	3.59	22.13	325.09	56.42	3.34	22.13	325.09

ANNEXE 11 du CAS – Récapitulatif des services hors prêt - Maroc
Au 14/02/2005

Produit	EB de l'achèvement	Coût (000 \$EU)	Audience^a	Objectif^b
Achèvements récents				
Stratégie patrimoine culturel	EB03	127	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Analyse environnementale	EB03/04	102	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Education informelle	EB03	86	GM, BF, BM	DC, RP
CFAA	EB03	97	GM, BM	DC, RP
ROSC Comptabilité & Audit	EB03	98	GM, BM	DC, RP
Gouvernance/Société civile	EB03	43	GM, BF, BM	DC, DP, RP
Note secteur agricole	EB03	175	GM, BF, BM	DC, DP, RP
Réforme agricole	EB03	145	GM, BF, BM	DC, DP, RP
Agriculture	EB04	100	GM, BF, BM	DC, DP, RP
En cours				
Dév. Econ. Récents en Infrastructure (REDI) – Secteur de l'eau	EB04/05	150	GM, BF, BM	DC, RP
PESW Enseignement supérieur	Annuel (03-06)	150	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
Note secteur de l'eau	EB05	302	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
Commerce & Transport	EB05	200	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Stratégie de coopération (CAS)	EB05	200	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
Mémorandum économique (CEM)	EB05/06	250	GM, BM, DP	DC, RP
Pauvreté (PESW)	Annuel	150	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
Réforme adm publique (PESW)	Annuel	200	GM, BF, BM	DC, RP
Education	Annuel (06-08)	150	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
Réforme agricole & Irrigation	Annuel (03-06)	150	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
AT Réforme des retraites	EB05/06	100	GM, BF, BM	DC, DP, RP
AT Décentralisation	Annuel	150	GM, BF, BM	DC, DP, RP
Utilisation des systèmes nationaux	EB05	75	GM, BF, BM	DC, RP
Habitat PSIA	EB05	50	GM, BM	DC, RP
Evaluation du climat de l'investissement	EB05-06	250	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Eau	Annuel	200	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Analyse sociale-pays	EB05	50	GM, BF, BM, DP	DC, RP
AT Fiduciaire	EB05-06	120	GM, BM	DC, RP
AT TIC	EB05	50	GM, BM	DC, RP
Certification & Impact Environnement	EB05	50	GM, BM	DC, RP
AT assurance maladie	EB05-06	100	GM, BM	DC, RP
Prévus				
AT Fiduciaire	EB06-07	175	GM, BM	DC, RP
Genre/Marché de l'emploi	EB06-07	150	GM, BF, BM, DP	DC, RP
Enregistrement foncier	EB06	150	GM, BM	DC, RP
Initiative de voisinage UE	EB06-07	150	GM, BF, BM	DC, DP, RP
Environnement	EB06	50	GM, BF, BM, DP	DC, DP, RP
DPR/CEM	EB07-08	300		

a. GM – Gouvernement marocain, BF – Bailleurs de fonds, BM – Banque mondiale, DP – Dissémination publique

b. DC – Développement des connaissances, DP, Débat public, RP – Résolution des problèmes

ANNEXE 12 du CAS – Indicateurs sociaux du Maroc

	Dernière année unique			Même région/groupe de revenu	
	1970-75	1980-85	1997-03	Moyen-Orient & Afrique du Nord	PRITI*
POPULATION					
Total population, milieu de l'année (<i>millions</i>)	17,3	21,6	29,6	306,2	2.410,7
Taux de croissance (<i>% moye. annuelle période</i>)	2,4	2,2	1,4	1,9	1,0
Population urbaine (<i>% population</i>)	37,6	44,8	57,4	58,0	49,4
Taux de fécondité total (<i>naissances par femme</i>)	6,3	4,7	3,1	3,2	2,1
PAUVRETE					
<i>(% population)</i>					
Indice numérique national	42,0	26,0	19,0	„	„
Indice numérique urbain	38,0	17,3	12,0	„	„
Indice numérique rural	45,0	32,6	27,2	„	„
REVENU					
RNB par habitant (<i>\$EU</i>)	550	610	1.320	2.070,0	1.390
Indice des prix à la consommation (<i>1995=100</i>)	23	59	115	„	„
Indice des prix alimentaires (<i>1995=100</i>)	21	54	108	„	„
REPARTITION REVENU/CONSOMMATION					
Part du revenu ou de la consommation					
Coefficient de Gini	„	„	39,5	„	„
Quintile inférieur (<i>% revenu ou consommation</i>)	„	„	6,5	„	„
Quintile supérieur (<i>% revenu ou consommation</i>)	„	„	46,6	„	„
INDICATEURS SOCIAUX					
Dépenses publiques					
Santé (<i>% du PIB</i>)	„	„	1,3	2,9	2,7
Education (<i>% du RNB</i>)	„	„	„	5,3	4,7
Sécurité sociale et bien-être (<i>% du PIB</i>)	1,5	1,7	3,0	„	„
Taux scolaris. nets dans l'enseign. primaire					
<i>(% de la cohorte d'âge)</i>					
Total	47	61	92	82,2	93
Garçons	58	73	82	84,9	92
Filles	35	48	89	79,4	93
Accès à une source d'eau améliorée					
<i>(% population)</i>					
Total	„	„	80	88,2	81
Urbaine	„	„	98	95,5	95
Rurale	„	„	56	77,6	70
Taux de vaccination					
<i>(% moins de 12 mois)</i>					
Rougeole	„	45	96	92,3	85
DCT	„	51	96	92,4	84
Malnutrition infantile (<i>% moins de 5 ans</i>)	„	„	1	„	11

Espérance de vie à la naissance*(années)*

Total	55	59	70	68,6	69
Garçons	53	58	68	67,2	67
Filles	56	60	72	70,1	72

Mortalité

Infantile (<i>pour mille naissances vivantes</i>)	109	83	37	36,7	30
Moins de 5 ans (<i>pour mille naissances vivantes</i>)	164	115	44	53,8	37

Adulte (15-59)

Hommes (<i>pour 1.000 hab</i>)	330	264	180	192,8	212
Femmes (<i>pour 1.000 hab</i>)	258	207	104	143,3	131
Maternelle (<i>pour 100.000 naissances vivantes</i>)	228
Accouchements assistés par personnel Médical (%)	..	24	48

CAS Annexe B5. Tableau produit à partir du système CMU LDB.

03/07/05

Note 0 ou 0,0 indique zéro ou moins que la moitié de l'unité indiquée.

Taux nets de scolarisation supérieurs à 100 indiquent des divergences entre les estimations de la population en âge de scolarisation et les données déclarées d'inscription.

ANNEXE 13 du CAS – Objectifs de développement pour le millénaire - Maroc

Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

	1990	1995	2001	2002
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	2.0	..
Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]	..	00	0.5	..
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6.5	..
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	9.5	9.0
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	6.0	7.0	7.0	..

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

	1990	1995	2001	2002
Taux net de scolarisation dans le primaire	58.2	72.3	88.4	..
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	75.1	75.0	83.7	..
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	55.3	61.5	68.4	69.5

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et en tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

	1990	1995	2001	2002
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	85.1	..
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des Hommes	61.8	68.9	77.9	79.2
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes	36.8	31.4	26.6	..
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	..	1.0

Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

	1990	1995	2001	2002
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (par 1000)	85.0	61.0	46.0	43.0
Taux de mortalité infantile (par 1000 naissances)	66.0	51.0	41.0	39.0
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	80.0	88.0	96.0	96.0

Objectif 5: Améliorer la santé maternelle

Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

	1990	1995	2001	2002
Taux de mortalité maternelle (par 100.000 naissances)	220.0	..
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	31.0	39.6

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7: D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

	1990	1995	2001	2002
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs	41.5	50.0
Taux de prévalence de la tuberculose (par 100 000 habitants)	115.0	114.4
Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre DOTS	..	93.0	81.0	83.5

Objectif 7: Assurer un environnement durable

Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

Cible 11: Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

	1990	1995	2001	2002
Proportion de zones forestières	6.8	..	6.8	..
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)	..	0.7	0.7	0.7
Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par 1000 dollars de produit intérieur brut	9.8	9.4	9.9	..
Émissions de dioxyde de carbone, par habitant	1.0	1.1	1.3	..
Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure	75.0	..	80.0	..
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	58.0	..	68.0	..
Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

	1990	1995	2001	2002
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global	31.1	..	15.4	..
Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 1000 habitants	16.5	43.5	204.4	247.1
Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 1000 habitants	..	3.2	13.7	23.6

Source : Base de données des Indicateurs du développement dans le monde, Janvier 2004

Indicateurs généraux

Population	24.0 millions	26.4 millions	29.2 millions	29.6 millions
Revenu national brut (\$)	24.8 milliards	29.6 milliards	34.6 milliards	34.7 milliards
RNB par habitant (\$)	1,030.0	1,120.0	1,190.0	1,170.0
Taux d'alphabétisation adulte (% de la population âgée de 15 ans et plus)	38.7	43.9	49.8	50.7
Taux de fécondité total (naissances par femme)	4.0	3.4	2.9	2.8
Espérance de vie à la naissance (années)	63.5	65.7	67.7	68.4
Aide (% du RNB)	4.2	1.6	1.6	1.8
Dette extérieure (% du RNB)	100.7	75.2	58.4	52.6
Investissement (% du PIB)	25.3	20.7	22.9	22.7
Commerce extérieur (% du PIB)	58.9	61.5	69.2	69.0

Source : Base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2004

ANNEXE 14 du CAS : Principaux Indicateurs économiques

Maroc - Principaux Indicateurs économiques

Indicateur	Effectif			Estimé			Projeté			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Comptes nationaux (en % du PIB)										
Produit intérieur brut ^a	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture	14	16	16	17	17	16	15	15	15	14
Industrie	32	31	30	30	30	30	30	31	31	31
Services	54	53	54	54	53	54	54	54	55	55
Total Consommation	83	81	81	80	82	81	81	81	81	81
Formation brute de capital fixe	24	22	23	23	24	24	24	25	25	25
Investissement public	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
Investissement privé	19	17	18	19	20	21	21	21	21	21
Exportations (BSNF) ^b	31	33	34	32	31	32	32	33	33	32
Importations (BSNF)	38	36	37	36	37	38	38	38	39	39
Epargne intérieure brute	17	19	19	20	18	19	19	19	19	19
Epargne nationale brute ^c	22	27	27	27	26	26	26	26	26	25
<i>Pour mémoire</i>										
Produit intérieur brut (millions de \$EU aux prix courants)	33334	33901	36093	43727	50067	51856	54338	57637	61431	65494
RNB par habitant (\$EU, méthode Atlas)	1180	1190	1170	1300	1480	1630	1740	1810	1890	1990
Taux de croissance annuels réels (% , calculés sur prix 1980)										
PIB aux prix de marché	1.0	6.3	3.2	5.2	3.5	3.0	3.8	4.0	4.0	4.0
Revenu intérieur brut	0.5	6.1	3.7	9.7	1.7	3.7	4.1	4.2	4.3	4.3
Taux de croissance annuels réels par hab. (% , calculés sur prix 1980)										
PIB aux prix de marché	-0.7	4.6	1.6	3.7	3.2	1.6	2.4	2.6	2.7	2.7
Total consommation	0.9	1.1	1.8	2.3	9.4	1.6	2.4	2.9	3.2	3.3
Consommation privée	1.1	0.4	1.4	1.5	11.3	0.7	4.5	3.4	3.8	4.5
Balance des paiements (millions de \$EU)										
Exportations (BSNF) ^b	10452	11166	12199	14236	15714	16589	17644	18782	19986	21247
Marchandises FAB	7418	7137	7839	8762	9748	10033	10554	11091	11642	12225
Importations (BSNF) ^b	12537	12282	13314	15953	18773	19496	20630	22062	23676	25414
Marchandises FAB	10653	10164	10900	13095	15451	16043	16996	18210	19582	21061
Solde ressources	-2085	-1116	-1115	-1717	-3058	-2907	-2986	-3279	-3691	-4168
Transferts courants nets	2483	3555	3330	4098	4540	4675	4791	4909	5031	5155
Solde compte courant	-475	1606	1477	1592	665	870	879	703	404	46
Investissement direct étranger net	157	2728	452	2302	958	2090	1295	1192	1097	924
Prêts long terme (nets)	-359	-345	325	1307	578	927	380	273	-375	-51
Officiels	-297	-528	-738	-789	744	744	513	382	221	61
Privés	-62	183	1063	2097	-166	184	-132	-109	-596	-112
Autres capitaux (nets, erreurs & omissions comprises)	263	-141	-1617	-3558	-75	-80	-85	-91	-122	-128
Variation des réserves ^d	415	-3848	-638	-1643	-2126	-3807	-2469	-2077	-1005	-792
<i>Pour mémoire</i>										
Solde ressources (% du PIB)	-6.3	-3.3	-3.1	-3.9	-6.1	-5.6	-5.5	-5.7	-6.0	-6.4
Taux de croissance annuels réels (prix 1980)										
Export. de marchandises (FAB)	-3.5	3.2	7.0	-1.5	1.3	5.0	5.2	4.8	4.6	4.6
Primaires	-3.5	0.1	5.0	-0.2	-4.1	6.4	4.7	5.1	5.1	4.9
Manufacturées	-3.3	3.3	6.0	-2.9	6.9	3.5	5.1	4.2	3.8	3.9
Import. de marchandises (CAF)	5.4	2.2	6.6	7.4	3.4	6.9	6.2	6.9	7.2	7.2

(suite)

Maroc - Principaux Indicateurs économiques
(suite)

Indicateur	Effectif			Estimé			Projeté			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Finances publiques (en % du PIB aux prix de marché)^e										
Recettes courantes	26.2	24.9	24.7	24.4	25.1	24.6	24.2	23.9	24.1	24.0
Dépenses courantes	25.9	26.0	24.6	25.4	24.5	24.8	24.2	23.7	23.9	23.4
Excédent (+) ou déficit (-) compte courant	0.3	-1.1	0.1	-0.9	0.6	-0.2	0.0	0.2	0.2	0.6
Dépenses d'équipement	6.0	5.9	5.2	5.2	5.3	4.8	4.7	4.6	4.2	4.1
Financement extérieur	-1.8	-2.6	-2.8	-2.1	-2.6	0.6	0.7	0.8	0.0	0.6
Indicateurs monétaires										
M3/PIB	80.9	85.4	87.5	90.4	90.8	91.2	91.5	91.9	92.3	92.6
Croissance M3 (%)	8.4	14.2	6.3	8.7	6.5	6.1	6.8	7.0	7.0	7.0
Indices des prix (1990 =100)										
Indice prix marchandises exportées	122.0	113.7	116.7	132.5	145.6	142.7	142.7	143.1	143.6	144.2
Indice prix marchandises importées	91.6	85.7	86.2	96.4	109.9	106.8	106.5	106.8	107.1	107.5
Indice des termes de l'échange des ma	133.2	132.7	135.4	137.5	132.4	133.7	134.0	134.0	134.1	134.2
Taux de change réel (\$EU/UML) ^f	89.5	82.8	86.0	98.3	106.6	105.2	104.4	104.6	105.4	106.1
Déflateur PIB (% variation)	1.9	0.6	2.8	1.2	4.6	1.9	2.2	2.4	2.4	2.4
GDP deflator (% change)	1.5	1.8	0.6	0.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5

a. PIB aux prix du marché

b. "BSNF" dénote les "biens et services non facteurs"

c. Incluant les transferts nets sans contrepartie à l'exclusion des dons en capital officiels

d. Incluant l'utilisation des ressources du FMI

e. Consolidation gouvernement central. Dép. équipement couvrent tous transferts capitaux (Fonds routier & Fonds Hassan II)

f. "UML" dénote les "unités monétaires locales". Une hausse dans le rapport \$EU/UML dénote une appréciation.

ANNEXE 15 du CAS – Principaux indicateurs d'exposition aux risques du Maroc

Maroc - Principaux indicateurs d'exposition aux risques

Indicateur	Effectif				Estimé			Projeté		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total encours de la dette et décaissée (TED) (m\$EU) ^a	20750	19195	18404	18795	19358	19920	20275	20518	20108	20017
Décaissements nets (m\$EU) ^a	116	-467	-1140	1181	563	907	355	243	-410	-91
Total service dette (TSD) (m\$EU) ^a	2597	2659	3708	4633	4443	2969	2738	3001	3615	3212
Indicateurs dette & service dette (%)										
TED/EBS ^b	161	130	119	103	96	94	91	86	80	75
TED/PIB	62	57	51	43	39	38	37	36	33	31
TED/EBS ^b	20	18	24	25	22	14	12	13	14	12
Concessionel/TED	29	30	32	29	31	33	34	35	36	36
Indicateurs d'exposition BIRD (%)										
DS BIRD/SD publique	20	18	14	10	14	22	23	18	14	16
SD créanciers préférentiels/SD publique(%) ^c	37	38	37	48	27	41	43	38	31	37
SD BIRD/EBS	3.9	3.1	2.7	2.4	2.8	2.7	2.4	2.0	1.8	1.7
BIRD TED (m\$EU) ^d	2837	2500	2549	2719	2587	2488	2428	2414	2441	2466
BIRD TED (% du PIB)	9	7	7	6	5	5	4	4	4	4
BIRD TED / Total TED	13.7	13.0	13.9	14.5	13.4	12.5	12.0	11.8	12.1	12.3
Part portefeuille BIRD (%)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
TED IDA (m\$EU) ^d	27	25	24	23	21	20	19	17	16	15
SFI (m\$EU)	11.7	93.95	0.90	4.11	0.00	30.00	n/a	n/a	n/a	n/a
Prêts	6.68	93.95								
Capital & quasi-capital garanties	5.02		0.90	4.11		30.00				
AMGI										
Garanties AMGI (m\$EU)										

a. Y compris dette publique et à garantie publique, privée non garantie, utilisation des crédits du FMI et capitaux nets à court terme.

b. "EBS" dénote les exportations de biens et services, y compris les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

c. Les créanciers préférentiels sont définis comme étant le BIRD, l'IDA, les banques multilatérales de développement régionales, le FMI, et la Banque des règlements internationaux.

d. Y compris la valeur actuelle des garanties.

e. Y compris le capital et quasi-capital des instruments de prêts et fonds propres.

**ANNEXE 16 du CAS – Portefeuille des opérations (BIRD/IDA et dons)
Au 03/23/2005**

Projets clôturés	128
<u>BIRD/IDA *</u>	
Total décaissé (Actif)	65,0
dont remboursement	7,30
Total Décaissé (Clôturé)	7.234,81
dont remboursement	5.507,18
Total Décaissé (Actif + Clôturé)	7.299,81
dont remboursement	5.714,48
Total Non décaissé (Actif)	273,05
Total Non décaissé (Clôturé)	32,90
Total Non décaissé (Actif + Clôturé)	305,95

<u>Projets actifs</u>		<u>Dernière RSP</u>								<u>Ecart entre décaissements anticipés & réels ^{a/}</u>	
		<u>Notation supervision</u>			<u>Montant original en millions de \$EU</u>					<u>Orig.</u>	<u>Révisé</u>
<u>Identification</u>	<u>Nom du projet</u>	<u>OD</u>	<u>PE</u>	<u>EB</u>	<u>BIRD</u>	<u>IDA</u>	<u>DON</u>	<u>Annul.</u>	<u>Non décaissé</u>		
P043412	PARSEM	#	#	2005	80,0				78,3		
P005524	Réhabilitation de la Médina de Fès	I	I	1999	14,0			4,4	5,1	8,2	-0,2
P005516	Réforme gestion des actifs	S	S	2003	45,0				26,6	23,7	
P075808	Alphabétisation adulte (Alpha Maroc)	S	S	2003	4,1				4,6	1,8	
P005525	Gestion santé	S	S	1999	66,0			20,3	44,0	55,5	10,3
P056978	Développement communautaire basé sur l'irrigation	S	S	2001	32,6				31,6	15,0	
P048314	Gestion des aires protégées (FEM)	S	S	2000			10,5		7,5	7,5	
P082754	Routes rurales	S	S	2004	36,9				37,6		
P069124	Développement de l'agriculture en bour	S	HS	2003	26,8				31,2	0,5	
P073531	Agence de développement social	S	S	2002	5,0				6,6	1,5	0,8
P005503	Assainissement et réutilisation des eaux usées	S	S	1996	40,0			12,0	7,5	19,5	1,4
<u>Résultat global</u>					<u>350,3</u>		<u>10,5</u>	<u>36,7</u>	<u>280,5</u>	<u>133,2</u>	<u>12,3</u>

a. Décaissements prévus à ce jour moins décaissements réels à ce jour tels que projetés à l'évaluation.

